
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mercredi 16 janvier 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Gérard Deshus-*
ses, M^{mes} Nelly Hartlieb, Virginie Jordan, M. Vincent Maitre, M^{mes} Mary Pallante,
Anne Pictet et M. Pascal Rubeli.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-*
président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers
administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier, mercredi 16 janvier et lundi 21 janvier 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne: «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l'alcool!» (M-711)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le nombre de manifestations festives organisées à Genève, comme la Fête de la musique, les pré-Fêtes et Fêtes de Genève;
- les importantes réunions sportives telles que l'Eurofoot 2008;
- le fait que pendant ces différentes manifestations des boissons alcoolisées sont vendues aux mineurs;
- l'augmentation notoire de la consommation d'alcool par les jeunes de moins de 18 ans, et le fait qu'un jeune sur trois de moins de 15 ans consomme régulièrement de l'alcool;
- les statistiques qui révèlent que l'augmentation de la violence et de la délinquance chez les jeunes est directement liée à leur consommation d'alcool;
- les conséquences néfastes pour la santé de l'abus d'alcool, surtout chez les jeunes;
- la campagne de prévention et d'information cantonale contre l'abus d'alcool et pour la lutte contre l'alcoolisme;
- l'intérêt des autorités fédérales sur le sujet et l'implication de la Confédération dans ce type de campagne,

¹ Motion d'ordre, 3547.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une charte par laquelle les exploitants de stands s'engagent pendant les différentes manifestations ayant lieu sur le territoire de la Ville, notamment, à ne pas vendre d'alcool aux mineurs et à distribuer du matériel de prévention pour la lutte contre l'alcoolisme;
- de soumettre la délivrance de toute autorisation d'exploitation d'un stand pendant ces manifestations à la signature de cette charte par le requérant.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la démarche qui sous-tend la motion M-711 s'inscrit surtout dans le cadre de la prévention de l'alcoolisme, mais elle relève également d'un certain souci de l'ordre public. Il faut se rappeler que l'alcool est largement responsable des comportements violents, surtout chez les jeunes.

Nous préconisons donc l'établissement d'une charte prévoyant la distribution de matériel de prévention sur les sites de vente de boissons alcoolisées. Même si nul n'est censé ignorer la loi, il s'agit ici d'en fournir une illustration visible et d'aider les commerçants à répondre aux sollicitations des clients. Notre démarche est donc d'ordre pédagogique, et elle devrait renforcer les messages de prévention complémentaires aux conseils des parents.

C'est peut-être aussi une façon d'ouvrir un dialogue sur les méfaits de l'abus d'alcool. Notre action aurait le mérite d'aider toutes les personnes impliquées à répéter ces messages de prévention, à dire encore et encore que la vente et la consommation d'alcool ne sont pas des actes anodins. J'espère sincèrement que ce souci de santé publique envers notre jeunesse sera fédérateur et partagé par vous toutes et vous tous, chers collègues, car la situation s'est largement aggravée ces dernières années et les rapports du monde médical sont alarmants.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe libéral propose le renvoi de la motion M-711 au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord de faire un commentaire sur le titre de la motion M-711. Parfois, par souci de clarté, on s'autorise certains raccourcis approximatifs; or tel est bien le cas de l'intitulé de cette motion. En effet, elle mêle deux problèmes, deux de nos préoccupations majeures: la délinquance des mineurs et l'abus d'alcool chez les adolescents. Nous traduirons ici ce deuxième problème comme une conduite à risques.

Identifié comme l'un des facteurs de la délinquance chez les jeunes, l'alcool n'en est cependant certainement pas la cause. Faut-il rappeler ici qu'un lien statistique que l'on appelle une corrélation n'est pas un lien causal? Quelles sont les causes globales de la délinquance? Que sait-on de la délinquance juvénile? Comment l'explique-t-on? Nous pouvons affirmer que la délinquance des jeunes et l'abus d'alcool ont des causes communes, générées par les inégalités socio-économiques, la précarité, la démission des familles, le manque de possibilités d'insertion dans le monde du travail et de perspectives d'avenir, tous phénomènes à l'origine de la violence exprimée dans notre société d'aujourd'hui.

Mais venons-en aux considérants de la motion M-711. Faut-il rappeler qu'une réglementation existe déjà pour tous les commerces qui vendent de l'alcool, et qu'elle n'est pas respectée? Selon nous, les problèmes soulevés par cette motion sont quotidiens; ils concernent les 365 jours de l'année, et non pas exclusivement les périodes festives comme la Fête de la musique, les Fêtes de Genève, l'Euro-foot, et ainsi de suite. Je signale entre parenthèses que, vu les prix pratiqués par les exploitants de stands – la plupart du temps, mais en particulier lors de ces manifestations – les jeunes se procurent de l'alcool dans les grandes surfaces, nous le savons bien.

Quant aux statistiques évoquées dans cette motion, l'augmentation notoire de la consommation d'alcool par les jeunes mineurs est en effet très alarmante. Mais que nous disent ces mêmes statistiques sur l'origine de ces problèmes et sur les lieux où les enfants trouvent de l'alcool? Mis à part les législations existantes, il existe déjà, tant au niveau fédéral que cantonal, des campagnes de prévention et d'information contre l'abus d'alcool. Que pouvons-nous faire, au niveau de la Ville? Qu'est-ce qui est déjà fait? L'idée de créer une charte par laquelle les exploitants de stands s'engageraient à ne pas vendre d'alcool aux mineurs nous laisse perplexes. Devons-nous mettre en vigueur une telle charte, pour que les commerçants s'engagent à respecter la loi?

En matière de prévention de la délinquance juvénile, que sait-on? Comment l'explique-t-on? Que pouvons-nous faire? La motion M-711 nous parle de statistiques révélant un lien entre l'augmentation de la violence et de la délinquance chez les jeunes, et leur consommation d'alcool. J'ai lu un article intitulé «100% des statistiques sur les jeunes violents ne reflètent pas la réalité», paru dans le journal *Le Temps* du 28 février 2007. Il est dû à notre magistrat Pierre Maudet, également président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Je suis d'accord avec son analyse des problèmes posés par les statistiques et avec son affirmation, que je cite: «Si chaque acte de violence d'un jeune est un acte de trop, on doit admettre que c'est l'ensemble de la société d'aujourd'hui qui est plus violente.» Eh oui! Mais cette société, c'est aussi nous, qui sommes réunis ici. Alors, comment œuvrer tous ensemble et chacun personnellement pour une société moins violente et – pourquoi pas? – non violente?

La prévention au sens large englobe les aspects des politiques sociales, de l'éducation, de la santé, de la sécurité. Le groupe socialiste estime que ces questions méritent toute notre attention. Soyons sérieux: ce n'est pas en créant une charte à faire signer aux exploitants de stands de vente de boissons alcoolisées que ces graves problèmes seront résolus. Il nous incombe de réfléchir ensemble à leurs causes, afin de mettre en place une véritable politique de prévention de l'alcoolisme chez les jeunes.

La Ville de Genève, par sa Délégation à la jeunesse, participe déjà activement au Groupe de liaison prévention jeunesse. En effet, tant l'abus d'alcool chez les jeunes que la délinquance qui peut parfois en découler sont des problèmes qui dépassent les seules compétences municipales. Pour plus de détails, Mesdames et Messieurs, je vous invite à lire le communiqué de presse du 4 décembre 2007 du Département de l'instruction publique concernant les actions menées par le Groupe de liaison prévention jeunesse lors des fêtes de l'Escalade: il s'agit de courriers adressés aux établissements qui vendent des boissons alcoolisées et aux parents d'élèves, ainsi que de contrôles de police dans les commerces.

Nous soutenons les efforts du Conseil administratif pour lutter contre les problèmes soulevés dans la motion M-711 et sa volonté d'agir concrètement, sur le terrain, à travers des engagements qu'il partage avec les instances cantonales. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous le savons tous: la consommation excessive d'alcool, même de façon occasionnelle, peut avoir des effets sociaux, médicaux et personnels néfastes. Je me réfère à la *Tribune de Genève* du 5 décembre, où on lisait: «Ainsi, chaque semaine, un jeune de moins de 16 ans est admis à l'Hôpital cantonal dans un état comateux.» L'alcool est également un produit redouté en raison des accidents et de la violence dont il peut être la cause. Je ne parlerai pas des facteurs individuels de sensibilité aux effets de l'alcool, comme le sexe ou la corpulence du sujet qui, tout le monde le sait, interviennent également.

Malgré une prévention croissante, des études montrent que des adolescents de plus en plus jeunes prennent de l'alcool et qu'ils se distinguent des adultes par la nature des boissons consommées. Alors que le vin est la boisson la plus courante dans la population de notre pays, il l'est peu chez les 12-25 ans qui, quant à eux, préfèrent la bière et les alcools forts. Il faut savoir que l'expérimentation de l'alcool est déjà très fréquente chez les préadolescents. En effet, à l'âge de 12 ans, 70% des garçons et 63% des filles en ont déjà consommé au cours de leur vie. Voilà des indicateurs qui devraient nous faire réfléchir! D'autant plus que diffé-

rentes recherches en neurosciences indiquent que la perméabilité du cerveau est extrêmement importante entre 13 et 16 ans.

Oui, la prévention est un axe important de la lutte contre l'alcoolisme, mais elle est aujourd'hui insuffisante face aux cas d'abus d'alcool toujours plus nombreux dont nous sommes témoins. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre soutiendra la motion M-711, qui ne demande pas grand-chose, si ce n'est déjà un premier pas concret avec la mise en place d'une charte obligeant les commerçants à ne pas vendre de boissons alcoolisées aux mineurs.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord faire une petite remarque aux motionnaires. Je tiens à préciser que la délinquance n'est pas forcément liée à l'alcool chez les jeunes, et que l'on ne peut pas régler le premier problème en ne traitant que le deuxième.

Quoi qu'il en soit, il me paraît urgent d'examiner sérieusement la situation en matière d'alcoolisme chez les jeunes, et je ne crois pas que c'est en renvoyant la motion M-711 au Conseil administratif que nous y parviendrons. A gauche toute! demande le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse, qui pourra procéder à des auditions, émettre d'autres idées, amender la motion initiale ou y ajouter des invites. Il me semble que celle-ci ne pose pas les bonnes questions, même si elle part d'une bonne intention, car elle ne va pas jusqu'au bout de sa propre logique, à savoir s'attaquer au problème de l'alcool chez les jeunes. A notre avis, cette motion reste superficielle et ne prend le problème que par un bout.

Ce n'est pas que lors des grandes manifestations que nous devons penser à la prévention de l'abus d'alcool, comme l'a dit la préopinante socialiste, mais c'est tous les jours de l'année! Il faut surveiller la consommation quotidienne d'alcool chez les adolescents, et tout particulièrement celle des boissons faiblement alcoolisées comme les alcopops, qui représentent un réel danger pour les jeunes... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un peu de silence! M^{me} Casares a raison de s'arrêter de parler, il y a un tel brouhaha qu'il devient difficile de l'entendre.

M^{me} Maria Casares. Je disais donc que, même si les alcopops contiennent de très faibles doses d'alcool, ils sont dangereux car accessibles à de toutes jeunes

personnes. Leur consommation régulière entraîne une accoutumance de longue durée qui fait tomber très facilement leurs consommateurs dans ce qu'on appellerait la dépendance.

Voilà pourquoi je pense qu'il faut s'attaquer de manière beaucoup plus approfondie – mais je ne répéterai pas tous les propos de la préopinante socialiste – aux causes qui conduisent les jeunes à abuser d'alcool. Les préadolescents sont aussi concernés, puisque l'expérimentation de l'alcool est déjà très élevée à l'âge de 12 ans – plusieurs sondages l'attestent – où 70% des garçons et 63% des filles ont déjà consommé de l'alcool au cours de leur vie. Une brève recherche concernant la littérature publiée à ce sujet permet d'arriver au constat suivant: tous les travaux consacrés à l'alcoolisme chez les jeunes s'accordent à dire qu'il faut orienter les actions au niveau de la prévention, c'est-à-dire empêcher le passage de la consommation occasionnelle à la consommation régulière d'alcool et prévenir les risques liés à l'ivresse.

Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer la motion M-711 à la commission sociale et de la jeunesse, afin que nous puissions y traiter cette question sérieusement, en essayant de trouver des réponses – ou des tentatives de réponses – et des solutions à ce très vaste problème.

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers et les conseillers municipaux, nous sommes tous convaincus que le problème de l'alcoolisme chez les jeunes – et chez les moins jeunes, d'ailleurs – existe bel et bien, et que des mesures de prévention doivent être prises. La motion M-711 porte plus particulièrement sur l'Eurofoot 2008 et ce genre de grandes manifestations. Comme l'ont relevé certains préopinants, elle est assez peu ambitieuse, puisqu'elle se borne à demander de ne délivrer d'autorisation de débit de boissons qu'aux stands qui auraient signé une charte les engageant à ne pas vendre d'alcool aux mineurs.

Contrairement à ma préopinante d'A gauche toute!, nous pensons que le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse n'est pas forcément nécessaire. La raison principale en est que divers groupements comme la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA) et diverses associations au niveau national et dans plusieurs cantons se sont déjà largement penchés sur la question. Ce n'est pas notre commission sociale et de la jeunesse qui réinventera un concept de prévention de l'alcoolisme dans ce genre de grandes manifestations.

La motion M-711 aurait pu aller plus loin, mais nous considérons que nous pouvons faire confiance au Conseil administratif pour qu'il travaille avec les compétences qui sont les siennes, en partenariat avec les associations spéciali-

sées dans le domaine de la prévention ou, en tout cas, en suivant leurs recommandations. Je pense notamment à une liste de critères émise par elles à l'attention des instances délivrant les autorisations de débit de boissons, au sujet de la vente d'alcool pendant l'Eurofoot 2008. Cette liste est évidemment disponible auprès des associations concernées et sur l'internet.

Parmi ces critères figurent divers points dont il me semble que le Conseil administratif pourrait les approfondir un peu. Les stands devraient tout au moins respecter l'un des critères, celui de proposer des boissons non alcoolisées moins chères que les boissons alcoolisées. Autre critère: ils devraient avoir une grande variété de boissons non alcoolisées et débiter de la bière peu alcoolisée.

Mais surtout, ils devraient disposer de panneaux d'information indiquant clairement qu'aucune vente d'alcool à des mineurs ne sera effectuée. En effet, il est bien facile de dire qu'on ne vendra pas d'alcool aux mineurs, mais il l'est peut-être moins d'y parvenir quand on est au stand et que toute une foule de personnes – des jeunes et des moins jeunes – arrivent pour consommer. Parfois, il peut être malaisé de refuser de vendre de l'alcool. Les associations de prévention conseillent donc aux tenanciers de stands d'avoir des panneaux clairs et précis auxquels ils pourront recourir en cas de refus de vente. Elles proposent aussi de brèves formations pour apprendre aux personnes qui seront sur le terrain à formuler un tel refus.

Nous estimons donc que le travail a déjà largement été fait par des gens bien plus spécialisés que les membres de notre honorable commission sociale et de la jeunesse, et nous demandons au Conseil administratif de poursuivre le travail entrepris en tenant compte de ces divers critères et recommandations.

M. Olivier Fiumelli (R). Les radicaux sont tout à fait favorables au combat qui sous-tend la motion M-711. Lutter contre l'alcoolisme chez les jeunes est une cause tout à fait noble à laquelle nous souscrivons.

Néanmoins, nous sommes un peu sceptiques quant au contenu de cette motion, et cela pour une raison assez simple: la vente d'alcool est déjà suffisamment réglementée par des lois fédérales et cantonales. La première invite demande de ne pas vendre d'alcool aux mineurs, or cette mesure va plus loin que la loi cantonale, puisque les mineurs entre 16 et 18 ans ont légalement le droit d'acheter des alcools fermentés, c'est-à-dire de la bière, du vin et du cidre. Nous nous demandons donc quelles sont les compétences réelles de la Ville dans ce domaine.

En outre, nous voyons mal comment demander aux exploitants de stands d'assumer eux-mêmes la tâche des collectivités publiques, à savoir la prévention de l'abus d'alcool chez les jeunes. Nous pensons que les instances cantonales et

les institutions subventionnées comme la FEGPA font un excellent travail qui doit être poursuivi et soutenu.

J'en viens à la deuxième invite de la motion, qui demande au Conseil administratif de «soumettre la délivrance de toute autorisation d'exploitation d'un stand pendant ces manifestations à la signature de cette charte par le requérant». Nous pensons que c'est là un vœu pieux. Ces chartes ne sont généralement qu'un papier signé une fois, pas respecté ensuite et dont il est difficile d'assurer le suivi. Nous voyons mal notre magistrat Maudet envoyer tous ses agents municipaux passer leurs soirées à vérifier si de telles chartes sont appliquées correctement!

Bref, sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord avec la philosophie de la motion M-711, mais nous mettons sérieusement en doute son applicabilité au niveau municipal. C'est pourquoi nous nous y opposerons ou, à la rigueur, nous accepterons son renvoi en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien se rallie aux propos de notre collègue écologiste Sophie de Weck Haddad. En effet, nous estimons qu'un grand travail de prévention de l'alcoolisme chez les jeunes est effectué dans cette République et que les associations qui luttent contre ce fléau sont efficaces, sans parler de tout ce que fait, au niveau de la Ville, la Délégation à la jeunesse dont il a été question tout à l'heure. Nous trouvons donc la motion M-711 intéressante de par son aspect pédagogique.

Il est vrai qu'il sera impossible de tout contrôler, mais la charte proposée ici témoigne en tout cas de la volonté de faire comprendre aux responsables de stands qu'ils ont un rôle préventif à jouer. Tout en soutenant le renvoi de cet objet au Conseil administratif, nous demandons à ce dernier de travailler également en collaboration avec Carrefour Prévention. En effet, ce groupement d'associations a une approche globale de la problématique et possède tout un matériel qui peut être mis à la disposition de la Ville lors de manifestations. Cela va donc tout à fait dans le sens de ce qui est souhaité par un grand nombre d'entre vous, chers collègues, puisque vous avez bien noté que le problème en question ici est plus complexe que le seul phénomène de l'alcoolisme.

Par conséquent, nous disons oui au renvoi de la motion M-711 au Conseil administratif, oui à une coordination et à une concertation avec Carrefour Prévention. Je pense qu'un travail très utile sera ainsi réalisé au bénéfice des jeunes.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis la mère de deux grands jeunes gens de 21 et 23 ans qui ont beau-

coup de copains et qui me racontent leurs sorties. Ce que je peux dire au sujet de la consommation d'alcool chez les jeunes, aujourd'hui, c'est qu'il ne s'agit plus d'aller boire un verre avec des amis, mais bien de se saouler, d'avaler les verres les uns après les autres pour être ivre et arriver dans un certain état à l'endroit où l'on va s'amuser.

C'est pour cela qu'il me paraît extrêmement important et profitable qu'une charte existe, par laquelle les tenanciers de stands, pendant l'Eurofoot 2008, s'engageront à ne pas vendre d'alcool aux mineurs. Cela implique de leur demander leur carte d'identité pour vérifier leur âge, comme cela se fait aux Etats-Unis où, dans certains Etats, il ne faut pas avoir 18 ans mais 21 ans pour avoir le droit d'acheter de l'alcool. Là-bas, personne ne vous vendra une bouteille d'alcool, léger ou fort, si vous ne présentez pas auparavant votre carte d'identité pour démontrer que vous avez plus de 21 ans. Il est donc très important de renvoyer la motion M-711 au Conseil administratif pour qu'il instaure cette charte.

M. Alexandre Chevalier (L). En tant que motionnaire, j'interviens très brièvement pour compléter certains propos et répondre à quelques interrogations que j'ai entendus ce soir au sujet de la motion M-711.

Il est surtout question ici d'actes violents, or on sait bien – M^{me} Casares l'a très bien dit tout à l'heure – que la consommation d'alco pops fait des ravages chez les jeunes et les très jeunes. Il y a quelques jours, la *Tribune de Genève* a décrit comment les jeunes «consomment pour consommer», c'est-à-dire qu'il s'agit en fait d'une sorte de jeu consistant à se mettre le plus vite possible dans un état d'ébriété. Cela pose de vrais problèmes, puisque cette habitude est quasiment devenue une condition sociale d'appartenance à un groupe de jeunes.

J'aimerais également préciser que cette motion dépasse le cadre de l'Eurofoot 2008, événement important qui aura lieu à Genève dans quelques mois. En effet, elle porte sur un ensemble de manifestations se déroulant régulièrement sur le territoire de la Ville, comme la Fête de la musique et d'autres. Ce sont de tels événements annuels – et non pas ponctuels – qui nous ont poussés à réfléchir et à déposer cette motion. Il s'agit d'une action à long terme.

J'insiste sur le fait que, là où la Ville est compétente, elle doit agir, et là où elle peut faire plus, il est bon qu'elle le fasse. Ici, nous demandons de faire un pas, de franchir une étape. Nous n'avons pas l'arrogance de considérer que nous réglerons tous les problèmes dus à la délinquance des mineurs ou à l'abus d'alcool par la seule motion M-711, mais nous considérons qu'il faut avancer, notamment dans le domaine de la prévention. Il s'agit donc d'un pas en avant dans cette voie.

M^{me} Casares a demandé le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse. Or ce qui est demandé ici, c'est que le Conseil administratif fasse un travail préliminaire en concoctant la charte destinée aux tenanciers de stands, laquelle devra probablement être soumise à l'approbation du Conseil municipal. Un plus large débat pourra éventuellement avoir lieu à ce moment-là. Notre demande est donc concrète, c'est pourquoi nous préconisons, ce soir, le renvoi de la motion M-711 directement à l'exécutif.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous traitons là d'un problème grave. Or j'ai pu me rendre compte, grâce à mes fonctions de président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, à quel point les autres villes de notre pays y sont également confrontées. Nous ne sommes pas isolés, à Genève, face à ce phénomène.

Aujourd'hui, des jeunes de plus en plus jeunes et en nombre de plus en plus important sont victimes de coma éthylique ou d'alcoolisme chronique. Le Conseil administratif est préoccupé par ce problème, à tel point que, comme me le rappelait il y a un instant mon collègue Tornare, nous soutenons depuis plusieurs années déjà une série de campagnes de prévention, de sensibilisation, de suivi et de thérapie menées par des associations souvent mieux outillées que l'administration.

J'ajoute que le département de mon collègue Tornare, au-delà des subventions qu'il accorde à ces associations, réfléchit également, grâce à la Délégation à la jeunesse, aux moyens d'agir sur des populations cibles d'adolescents et même, parfois, de préadolescents – car c'est bien d'eux qu'il faut parler aujourd'hui, de ces jeunes qui boivent de l'alcool dès l'âge de 12 ou 13 ans. Il s'agit d'éviter que le service des urgences de l'hôpital ne soit engorgé d'enfants en état de coma éthylique alors qu'ils n'ont parfois pas plus de 12 ans.

La motion M-711 pose donc un problème réel et délicat qui nécessite une série de mesures. Mais deux questions se posent: quelle est la pertinence des mesures proposées, et quelles compétences a la Ville pour les appliquer? Sur ce point, je crains que le Conseil administratif ne suive pas entièrement les recommandations qui lui sont soumises ici.

En effet, il faut connaître la réalité que nous vivons sur le domaine public, notamment dans le cadre de certaines manifestations: de nombreux jeunes – ou moins jeunes – arrivent après avoir acheté ailleurs des boissons alcoolisées et, parfois, en ayant déjà l'alcool dans le sang. On le constate dans toutes les villes de Suisse: il s'agit d'alcool à bon ou même à très bon marché, qui est souvent de mauvaise qualité. Voilà comment on en arrive à la situation que dénonçait M^{me} la

conseillère municipale Magnin tout à l'heure: ces jeunes boivent pour se mettre dans un état différent – il est peut-être exagéré de parler de coma éthylique dans ce genre de cas, mais il s'agit bel et bien d'un phénomène d'alcoolisme. Voilà déjà une première réalité à laquelle je voulais vous rendre attentifs, Mesdames et Messieurs.

Il y en a une deuxième: dans notre ville, un certain nombre de commerces que l'on appelle communément les 7 sur 7 ont l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs. C'est ce que la loi prévoit, mais ces mêmes commerces vendent de l'alcool à des personnes majeures, qui ensuite le donnent aux mineurs! La mesure proposée dans cette motion a déjà été expérimentée à Zurich et très facilement contournée de cette manière-là, ce qui démontre son caractère inopérant.

Au-delà de cet aspect, ce que demande la motion M-711 pose un problème pratique. Il est parfaitement réalisable de créer une charte – rédigée par le Conseil administratif ou le Conseil municipal – que l'administration imposerait à ceux qui bénéficient du domaine public. Mais il serait franchement difficile d'en contrôler le strict respect. Pourquoi? Parce que ce ne sont pas les services municipaux qui octroient les patentes de débit de boissons, mais le Canton; cela vaut pour le domaine public comme pour le domaine privé et les bistrots installés de manière définitive. Il se pose donc ici un banal problème de compétences entre la Ville et l'Etat, mais il n'en est pas moins très concret et nous y achopperons.

J'aimerais encore souligner ici la nécessité d'envisager des mesures – le Conseil administratif ira dans ce sens, peut-être en écrivant directement aux instances concernées sur le plan fédéral – portant sur le fait que nous avons affaire à une population jeune très mobile qui pratique une forme de tourisme de l'alcool, les réglementations y afférentes étant très différentes d'un canton à l'autre. Certaines fêtes ont plus de succès dans certains cantons et attirent des jeunes venus d'ailleurs, simplement parce que les lois concernant l'abus d'alcool sont plus souples ou moins appliquées. C'est un problème que pose notre système fédéraliste, il faut s'en rendre compte.

Voilà comment nous accueillons la motion M-711, Mesdames et Messieurs. Si vous décidez de la renvoyer en commission, mon collègue Manuel Tornare viendra vous expliquer ce qui a déjà été fait jusqu'à présent contre l'alcoolisme chez les jeunes: les sommes investies, les programmes développés avec des associations privées, notamment. Nous pourrions réfléchir ensemble à des perspectives concrètes peut-être un peu différentes de celles qui sont proposées dans cette motion. Si vous décidez de la renvoyer au Conseil administratif, nous l'étudierons bien évidemment, et nous essaierons, dans la mesure du possible, de l'appliquer. Mais j'insiste sur le fait que nous ne sommes pas forcément le bon interlocuteur en termes de pertinence des mesures préconisées et de compétences pour les appliquer.

Motion d'ordre

Le président. Deux demandes ont été exprimées au cours de ce débat: l'acceptation de la motion M-711 et son renvoi directement au Conseil administratif, ou le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse. Je commence donc par mettre aux voix la prise en considération, à main levée puisque, je vous le rappelle, le vote électronique est indisponible.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des radicaux et d'un membre de l'Union démocratique du centre).

Le président. Je mets maintenant aux voix l'acceptation de la motion, et donc son renvoi directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une charte par laquelle les exploitants de stands s'engagent pendant les différentes manifestations ayant lieu sur le territoire de la Ville, notamment, à ne pas vendre d'alcool aux mineurs et à distribuer du matériel de prévention pour la lutte contre l'alcoolisme;
- de soumettre la délivrance de toute autorisation d'exploitation d'un stand pendant ces manifestations à la signature de cette charte par le requérant.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant l'annulation des deux séances plénières supplémentaires du 21 janvier 2008. Je donne la parole à l'un des motionnaires.

M. Simon Brandt (R). Nous demandons en effet l'annulation des séances supplémentaires du lundi 21 janvier prochain, pour le motif suivant: pas un seul membre du Conseil administratif ne sera présent, alors que la plupart – pour ne pas dire la quasi-totalité – des motions inscrites à l'ordre du jour nécessitent soit

des interventions, soit des points de vue de nos magistrats. Travailler sans le Conseil administratif est difficilement possible. Le règlement du Conseil municipal prévoit d'ailleurs que l'on peut en tout temps demander l'annulation d'une séance plénière si aucun membre du collège gouvernemental n'est présent. Je sais pertinemment que cette situation n'est pas de la faute du bureau du Conseil municipal, car le Conseil administratif a décidé sans lui.

Cela étant, nous souhaitons annuler les séances du 21 janvier, quitte à convoquer d'autres séances supplémentaires aux mois de février, mars et avril. Il est bien évident que, si de tels cas se reproduisaient à l'avenir, nous ne réitérerions pas cette demande mais, dans le cas précis, nous aimerions quand même que le Conseil administratif soit présent quand nous siégerons. Nous sommes encore au début de la législature, essayons de travailler dans les règles...

Le président. Je donne la parole à un représentant par groupe pour s'exprimer sur cette motion d'ordre.

M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S). Le groupe socialiste est favorable au maintien des séances plénières du 21 janvier. D'une part, nous entendons suivre ce qu'a décidé le bureau du Conseil municipal où notre représentant a plaidé dans ce sens – c'était alors Jean-Charles Rielle, je tiens à le préciser. D'autre part, toute une série de motions à l'ordre du jour seront de toute façon renvoyées en commission et donc étudiées ultérieurement. Dans ce cadre, nous pourrions obtenir les réponses que nous souhaitons du Conseil administratif. Notre ordre du jour est si chargé que nous pensons que nous avons la responsabilité d'avancer dans nos travaux pour ne pas arriver en juin prochain avec 200 points encore à traiter.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe n'est pas favorable à cette motion d'ordre, car nous souhaitons continuer à traiter notre ordre du jour sans perdre de temps. Le Conseil administratif ne sera pas présent le 21 janvier, c'est bien ennuyeux, mais tant pis! Nous avons beaucoup d'objets à étudier, il faut avancer.

M. Alexis Barbey (L). Au groupe municipal libéral, nous sommes bien embêtés! Il est juste de dire que, pour les sujets dont nous voulons débattre à ces séances supplémentaires, la présence du Conseil administratif est souhaitable – pour autant qu'il ait des informations intéressantes à nous fournir, ce dont nous ne doutons pas. Mais il est vrai aussi que ce n'est pas au Conseil administratif de dicter

Motion d'ordre

les horaires du Conseil municipal! Jusqu'à preuve du contraire, c'est l'inverse qui est vrai! Le Conseil administratif a été dûment informé à l'avance de la tenue de nos travaux le 21 janvier.

C'est pourquoi les libéraux, qui sont évidemment désireux d'avancer le traitement des points inscrits à l'ordre du jour mais ne veulent pas le faire la tête dans le sac, s'abstiendront. Si nous tenons ces deux séances, nous le ferons en notre âme et conscience; si le Conseil municipal décide de les renvoyer, nous nous conformerons à la nouvelle date à laquelle nous serons convoqués.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts sont favorables au déroulement des séances supplémentaires prévues le 21 janvier. Nous en avons déjà parlé au bureau du Conseil municipal, dont tous les membres avaient décidé le maintien. Nous pouvons donc poursuivre nos débats. Nous avons beaucoup de retard sur l'ordre du jour, et le Conseil administratif n'est pas membre du Conseil municipal! Si les magistrats ne sont pas là, c'est dommage pour eux, mais nous pouvons avancer sans eux et décider seuls du renvoi de nos motions. Si vraiment un objet ou un autre de l'ordre du jour leur tient à cœur au point qu'ils veulent être présents pendant le débat, ils peuvent demander son report – c'est d'ailleurs ce qu'ils font déjà très souvent.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, notre groupe est évidemment favorable au maintien des séances prévues de longue date le 21 janvier. Je suis un peu surpris de ce genre de suggestion de la part du chef de groupe radical. En effet, cela revient à dire que, si le Conseil administratif voulait bloquer les travaux du Conseil municipal, il lui suffirait de décider qu'il ne viendrait plus à nos séances plénières pendant deux mois! Et le Conseil municipal ajournerait ses travaux, tant que leurs excellences ne daigneraient pas prendre part à ses débats! Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à maintenir les séances plénières du lundi 21 janvier.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes cosignataires de cette motion d'ordre et nous sommes un peu surpris de la rigidité dont vous faites preuve ce soir. Nous pensons que, dans un débat démocratique qui se veut ouvert et qui est largement suivi par la presse et par la population, les réponses des magistrats sont très importantes. En tout cas, nous avons déposé certaines motions qui exigent un éclairage de la part du Conseil administratif et nous demanderons leur report à une séance ultérieure, quand il sera présent.

En outre, j'aimerais signaler à une certaine partie des personnes qui siègent dans cette enceinte que, si nous avons pris un tel retard dans le traitement de notre ordre du jour, c'est aussi à cause des nombreuses urgences déposées qui n'en étaient pas.

Le président. Mesdames et Messieurs, vous permettrez au président de donner l'avis du bureau du Conseil municipal, pour une fois. Nous estimons qu'il faut maintenir les séances supplémentaires du 21 janvier, puisqu'elles ont été prévues il y a déjà plusieurs mois. Le Conseil administratif était au courant, et nous aurions pu imaginer qu'il ne choisirait pas cette date pour partir. En forme de boutade, je me dis que, si la Ville peut se passer de son gouvernement dans sa totalité, peut-être le Conseil municipal aussi...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ce n'est pas chou!

Le président. Ce n'est pas chou, Madame la conseillère administrative, mais c'est mon sentiment! Je mets aux voix la motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée à la majorité (abstention des libéraux).

Le président. Les séances supplémentaires du 21 janvier auront donc lieu comme prévu.

- 4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 024 900 francs, soit:**
- un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité;
 - un crédit de 219 900 francs destiné à la restauration des décors d'origine dans le hall d'entrée et la cage d'escalier situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-542 A)¹.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux le 20 mars 2007. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 25 avril et le 23 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Note du rapporteur

A l'origine, l'intitulé de cette proposition était le suivant: «proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité», le crédit de 219 000 francs, concernant la réfection des fresques dans la cage d'escalier du rez-de-chaussée et du premier étage et qui était en option, est maintenant inclus dans la proposition.

Séance du 25 avril 2007

Audition de M. Luc Heimendinger, directeur adjoint aux Musées d'art et d'histoire, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M^{me} Carine Affentranger Montoya Burgos, architecte au Service des bâtiments, M^{me} Véronique Goncerut Estèbe, conservatrice de la Bibliothèque d'art et d'archéologie

M. Heimendinger indique que la Bibliothèque d'art et d'archéologie est très importante et que les professionnels y sont permanents. Le Cabinet des estampes a une dimension internationale.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 5658.

Le conservateur actuel quittera son poste prochainement pour partir à New York où il a été appelé. Le lien public/privé fonctionne bien. Un mécène a même financé une partie de l'atelier. Il est nécessaire d'intervenir au niveau du bâtiment, en mauvais état, et de s'assurer que le patrimoine soit entreposé et exploité dans les meilleures conditions, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps.

M. Meylan explique que les bâtiments font partie de la ceinture faustique. Quelques éléments seront mis en valeur. Un travail important a déjà été entrepris en 2000 et ce travail est réussi. Il s'agit maintenant de mettre à jour l'aménagement à l'intérieur, créer un ascenseur et améliorer la sécurité. De nombreux éléments sont dégradés et ne sont plus adaptés aux exigences modernes et aux normes en vigueur. Un travail est à faire sur l'éclairage (confort et sécurité). Les bureaux sont mal éclairés et sont à redresser (un mandat a été confié à un spécialiste). On constate même des infiltrations d'eau.

M^{me} Affentranger Montoya Burgos, responsable du projet, explique qu'il faut intervenir au niveau des conditions de travail, des installations techniques (plus conformes aux normes actuelles) et créer des sorties de secours. Un accès pour les personnes handicapées est à créer depuis le rez-de-chaussée, ce qui nécessitera de déplacer l'escalier. Les W.-C. sont désuets et leur nombre sera augmenté à cinq. La salle de lecture est à revoir dans son ensemble.

M. Meylan précise que l'escalier et l'accès actuel ne sont pas optimaux, il faut créer d'autres ouvertures et l'accès doit être possible pour des personnes handicapées.

M^{me} Affentranger Montoya Burgos ajoute que l'on a procédé à des sondages et que des tableaux seront mis en valeur (fresques). En option, on propose la restauration d'une autre zone au premier étage. M^{me} Affentranger Montoya Burgos explique que l'installation du chauffage date des années 1970, il faudra intervenir et revoir la ventilation. L'éclairage sera également revu au niveau de la consommation d'énergie.

Un commissaire trouve curieux que le libellé de la proposition ne fasse pas référence au crédit complémentaire concernant la réfection des fresques au rez-de-chaussée et au premier étage.

M. Meylan répond qu'une base est présentée et que, ensuite, il est possible pour les commissaires de choisir des options. C'est de cette manière qu'est présentée la proposition.

Un commissaire demande comment cela se passe au niveau des priorités pour la réfection des bâtiments du patrimoine administratif. Est-ce que les évaluations se font spontanément? Comment est-ce que l'on détermine les priorités?

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

M. Meylan répond que l'on travaille, en termes de fonctionnement, sous la houlette du département concerné, mais également par rapport au département qui s'occupe de la technique. Ensuite, on consolide le tout et l'on établit une planification et les priorités. L'entretien se planifie de la même manière et en fonction du budget à disposition.

Une commissaire demande quelle est la fréquentation de la bibliothèque et combien de collaborateurs travaillent à la promenade du Pin 5.

M^{me} Goncerut Estèbe répond qu'il y a entre 12 000 et 13 000 lecteurs par an. Environ 25 000 personnes par an visitent les locaux dans lesquels travaillent une trentaine de collaborateurs.

Un commissaire demande si la façade de l'immeuble est éclairée la nuit.

M. Meylan répond que l'éclairage public est assez généreux à cet endroit.

Une commissaire aurait souhaité obtenir plus d'informations concernant la fresque en option.

M. Meylan présente les travaux. Des spécialistes procéderont à un grattage du revêtement, sur les diverses couches. On a trouvé, sur la troisième couche, le décor d'origine avec un effet de volume. Cela donnait une qualité particulière à la cage d'escalier. On souhaiterait mettre en évidence le hall d'entrée et le 1^{er} étage et passer une nouvelle couche de peinture dans les étages supérieurs. L'option de base de la proposition est de procéder à des découpages et de mettre en évidence deux ou trois surfaces. Une autre option serait un déshabillage plus important de la surface et un traitement du support.

Un commissaire a entendu dire qu'il fallait doubler le montant si on voulait aller jusqu'en haut du bâtiment pour la réfection des fresques et il demande un prix estimatif.

M. Meylan serait content de faire une restauration jusqu'en haut, mais, en discutant avec les architectes, il s'est rendu compte que, pour le public, l'important, c'est le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. Si la Ville de Genève avait les moyens, on pourrait aller jusqu'en haut.

Discussion

Lors de la discussion, il ressort qu'une majorité de membres souhaitent se rendre sur place afin de voir de quoi il retourne en ce qui concerne les deux variantes pour la réfection des fresques dans la cage d'escalier et aimeraient savoir combien coûteraient les travaux s'ils devaient se faire sur tous les étages.

Mise aux voix, la visite sur place est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 23 mai 2007

Visite de la commission des travaux sur place, au Cabinet des estampes et à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (5, promenade du Pin), avec le département des affaires culturelles représenté par M. Luc Heimendinger, directeur adjoint des Musées d'art et d'histoire, M^{me} Véronique Goncerut Estèbe, conservatrice de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, ainsi que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie représenté par M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et M^{me} Carine Affentranger Montoya Burgos, architecte, M. Philippe Beuchat, chef du Service à la protection du patrimoine, M. Simon Chessex, architecte mandataire, M. Hieronyme Lacroix, architecte mandataire

Visite de la cage d'escalier et de l'entrée. M. Beuchat explique que le bâtiment a été construit en grande partie en molasse comme cela se faisait à l'époque. Initialement, il a abrité des logements. Ensuite, il a été légué à la Ville de Genève qui l'a transformé. De très nombreux décors à l'intérieur sont en trompe l'œil, on commençait, à l'époque, avec des motifs de décoration que l'on simplifiait dans les étages. Des sondages ont révélé des espèces de panneaux en relief au rez-de-chaussée suivis, plus haut, par de simples peintures et faux joints. Dans les années 1940, l'immeuble a été transformé en bibliothèque. Une nouvelle distribution a été faite des surfaces et dalles. M. Meylan dit que toute la partie centrale a été touchée et profondément modifiée. L'option de procéder à des travaux plus importants dans les étages a été chiffrée, selon la demande des commissaires. Le mur du fond serait moins traité que les autres. La plus-value pour les travaux dans les étages serait de 130 000 francs.

La présidente croit comprendre que ce montant s'ajouterait aux 219 000 francs concernant le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage.

Un commissaire aimerait savoir si les options n'ont pas été intégrées dans la proposition de base pour des raisons financières ou parce que ces travaux ne sont pas vraiment utiles.

M. Meylan répond que la mission principale de son service est de proposer l'essentiel, ensuite seulement viennent les options. Ici, on en est au deuxième stade, donc aux options et au deuxième supplément de coûts.

Une commissaire demande si l'on trouvera d'autres fresques, où on les cherche et si, dans ce cas, on les referait à l'ancienne.

M. Beuchat répond que l'idée est de donner l'aspect de la première version. Les sondages ont permis de voir ce qui existait véritablement, le décor est intéressant. Ensuite, il devient répétitif, il n'y a pas vraisemblablement de vraies fresques.

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

M. Beuchat est parti de l'idée que, en zone protégée, la valeur du patrimoine est forte. Cependant, d'importantes transformations ont été entreprises et l'affectation du bâtiment a été changée.

M. Beuchat juge pertinent de retrouver un certain aspect de la cage d'escalier, mais estime qu'il ne vaut pas la peine de procéder à de grandes restaurations. L'effort devrait porter sur l'entrée et le 1^{er} étage. Il faut aussi travailler sur l'éclairage et reproduire le «faste de l'époque».

M. Meylan présente les sanitaires du 1^{er} étage qu'il faut mettre aux normes.

De retour dans l'entrée de l'immeuble, il est précisé que c'est un lieu stratégique, mais que l'ascenseur ne s'arrête pas sur tous les paliers. Il a fallu étudier une solution assez compliquée pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à tous les niveaux. On démontrera les panneaux, les boîtes à lettres et d'autres éléments dans l'entrée. Une petite cafétéria sera installée au rez-de-chaussée, la porte sera motorisée. M. Meylan signale que l'on a retrouvé, dans la partie inférieure de l'escalier, un très beau décor d'origine qui sera repris ailleurs.

M. Beuchat présente une partie de fausse molasse et des joints peints, la première partie a été réalisée en trompe l'œil, de telles parties existent même pour des cheminées de salon (décors en faux marbre).

Un commissaire constate que l'endroit est assez crasseux et demande depuis quand on n'est pas intervenu en ces lieux.

M. Beuchat répond depuis trente ou quarante ans.

Discussion

Les Verts voteront la proposition initiale, un coup de rafraîchissement mettra en valeur le reste, et ils proposent de voter les deux arrêtés de la proposition, totalisant un montant de 3 024 900 francs.

Le commissaire radical a trouvé la visite instructive. Il était favorable, au départ, aux options. En observant et en écoutant le personnel qui travaille sur place, il s'est rendu compte que de vouloir trop modifier le bâtiment compliquerait le travail du personnel. Il votera la proposition initiale avec les deux arrêtés.

Les socialistes voteront également les deux arrêtés. Maintenant, on dispose de chiffres assez précis concernant les frais d'entretien. On dégagera peut-être un jour ces fresques. Pour l'instant, elles sont protégées et c'est bien.

Le Parti démocrate-chrétien trouve que l'option de 130 000 francs coûte relativement peu, il serait tenté de l'accepter. Cependant, selon ce qui a été dit lors de la visite, cela irait contre le souhait du personnel qui travaille sur place. Même

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

M. Beuchat ne semble pas vraiment juger nécessaire de refaire le tout. Il n'y a aucune volonté d'aller jusqu'en haut du bâtiment. Donc, il est inutile de dépenser encore 130 000 francs.

L'Union démocratique du centre votera également les deux arrêtés.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) parlerait plutôt dans le sens de refaire le tout mais, suite à la visite et aux propos entendus, elle votera la proposition comme les autres commissaires.

Un commissaire socialiste estime qu'il ne vaut pas la peine de restaurer cette cage, trop de modifications étant intervenues dans les étages supérieurs.

La présidente propose de soumettre au vote l'amendement portant sur la restauration des décors du deuxième jusqu'au dernier étage de la cage d'escalier, soit l'option II à 130 000 francs, mais personne ne souhaite voter là-dessus, car personne n'adhère à cette option.

Mis aux voix, l'arrêté I concernant la rénovation du bâtiment sans la restauration des fresques est accepté à l'unanimité des 15 commissaires présents (3 S, 3 L, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC).

Mis aux voix, l'arrêté II concernant les fresques jusqu'au 1^{er} étage est accepté à l'unanimité des 15 commissaires présents (3 S, 3 L, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexe: présentation PowerPoint, consultable sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports

M. Jean-Louis Fazio, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs, la proposition PR-542 a été acceptée à l'unanimité de la commission des travaux, c'est une bonne proposition et je vous encourage à la voter.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord faire une remarque à l'attention du rapporteur – vous la lui transmettez, Monsieur le président. Dans son rapport, nous lisons la prise de position respective de chaque groupe, sauf celle du Parti libéral! De la part de M. Fazio, je suis absolument convaincu qu'il s'agit simplement d'un oubli, c'est pourquoi je ne lui en tiendrai pas rigueur. Mais depuis en tout cas vingt ans, on

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

n'a jamais vu – c'est chose impossible! – que les libéraux ne manifestent pas leur prise de position lors d'un vote de commission.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour rappeler que j'ai déjà déploré l'état des parquets du bâtiment sis au 5, promenade du Pin – vous pouvez consulter les notes de séance si vous voulez vous en assurer, Mesdames et Messieurs. En effet, je me demandais avec quels crédits on avait commis ce massacre sur le plancher.

En outre, M. Fazio a été quelque peu économe d'explications, dans son rapport – c'est en tout cas ce que mes collègues m'ont fait remarquer lors d'une séance de caucus. A le lire, on a l'impression que la Ville dépensera plus de 2 millions de francs simplement pour installer un ascenseur dans l'immeuble concerné. En fait, il ne s'agit pas que de cela. Une multitude de travaux sont prévus qui justifient cette dépense: rénovation de la cage d'escalier, aménagement d'accès pour les handicapés et de W.-C., et ainsi de suite. Les libéraux voteront donc les deux arrêtés de cette proposition.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-542 qui nous est soumise ce soir concerne la réfection du bâtiment qui abrite le Cabinet des estampes. La commission des travaux a eu l'occasion de se rendre sur place et, à titre personnel, j'exprime ici comme d'habitude mon inquiétude devant l'état dans lequel se trouve le patrimoine administratif et financier de la Ville de Genève.

Evidemment, Monsieur le magistrat, vous me direz que nous devrions peut-être commencer par discuter, lors du débat sur le budget, des montants que nous entendons allouer aux réfections et restaurations d'immeubles. Peut-être faudrait-il un jour songer à les augmenter... Cependant, malgré les sommes que nous votons déjà chaque année, même un bâtiment d'une telle envergure et d'une telle importance patrimoniale n'a fait l'objet d'aucune intervention depuis trente ou quarante ans. Cela nous semble incroyable!

Comme vous le savez, le groupe A gauche toute! est très attaché à la sauvegarde du patrimoine. Il s'agit ici de restaurer la cage d'escalier et le premier étage de l'immeuble, afin de leur redonner leur aspect d'origine en faisant réapparaître les fresques qui les ornaient. Il est vrai aussi que les lieux semblent sales, mal éclairés et très peu accueillants, c'est pourquoi les travaux d'éclairage décrits dans la proposition PR-542 sont importants. De même, la mise aux normes des sanitaires et l'accès facilité aux handicapés ne nous paraissent pas un luxe.

Une option de rénovation des étages supérieurs du bâtiment avait été envisagée, mais les utilisateurs et les services municipaux concernés nous ont clairement signifié que cela pouvait attendre. Il n'est donc pas primordial, à nos yeux,

d'effectuer tout de suite ces travaux. Telle est la raison pour laquelle la commission des travaux, à l'unanimité, a préféré n'accepter que les deux premiers arrêtés de la proposition, que le groupe A gauche toute! vous invite bien évidemment, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je saisis l'occasion de rappeler que le bâtiment concerné appartient à ce qui fut la ceinture fazyste. Construit en 1860, il abrite actuellement la Bibliothèque d'art et d'archéologie et le Cabinet des estampes, et il fait partie d'un patrimoine qu'il s'agit de maintenir.

Néanmoins, pour les Verts, la proposition PR-542 dépasse la dimension de la protection du patrimoine, car il en va également de la sécurité des usagers de cet immeuble. La mise aux normes actuelles est un élément récurrent, lorsque nous parlons de protection du patrimoine. Or nous avons pu constater sur place qu'un certain nombre de mesures seraient prises, notamment pour permettre une évacuation rapide en cas de difficulté et pour améliorer les conditions de travail dans ces locaux, dont je rappelle qu'ils ont déjà fait l'objet de multiples rénovations. Je mentionne également une transformation à caractère écologique qui nous intéresse, nous les Verts: la chaufferie à mazout actuelle sera remplacée par du chauffage au gaz. Enfin, je signale que, grâce à l'ascenseur, les handicapés bénéficieront d'une meilleure accessibilité à ces lieux.

Tous ces éléments nous convainquent de voter la proposition... (*Certains membres du Conseil administratif bavardent.*) Merci de prêter attention à ce que je dis, Messieurs les magistrats... Monsieur le président, pouvez-vous leur transmettre ma remarque?

Le président. Je la leur transmettrai, Madame.

M^{me} Marguerite Contat Hickel. Merci. Je termine en disant que nous avons constaté avec quel grand intérêt le Conseil administratif nous a soumis la proposition PR-542. Celui que nous lui avons porté pour notre part a été d'autant plus vif qu'elle était divisée en deux volets comprenant la restauration des décors peints retrouvés dans la cage d'escalier grâce à des sondages. La commission des travaux a donc voté à l'unanimité les deux arrêtés qui figurent dans le rapport, afin de permettre une réhabilitation de ce bâtiment qui ait du sens.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical acceptera les deux arrêtés de la proposition PR-542 qui figurent

Proposition: rénovation du bâtiment au 5, promenade du Pin

dans le rapport. Comme notre collègue M^{me} Figurek, nous relevons que le bâtiment concerné a été négligé pendant trente à quarante ans. Je pense que le Conseil administratif serait bien inspiré de veiller à ce que les propriétés immobilières de la Ville soient un peu mieux entretenues, pour éviter de devoir ensuite voter des travaux de réfection aussi chers.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens tout d'abord pour vous dire que ce projet est un bon projet, car le bâtiment du 5, promenade du Pin est un joyau de notre municipalité.

Mais j'entends également rectifier un peu le tir au sujet de certains propos que je viens d'entendre. Je l'avoue: le Conseil administratif n'est pas très doué pour l'entretien de bâtiments de cette qualité, or la municipalité en possède plusieurs. Toujours est-il, Madame Figurek, que nous avons entretenu celui dont il est question ici, puisque nous avons fait refaire l'ensemble des façades il y a quatre ans. Il est d'ailleurs assez remarquable, maintenant, du point de vue de son aspect. A présent, il s'agit de passer à la deuxième étape. C'est dire tout l'intérêt que nous portons à ce bâtiment!

Un autre problème, que vous soulevez cette fois à juste titre, est celui de savoir quelle politique nous entendons mener pour rénover ce genre de bâtiments publics avec des ressources limitées – je n'ose pas dire nos maigres ressources. Nous mettrons sur pied un programme de rénovations que je vous invite à étudier dans le cadre du plan financier d'investissement, Mesdames et Messieurs. Il est nécessaire d'en discuter ainsi, car c'est là un outil indispensable pour le pilotage des grands travaux qu'il va nous falloir étaler sur plusieurs années – dix à quinze ans.

Cela nous permettra d'établir définitivement une politique précise – d'ailleurs largement revendiquée par mon collègue Patrice Mugny – pour les bâtiments qui sont les vaisseaux amiraux de notre municipalité. Nous devons les entretenir, ne serait-ce qu'au vu de l'intérêt qu'ils suscitent et des visiteurs qui les fréquentent.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 805 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 29 224 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 147 119 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 2 952 119 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 219 900 francs destiné à la restauration des décors d'origine dans le hall d'entrée et la cage d'escalier situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.

Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 219 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 2177 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant total de 219 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 813 000 francs destiné à la rénovation des façades des immeubles situés rue Louis-Favre N^{os} 23 à 29 (les Schtroumpfs 1^{re} étape), parcelles N^{os} 3859, 6660, 7055, feuilles N^{os} 73 et 74 de la commune de Genève-Cité (PR-562 A)¹.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie le 31 octobre 2007, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses travaux.

Séance du 31 octobre 2007

Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, accompagné de M. Samir Al-Khudri, architecte au Service des bâtiments et responsable du périmètre des Grottes

MM. Meylan et Al-Khudri présentent le projet sur la base de photographies. Les auditionnés soulignent la grande technicité de ce projet. Les travaux, présen-

¹ Proposition, 424.

tés à l'aide d'un plan, se feront par étapes sur une période de douze mois. Ces travaux n'auront aucune incidence sur les loyers.

M. Al-Khudri cite les dégâts subis au cours des vingt-cinq ans d'existence du bâtiment. Le travail essentiel à fournir concerne la réfection des façades crépies. Plusieurs autres dégâts sont mentionnés, tels que: tablettes des fenêtres manquantes, fenêtres des attiques pourries, infiltration d'eau détruisant l'isolation, mauvais état des peintures, écoulements et chape en mauvais état, balcons à refaire.

Sur la demande d'un commissaire, M. Meylan précise que l'expertise des travaux a été confiée à l'un des premiers intervenants lors de la construction des bâtiments. Il explique que certains éléments inquiétaient déjà lors de la réalisation du bâtiment. Lors de la construction, les architectes, ayant identifié les problèmes, ont tout fait pour les amenuiser.

Un commissaire s'interroge sur la nouvelle durée de vie des bâtiments après les travaux. M. Meylan espère que la durée de vie sera de plus de vingt-cinq ans après les travaux. Il ajoute que refaire un crépi tous les vingt-cinq ou trente ans n'est pas déraisonnable.

M. Meylan présente ensuite un plan d'ensemble des quatre étapes des travaux.

Un commissaire demande si l'architecte a été rendu responsable par la Ville de Genève de la dégradation rapide de l'enveloppe du bâtiment. M. Meylan explique qu'il n'y a pas eu d'erreur de conception, qui a été acceptée et cautionnée telle quelle. M. Al-Khudri ajoute que ce crépi est un bon isolant thermique, mais il aurait fallu intervenir sur les fissures plus rapidement afin d'éviter une dégradation telle qu'elle est aujourd'hui. Il précise que les travaux concernent 60% du crépi et 30% de l'isolation lors de la première étape. Toutefois, l'ensemble de la façade sera refait. Les façades orientées côté pluie sont très délavées et, sur les autres façades, s'accrochent les poussières.

Un commissaire s'inquiète du surcoût de l'échafaudage par rapport à un échafaudage classique. M. Meylan répond que l'échafaudage ne sera pas plus cher au mètre carré, mais qu'il y aura probablement un supplément de 15 à 20% dû à la spécificité de la façade.

Un commissaire demande si les travaux sont autorisés par les services cantonaux. M. Al-Khudri répond affirmativement. M. Meylan rétorque qu'aucun engagement de soumission n'est envoyé avant le vote.

Deux commissaires relèvent que le travail paraît énorme et que certains éléments sont très coûteux. M. Meylan répond qu'il faut partir sur une hypothèse 60%-30% et que la marge des 10% de «divers et imprévus» est indispensable.

Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

Il dit que refaire un crépi tous les vingt-cinq ans n'est pas absurde. Les travaux seront faits avec des techniques nouvelles, plus modernes et plus efficaces. L'entretien différé d'un bâtiment coûte cher, mais ici il s'agit d'un investissement afin de ne pas se retrouver dans la situation actuelle.

Un commissaire, sachant que le bâtiment a été primé plusieurs fois, demande si une subvention peut être demandée à la Confédération. M. Meylan répond que le bâtiment a bien été primé mais qu'il n'est pas classé, ce qui exclut l'obtention d'une subvention.

Un commissaire demande s'il est de tradition de confier les travaux à celui qui a construit l'immeuble. M. Meylan répond que, en général, non; mais l'architecte, très jeune à l'époque de la construction, a pu donner des informations intéressantes.

Discussion de la commission

Le représentant des Verts demande de voter l'objet lors de la séance en cours, car la présentation a été honnête et il faut maintenant procéder aux travaux.

Le représentant démocrate-chrétien estime que l'on peut voter cette proposition et il insiste sur le fait que le bâtiment est sain et qu'il ne s'agit que de rétablir la peau.

Le représentant de l'Union démocratique du centre sait que ce bâtiment a été un projet particulier qui a été primé et il estime que l'on peut le voter, à moins que l'on ne décide d'auditionner un autre spécialiste.

Le représentant socialiste estime que son groupe peut voter. Il insiste sur le fait que le bâtiment a fait le tour des revues architecturales mondiales et qu'il est important de maintenir ce bâtiment, car il est une carte de visite pour Genève.

Le représentant d'A gauche toute! peut également voter la proposition. M. Ketterer avait, à l'époque, réussi à convaincre la majorité bourgeoise de construire les Schtroumpfs.

Le représentant radical votera ce crédit mais, malgré tout, il le trouve élevé. Il se plaint également que l'on ne fait jamais rien alors que ce projet propose quelque chose.

Le représentant libéral reconnaît que l'on prenait un risque avec ces nouvelles façades. Mais, à titre personnel, il dit que, chaque fois que des gens viennent lui rendre visite à Genève, il leur fait visiter les Schtroumpfs. Il votera donc ce crédit.

Vote

Le président passe au vote de l'arrêté de la proposition PR-562, qui est accepté à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: présentation PowerPoint (voir sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports)

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC). J'interviens brièvement, car tout le monde connaît ces bâtiments des Schtroumpfs, qui ont fait l'objet d'un projet très original et nécessitent maintenant un entretien.

Vous aurez noté, Mesdames et Messieurs, qu'une seule séance de la commission des travaux aura suffi pour que celle-ci prenne position, sur la base des photos et des témoignages des services de la Ville. Nous sommes tous convaincus de la nécessité de réaliser les travaux demandés dans la proposition PR-562. Mais c'est mon collègue Alain de Kalbermatten qui en parlera plus en détail, puisqu'il est rapporteur sur cet objet.

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur (DC). En préambule, je tiens à remercier MM. Meylan et Al-Khudry, du Service des bâtiments, pour l'excellence de leur présentation en commission, le 31 octobre 2007. En effet, ils nous ont expliqué de manière très technique la première étape de la rénovation prévue des Schtroumpfs. Elle comprend une importante mise en place d'échafaudages et – vingt-cinq ans après la construction – la remise à neuf des façades crépies, ainsi que des fenêtres et des balcons qui, actuellement, sont branlants. Après cette intervention, les crépis seront pérennes pour trente ans. Même si les travaux paraissent chers, c'est un investissement auquel il nous faut consentir, car c'est surtout un devoir que nous avons à l'égard des habitants de ces immeubles.

Après l'aspect technique, nous avons débattu du volet architectural de ce projet, et les représentants de tous les partis se sont accordés à souligner le caractère unique de ces bâtiments à Genève. Par conséquent, la commission des travaux a voté à l'unanimité le crédit demandé dans la proposition PR-562, qui s'élève à près de 3 millions de francs.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dirai juste quelques mots pour évoquer une sorte de

Proposition: façades des immeubles de la rue Louis-Favre 23-29

paradoxe, dans cette affaire des Schtroumpfs. Quand les bâtiments concernés ont été construits, j'étais parmi ceux qui s'y sont opposés – non pas en raison de l'architecture originale dont ils étaient les témoins, mais à cause de leur positionnement et de la densification du secteur. Nous imaginions alors quelque chose de plus léger. Toujours est-il que l'affaire a été conclue et que l'on a construit ces bâtiments. A l'époque, nous avions dit tout le «bien» que nous pensions de la méthode originale utilisée pour le crépi et l'isolation des façades, anticipant ainsi la situation devant laquelle nous sommes aujourd'hui. Bref, le paradoxe, c'est que, moi, l'ancien opposant, j'ai dû reprendre cette affaire à la tête de mes services.

Cela dit, je tiens à remercier très sincèrement la commission des travaux, qui a traité très rapidement cet objet – l'un des premiers dont j'ai eu à m'occuper depuis que je suis au Conseil administratif. J'espère qu'il en ira de même avec les autres projets que nous lui soumettrons. Je m'engage, au vu de la diligence de la commission dans le traitement de cet objet, à faire en sorte que les travaux soient entrepris très rapidement, afin de montrer que nous sommes décidés, les uns et les autres, à réaliser au plus vite nos objectifs de valorisation et de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 813 000 francs destiné à la rénovation des façades des immeubles situés rue Louis-Favre N^{os} 23 à 29 (les Schtroumpfs 1^{re} étape), parcelles N^{os} 3859, 6660, 7055, feuilles N^{os} 73 et 74 de la commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 813 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 27 852 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 août 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 350 377 francs pour assurer la participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires (PR-569 A)¹.

Rapport de M. Yves de Matteis.

Lors de sa séance plénière du 9 octobre 2007, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-569 à la commission de l'informatique et de la communication. Cette dernière s'est réunie les 19 octobre, 12 et 19 novembre 2007, sous la présidence de M^{me} Martine Sumi, pour étudier cette proposition. Nous remercions ici M^{mes} Julie de Dardel et Lucie Marchon, qui ont pris les notes de séances, de leur excellent travail.

Préambule

Le présent projet a pour propos de permettre la participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations nécessaires à sa mise en service dans l'administration municipale.

Il s'inscrit dans un projet plus large – couvrant tous les partenaires du canton – défini par le Conseil d'Etat dans le projet de loi PL 10034 (dont s'inspire le

¹ Proposition, 1480.

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

texte de la proposition), voté par le Grand Conseil le 29 juin 2007. Cet objet n'est pas intégré au 2^e plan financier d'investissement (PFI), il figure dans le 3^e PFI, sous la référence 111.011.20, pour un montant de 5,5 millions de francs.

Le projet Polycom – réseau de radiocommunication de sécurité national (transmission de la voix et, dans une moindre mesure, de données informatiques) – doit permettre la communication sécurisée entre les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) de la Confédération, des cantons et des communes (gardes-frontière, police, sapeurs-pompiers, premiers secours, protection civile et formations d'appui de l'armée), avec pour but ultime de garantir la sécurité de la population, qui dépend, pour l'essentiel, de la rapidité d'intervention des autorités et des organisations compétentes. Le Liechtenstein fait également partie du projet Polycom.

Polycom est déjà réalisé dans cinq cantons, en cours de réalisation dans huit cantons et demi-cantons, en phase de planification dans six cantons et à l'étude dans trois cantons et demi-cantons. Seuls Zoug et Schwyz ont déclaré vouloir attendre l'amortissement des réseaux radio utilisés actuellement (prévu sur dix ans). La France, l'Allemagne et l'Espagne utilisent ou utiliseront le standard Polycom dans un futur proche.

Séance du 12 novembre 2007

Audition de MM. Yves Nopper, directeur du département de l'environnement urbain et de la sécurité (présentation des objectifs politiques), Marc Mancastropa, chef du Service des télécommunications de la police cantonale genevoise et chef de projet Polycom pour Genève (présentation du projet Polycom aux niveaux fédéral et cantonal), Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (Polycom en Ville de Genève), et Jacques Magnin, sous-chef du Service d'incendie et de secours

Le document présenté lors de cette audition «Projet Polycom – Situation octobre 2007» est en annexe du présent rapport.

M. Nopper rappelle que Polycom est un projet transversal mené par la Confédération avec la collaboration des cantons et des communes (police, pompiers, voirie, etc.). La Confédération a donc procédé au choix d'un produit unique pour toute la Suisse. Des équipements complémentaires indispensables sont prévus dans la proposition (*n.d.l.r.: pour rappel, le système est composé de l'infrastructure du réseau, des centrales de commandement et des terminaux des utilisateurs*).

M. Nopper rappelle que, à Genève, le projet de loi (PL 10034) a été voté par le Grand Conseil le 29 juin 2007, la Ville de Genève ayant été associée dès le début des travaux.

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

M. Mancastroppa précise que Polycom a déjà 11 sous-réseaux en fonction en Suisse, adoptés soit au niveau cantonal, soit par la Confédération directement pour le compte du Corps des gardes-frontière (Cgfr – partenaire fédéral financé par la Confédération) des cantons frontaliers (cf. document, page 2).

A Genève, le Corps des gardes-frontière a réalisé son sous-réseau Polycom régional en 2003 (cf. document, page 3). Visant l'adoption du réseau au niveau cantonal (extension à tous les partenaires), la loi cantonale (PL 10034) a été adoptée et l'Association des communes genevoises (ACG) a également voté l'acquisition de radios pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (sur recommandation de la Sécurité civile). Un centre de maintenance unique devrait être organisé pour l'ensemble du canton, pour répondre à des impératifs de coûts et de sécurité (cf. document, page 5).

L'organisation de Polycom comprend, au plan cantonal, un comité de pilotage (qui décide, par exemple, de l'intégration de nouveaux partenaires) composé de trois instances: l'ACG, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève avec, sous ses ordres, un comité de gestion et six groupes de travail chargés des volets du projet (cf. document, page 7).

Plusieurs cantons (dont Vaud) devraient terminer l'ensemble de leur réseau cette année. Lausanne et Berne sont prêtes. A Zurich, comme à Genève, le projet de la Ville est intégré à celui du Canton.

La mise en service du réseau Polycom ne sera effectuée sur tout le canton qu'au dernier semestre 2008 au plus tôt (délais de commande des terminaux et adaptation du réseau). Il sera donc inutilisable pour l'Eurofoot, mais celui des gardes-frontière genevois, préexistant, sera en partie mis à disposition pendant l'Euro et des policiers d'autres cantons seront également équipés de radios.

Toutes les personnes auditionnées s'accordent sur l'urgence à accepter la proposition.

M. Mancastroppa confirme que l'urgence est avant tout liée au caractère obsolète du système précédent (Iris).

M. Magnin précise que le Service d'incendie et de secours (SIS), tenu par des impératifs légaux, doit gérer des événements importants (plans catastrophe, dispositif d'intervention dans des situations exceptionnelles Osiris, etc.) et donc s'équiper en conséquence. Il confirme que le réseau de communication radio utilisé aujourd'hui est obsolète. On ne peut ni communiquer directement avec d'autres partenaires (France et canton de Vaud) ni, à court terme, garantir la confidentialité des communications radio qui, en nombre croissant, se superposent (au point que les employés commencent à demander des natels pour communiquer). Les fréquences radio protégées de l'Office fédéral des communications sont dépassées et les équipements en bout de course.

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

De plus, il devient difficile de répondre aux impératifs de la Confédération, par exemple pour la sécurité des tunnels, en cas de tremblements de terre, de risques bactériologiques ou d'autres types de sinistres. Polycom permettra de résoudre tous ces problèmes. M. Magnin confirme que les pompiers des autres cantons vont également utiliser Polycom.

Selon M. Favre, il devient urgent d'améliorer la communication entre les différents partenaires de la sécurité, et donc de prendre une décision permettant d'avancer.

*Questions des commissaires*Participation de la Ville de Genève

Plusieurs commissaires soulignent la participation financière importante de la Ville de Genève (3 877 847 francs) et demandent, dans la mesure où ces missions dépassent ses frontières, si les autres communes pourraient être davantage associées (leur contribution est de 1 467 925 francs) ou demandent des précisions sur la répartition des coûts et la péréquation financière entre communes ainsi que sur la participation de l'ACG au projet. Un commissaire trouve surprenant que l'ACG prenne en charge les dépenses de toutes les communes sauf celle de la Ville de Genève, alors que cette dernière finance largement l'ACG et son fonds d'équipement.

Pour rappel, la loi cantonale prévoit la répartition des charges suivante (cf. document, page 6):

- 15 266 715 francs pour le Canton (soit 5 309 798 francs pour le réseau et 9 956 917 francs pour les centrales et les terminaux);
- 3 877 847 francs pour la Ville de Genève;
- 1 467 925 francs pour les communes (centrales et terminaux);
- 51 125 francs pour la Société internationale de sauvetage du Léman.

Réponses:

M. Mancastropa: les montants sont en fonction du nombre de terminaux dont chaque partenaire a besoin. Si la Ville veut réduire sa participation, il faudra diminuer ses équipements (il faut un terminal par agent, agents municipaux (AM) et agents de sécurité municipaux (ASM) y compris. Or, la Ville de Genève compte le plus grand effectif d'ASM). De plus, à la police et au SIS, il est également nécessaire d'équiper les centrales de commandement, les infrastructures nécessaires sont différentes et plus importantes.

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

M. Mancastropa précise que l'ACG a voté un crédit pour équiper les sapeurs-pompiers volontaires. La participation financière des différents partenaires est par ailleurs mentionnée dans le document.

M. Magnin indique que, si le remplacement de la centrale téléphonique a été pris en charge par l'ACG à hauteur de 500 000 francs, c'était en raison de l'urgence.

L'ACG a également pris en charge la première partie des équipements radio dans chaque commune, soit deux radios par compagnie, pour prévenir une situation d'urgence. Evaluer le nombre de terminaux nécessaires aux communes aurait pris trop de temps.

Un commissaire demande d'où vient la différence d'un million et demi entre l'estimation budgétaire du document (de 3 877 847 francs, cf. document Polycom, page 6) et la proposition de crédit de 5 350 377 francs.

La présidente répond qu'il s'agit de dépenses liées à l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires (cf. intitulé de la proposition PR-569). M. Favre confirme que la proposition de crédit comprend, d'une part, le budget d'équipement Polycom et, d'autre part, des dépenses collatérales indispensables au projet (*n.d.l.r.: antenne de secours, équipement en GPS des véhicules SIS, matériel de test/formation, etc.*).

Optimisation des dépenses – Gestion des coûts

Un commissaire remarque que l'on travaille actuellement avec un réseau analogique et une seule antenne d'émission. Avec Polycom, on aura un réseau analogique avec deux antennes et deux nouveaux réseaux numériques (Polycom), dont un de secours. Il demande si ce n'est pas trop. Un autre commissaire s'exprime également sur une possible mise en commun des moyens.

Selon M. Magnin, il est risqué, aujourd'hui, d'avoir une seule antenne. L'année dernière, celle-ci, frappée par la foudre, a désorganisé les communications durant dix jours. Il faut donc installer une antenne de plus et, sur ces deux antennes, en plus du nouveau réseau numérique Polycom, maintenir l'ancien réseau digital afin de communiquer avec d'autres partenaires (Sauvetage du lac, etc.) ou en cas de panne de Polycom.

Tout est fait pour optimiser les dépenses. Par exemple, pour la construction d'une des dernières stations du Corps des gardes-frontière (pour 150 000 francs), un mât de la Sécurité civile, situé à proximité, a été utilisé, permettant une économie importante (*n.d.l.r.: financièrement, le forfait demandé au Canton par le Cgfr pour participer au réseau préexistant est plus avantageux que de partir de zéro pour tout construire*). Par ailleurs, la Confédération, en négociant des contrats pour l'ensemble du pays, permet aux divers partenaires de bénéficier de prix très avantageux (économies d'échelle).

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

Frais de fonctionnement – Personal stop – Maintenance – Achats

Un commissaire demande des éléments plus concrets sur le budget de fonctionnement (frais de communication, contrats d'entretien, personnel supplémentaire, etc.) et si le département va, étant donné le *personal stop*, gérer les tâches supplémentaires occasionnées par Polycom en abandonnant d'autres prestations.

MM. Favre et Nopper précisent que le fonctionnement impliquera pour la Ville de Genève de nouvelles opérations assurées en faisant coulisser des postes, notamment. Il s'agit d'adapter le personnel existant à de nouvelles compétences, en allouant différemment les ressources. Les personnes et postes visés n'ont pas encore été décidés, mais l'intention du magistrat est bien de faire bouger les postes.

Les frais de maintenance seront-ils en partie assumés par la Confédération?

Selon M. Mancastropa, la Confédération participe par le biais des gardes-frontière, qui contribuent à hauteur de 3 millions de francs à la réalisation des stations du centre-ville, les installations en périphérie étant financées par les autres partenaires pour environ 1,5 million de francs. Le principe de répartition des frais de fonctionnement doit être établi, aux environs de 50/50 entre Canton et Confédération (via les gardes-frontière).

Suite à une question sur les achats, M. Mancastropa répond que chaque partenaire prend en charge son matériel.

Suite à une remarque sur le fait que la Confédération finance le projet à hauteur de 10 millions de francs, soit environ un tiers du budget global, M. Mancastropa souligne que cette estimation tient compte d'investissements en infrastructures de la part de la Confédération, comme la couverture des tunnels autoroutiers, etc.

Suite à une question sur la participation du Canton à hauteur de 5 millions, auxquels s'ajoute 10 millions pour équiper ses propres services, M. Mancastropa confirme que cette dernière somme sert à l'acquisition des terminaux et centrales.

Matériel pompiers SIS

Selon M. Magnin, comme le préconise la Sécurité civile, l'ensemble des pompiers volontaires (230 en Ville de Genève) doit recevoir des équipements restreints.

Un commissaire remarque que la proposition PR-569 fait mention de la sensibilité du matériel à la chaleur et à l'humidité (fréquente lors de sinistres). Comment le SIS apprécie-t-il ce risque?

M. Favre souligne que l'administration ne va pas acheter du matériel pour le jeter. L'acquisition du matériel se fera en fonction des conditions d'utilisation. Le fournisseur est actuellement en train de mettre sur pied un matériel plus résistant à ces conditions extrêmes.

Autres partenaires – Services industriels de Genève (SIG), Transports publics genevois (TPG) – Divers

Pourquoi les SIG, également concernés par la sécurité, ne font-ils pas partie des partenaires?

Selon M. Mancastroppa, le cas des SIG est analogue à celui des TPG. Ces instances font partie de Polycom pour l'aspect sécurité, mais pas pour l'aspect commercial. En cas d'événement majeur, ces instances devraient pouvoir utiliser le matériel Polycom, mais cette question doit encore être tranchée au sein de la commission Osiris.

Une commissaire demande ce qu'il se passerait si la Ville refusait de voter ce crédit. Le Canton serait-il dans une situation difficile?

M. Nopper répond par la négative. Le Canton ne s'est pas engagé par rapport aux communes. En cas de refus, c'est la Ville qui devrait continuer à vivre dans un no man's land en matière de communication.

M. Favre le confirme: le Canton ne s'est engagé que sur la part qui le concerne.

Séance du 19 novembre 2007

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet répond aux questions qui lui ont été envoyées de la part de la commission.

Comment, sur le dossier Polycom, se sont déroulées les négociations relatives à la péréquation financière entre les communes (répartition, principe de répartition des charges, participation directe, Fonds d'équipement communal, etc.)? Compte tenu du fait que l'engagement du SIS dépasse les frontières de la ville de Genève, comment expliquer une si modeste participation des autres communes?

Un élément de réponse a été envoyé à la commission (courrier de M. Nopper, cf. annexe): «Renseignements pris auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), nous sommes en mesure de vous confirmer que la dotation des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes en radios Polycom

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

sera financée par le Fonds d'équipement communal» (cf. Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2007).

Selon M. Maudet, il faut distinguer entre pompiers volontaires et professionnels. Pour les premiers, chaque compagnie a été dotée de deux appareils. Pour les professionnels, la participation des communes au SIS se fait par une clé de répartition subtile mais, concernant les coûts de fonctionnement seuls. Les coûts d'investissement sont pris en charge par la Ville de Genève. Il s'agit de la clé de répartition normale et usuelle entre la Ville et les communes.

Dans la proposition PR-569 (page 18), il est dit que le projet Polycom aura un impact difficile à estimer (projets ou prestations) pour les investissements à venir. Qu'en est-il? Quels sont les montants supplémentaires? Quels cofinancements avec les autres communes?

Selon M. Maudet, la question a été mentionnée par pur souci de transparence. Si le Conseil administratif doit faire des investissements importants, il repassera devant le Conseil municipal. Des crédits concernant les véhicules et les moyens de transmission devraient être proposés dans le cadre du projet CEVA, qui nécessite également des équipements dévolus à la sécurité. Par ailleurs, il précise qu'il tenait à ce que le suivi de fonctionnement de Polycom soit mentionné dans le document.

Dans la proposition PR-569, il est fait mention, à la page 19, de l'augmentation à venir du budget de fonctionnement de la Ville du fait de Polycom. Quels sont les chiffres? Quelles prestations vont être supprimées pour gérer ce nouveau métier en Ville de Genève dans le contexte du *personal stop*? Faut-il voir un lien avec l'étude de l'externalisation des ASM?

Selon M. Maudet, Polycom sera a priori intégré dans les projets en cours. Mais il fallait faire une piqûre de rappel sur le caractère limité des moyens de la Direction des systèmes d'information et de communication. En raison du *personal stop*, il faudra faire des arbitrages entre ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins.

Est-ce que la Ville de Genève organisera son propre site de maintenance Polycom, un partenariat avec l'Etat (police) est-il envisagé?

Selon M. Maudet, la Ville va assumer des éléments de maintenance, mais le comité de gestion, alliant les différentes instances du projet, sera également chargé de la maintenance de Polycom et de la suite des opérations.

Suite à une question sur le devenir de l'ancien matériel radio (revente, don, recyclage), M. Favre rappelle que les équipements analogiques seront maintenus pour pouvoir communiquer avec les groupes qui ne passent pas à Polycom. Il précise que le désengagement de ce matériel sera progressif. M. Maudet ajoute

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

qu'une attention particulière sera portée au recyclage du matériel, ce qui vaut souvent mieux que d'envoyer du matériel en mauvais état dans le tiers monde.

Suite à une question sur la nécessité d'équiper chaque ASM d'une radio alors qu'ils patrouillent par deux, M. Maudet souligne que beaucoup d'ASM se déplacent en patrouille unique, et non par deux (fermeture des grilles des parcs, ouverture des marchés, etc.), d'où une certaine rationalité à prévoir un appareil par personne.

Suite à une remarque d'un commissaire, qui suggère que la Ville passe d'une situation quasi catastrophique à une formule plus luxueuse, M. Maudet déclare que le nouveau matériel n'est pas un luxe dans le contexte actuel et qu'il répond à l'évolution des tâches des ASM et des AM. Toutefois, il faudra investir dans des moyens d'encadrement et de formation pour que ce matériel soit bien utilisé.

Un commissaire relève que, en redimensionnant ces réseaux à la baisse pour faire des économies, on risque de diminuer d'autant le niveau de sécurité du système.

M. Maudet acquiesce et mentionne que tous les partis ont fait campagne pour une meilleure sécurité, lors des élections municipales. La Ville doit prendre les mesures ad hoc.

M. Favre signale que, sur le terrain, la nécessité de communiquer se fait vraiment ressentir. Il souligne que l'installation d'un nouvel équipement est indispensable.

Discussion de la commission, prises de position des partis

Un commissaire, parlant pour le Parti libéral, pense qu'en matière de sécurité il n'y a pas à transiger, il faut que la première personne sur place puisse communiquer de façon sûre. Une vie n'a pas de prix.

Un commissaire démocrate-chrétien pense de même, mais souligne que le Parti démocrate-chrétien sera attentif aux dépassements éventuels sur le budget.

Un commissaire socialiste déclare que son parti acceptera bien entendu le projet Polycom, car la situation actuelle n'est pas tenable. Avec une réserve: on passe d'une situation quasi inacceptable à une situation luxueuse. Par ailleurs, le Parti socialiste est insatisfait du fait que les autres communes ne participent pas plus aux investissements. Enfin, il sera particulièrement attentif à la question du personnel.

Un commissaire parlant pour A gauche toute! déclare que la Ville paie souvent pour d'autres instances, mais que, pour des raisons telles que la sécurité, il

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

n'y a pas d'autre choix que de répondre positivement, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un impératif au niveau cantonal.

Une commissaire des Verts souligne la nécessité de coordonner les différents niveaux (Canton, Confédération et communes) et les divers corps de métier, nécessité soulignée à de nombreuses reprises depuis des années. La coordination sera donc la bienvenue. Les Verts accepteront donc la proposition faite par le Conseil administratif, tout en restant vigilants pour ce qui est du respect du budget et du *personal stop*.

Une commissaire radicale va dans le même sens que le Parti libéral pour dire que la sécurité doit être assurée et elle confirme que son parti votera la proposition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre confirme qu'il votera la proposition, pour les mêmes raisons que l'Entente. Pour lui, les questions de sécurité et de communication sont primordiales.

Vote de la commission

La présidente met au vote la proposition PR-569. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ainsi, au vu de ce qui précède, la commission de l'informatique et de la communication vous invite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, à accepter la proposition PR-569 et à voter le projet d'arrêté suivant. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes:

- courrier du 15 novembre 2007 de M. Yves Nopper
- courrier du 26 juin 2007 de l'ACG
- document «Projet Polycom, Situation octobre 2007, informations aux partenaires»

Autres références:

Pour Polycom, cf. <http://www.polycom.admin.ch>

Pour la loi cantonale, cf. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10034.pdf>

Pour le rapport sur la loi cantonale: cf. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10034A.pdf>

K 19.11.07

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION

Madame Martine Sumi
Présidente
Commission de l'informatique et
de la communicationGenève, le 15 novembre 2007
YN/vvg**Objet** PR-569 – Proposition de crédit « Polycom »Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Madame la Présidente,

Lors de l'audition du 12 courant, relative à l'examen de la proposition citée en titre, un membre de votre commission a posé une question au sujet de la dotation des sapeurs-pompiers volontaires des communes.

Renseignements pris auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), nous sommes en mesure de vous confirmer que la dotation des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes en radios Polycom, sera financée par le Fonds d'équipement communal.

Nous joignons à la présente copie du courrier adressé par l'ACG au Fonds d'équipement communal, confirmant cette décision prise lors d'une Assemblée générale extraordinaire de l'ACG, qui s'est tenue le 20 juin 2007.

Souhaitant avoir ainsi répondu à la question posée, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Yves Nopper

Annexe mentionnée

Copie à M. Pierre Maudet, Conseiller administratif

SÉANCE DU 16 JANVIER 2008 (soir) 3811
Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

14/11/2007 16:15 SIS - GENEVE → 2471

NO. 460 004

14. NOV. 2007 14:46 ACG +4122 309 33 55

N0987 P. 2/2

a g

Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 93 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
e-mail : info@acg.ch - www.acg.ch

Fonds d'équipement communal
Monsieur Claude Etter
Président
p. a. DT - Services financiers
Case postale 3918
1211 Genève 3

Carouge, le 26 juin 2007

Concerne : Polycom – dotation des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Président,

Par la présente, et pour la bonne forme, nous vous informons que, réunies en Assemblée générale extraordinaire sous l'égide de notre Association, les communes ont accepté de requérir du Fonds d'équipement communal qu'il finance la dotation des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires en radios Polycom.

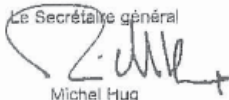
Après négociations avec la Direction cantonale de la sécurité civile, il a été possible de réduire de 3 à 2 le nombre de radios par compagnie.

L'acquisition de ces équipements représente dès lors un coût global de l'ordre de Fr. 500'000.-- accessoires compris.

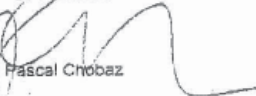
Pour le surplus, il y a encore lieu de souligner que cette acquisition ne devra intervenir que pour autant que le Grand Conseil et le Conseil municipal de la Ville de Genève acceptent les crédits d'investissements Polycom sur lesquels ils seront appelés à se prononcer.

Restant naturellement à votre disposition pour tout complément d'informations que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général


Michel Hug

Le Président


Pascal Chobaz

Copie : M. Philippe Wassmer, Directeur de la sécurité civile

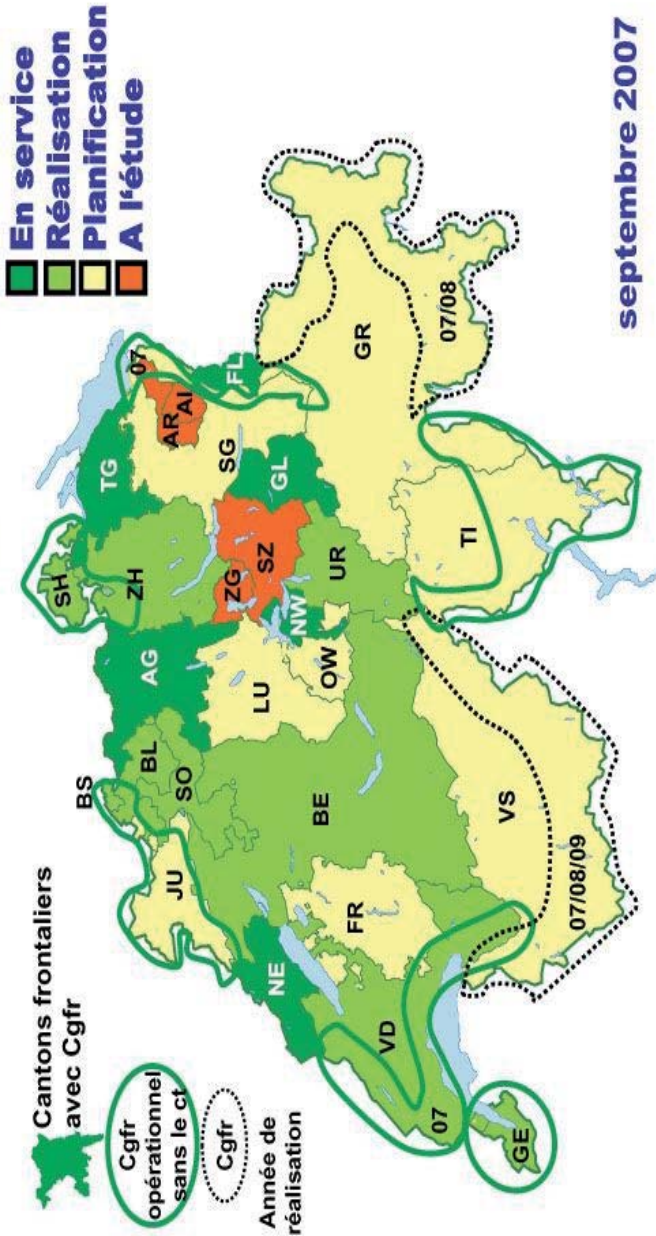
Projet POLYCOM

Situation octobre 2007

Informations aux partenaires



Etat d'avancement des réseaux régionaux et partiels



Situation du réseau POLYCOM à Genève (Corps des gardes-frontière)

- 12 stations de base sont en service actuellement.
- La station de base du Mont-Blanc est construite (antennes et locaux techniques). Elle sera mise en service avec le réseau cantonal.
- Le CGFR a obtenu l'autorisation de construire pour la station de Confignon (dans les locaux de la sécurité civile à BERNEX).
- La dernière station située sur territoire cantonal (Versoix) sera construite dès 2008. Elle sera installée conjointement avec l'opérateur Sunrise à proximité de la gare de Versoix.
- La commune de Céligny sera desservie par le réseau vaudois.

Suivi du projet

- La loi cantonale, ouvrant un crédit d'investissement de 31'278'989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours (loi 10034), a été votée par le Grand Conseil le 29 juin 2007. Elle a été promulguée le 21 août 2007.
- Le PL POLYCOM de la Ville de Genève a été adopté par le Conseil administratif le 22 août 2007 et transmis au Conseil municipal. Il devrait être voté d'ici à la fin de l'année.
- Pour les autres communes, l'ACG prend en charge le financement des radios pour les compagnies de pompiers volontaires (via le Fonds d'équipement communal - FEC). Le financement des radios des ASM se fait par le biais des budgets ordinaires des communes.

Suivi du projet

- Une Convention devrait être passée entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les communes pour régler les modalités d'exploitation du réseau POLYCOM, l'acquisition et la maintenance des centrales et des appareils.
- Un Centre cantonal de programmation et de maintenance devrait être mis sur pied afin de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement des partenaires.

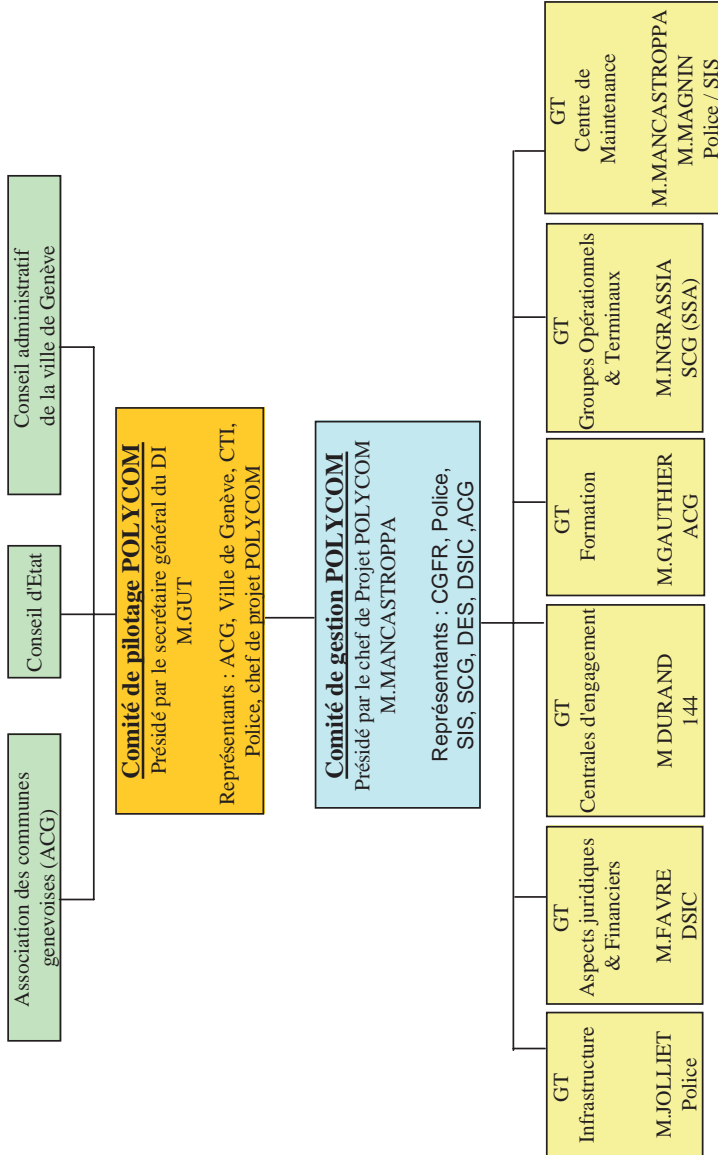
Estimation budgétaire - partenaires cantonaux

SÉANCE DU 16 JANVIER 2008 (soir)
 Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

3817

Instance	Organisation	Total HT	Variation EURO (3%)	Impondérables (7%)	TVA (7.6%)	Total TTC
Confédération	Réseau et Dotation PC					CHF 10'615'377
Canton	Réseau	CHF 4'486'143	CHF 134'584	CHF 314'030	CHF 375'041	CHF 5'309'798
Canton	Police	CHF 7'251'592	CHF 217'548	CHF 507'611	CHF 606'233	CHF 8'582'984
Canton	Sécurité civile +DSD	CHF 243'330	CHF 7'300	CHF 17'033	CHF 20'342	CHF 288'005
Canton	Sanitaire	CHF 535'930	CHF 16'078	CHF 37'515	CHF 44'804	CHF 634'327
Canton	SSA	CHF 89'440	CHF 2'683	CHF 6'261	CHF 7'477	CHF 105'861
Canton	Voirie Cantonale	CHF 117'121	CHF 3'514	CHF 8'198	CHF 9'791	CHF 138'624
Canton	Gardes de l'environ.	CHF 174'988	CHF 5'250	CHF 12'249	CHF 14'629	CHF 207'116
Canton	Total	CHF 8'412'401	CHF 252'373	CHF 588'867	CHF 703'276	CHF 9'956'917
Ville de GE	Sécurité municipale	CHF 874'093	CHF 26'223	CHF 61'187	CHF 73'074	CHF 1'034'577
Ville de GE	SIS	CHF 1'738'810	CHF 52'164	CHF 121'717	CHF 145'365	CHF 2'058'056
Ville de GE	Bat. Pompiers vol.	CHF 237'106	CHF 7'113	CHF 16'597	CHF 19'822	CHF 280'638
Ville de GE	Voirie Ville	CHF 426'307	CHF 12'789	CHF 29'841	CHF 35'639	CHF 504'576
Ville de GE	Total	CHF 3'276'316	CHF 98'289	CHF 229'342	CHF 273'900	CHF 3'877'847
Communes	Sécurité municipale	CHF 504'189	CHF 15'126	CHF 35'293	CHF 42'150	CHF 596'758
Communes	Pompier Volont. (SCG)	CHF 736'032	CHF 22'081	CHF 51'522	CHF 61'532	CHF 871'167
Communes	Total	CHF 1'240'221	CHF 37'207	CHF 86'815	CHF 103'682	CHF 1'467'925
SISL		CHF 43'194	CHF 1'296	CHF 3'024	CHF 3'611	CHF 51'125
					Total PL	CHF 31'278'989

Organisation POLYCOM



Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

Organisation POLYCOM (membres)

Comité de pilotage POLYCOM

M. Guit Bernard
 M. Mancastroppa Marc
 Mme Nguyen Tang Lien
 M. Sanchez Jean
 M. Bondet Alain
 M. Rutsche Alain
 M. Gillieron Jean-Pierre
 M. Verniory Pascal
 M. Nopper Yves

Secrétaire Général/DI / Président
 Police / Chef de Projet
 Département des Institutions
 Police
 Association des Communes Genevoises
 Centre des Technologies de l'Informatique
 Centre des Technologies de l'Informatique
 Département sports et sécurité

Comité de gestion POLYCOM

M. Mancastroppa Marc
 M. Léchaire Patrick
 M. Magnin Jacques
 M. Durand Alain
 M. Ingrassia Michel
 M. Favre Eric
 M. Gauthier Thierry
 M. Jolliet Patrick

Police / Président / Chef de Projet
 Corps des gardes frontière
 Service Incendie et de Secours
 Département de l'Economie et de la Santé
 Sécurité Civile Genève
 Direction des systèmes d'information
 Association des Communes Genevoises
 Police

GT Infrastructure

M. Jolliet Patrick
 M. Preisig Robert
 M. Bourget Samuel
 M. Knabe Andreas
 M. Péris Michel
 M. Mancastroppa Marc

Police / Président
 AIG
 DCTI
 DSIC
 CTI
 Police / Chef de Projet

GT Groupes Opérationnels & Terminaux

M. Ingrassia Michel
 M. Schorno Didier
 M. Schaffner Pascal
 M. Fayet Miquel
 M. Nicolet Alain
 M. Duffley Yves
 M. Guenin Claude
 M. Durand Alain
 M. Mancastroppa Marc

SCG / Président
 Police
 SIS
 ASM Ville GE
 ASM Communes
 GE
 DSIC
 DES
 Police / Chef de Projet

GT Aspects Juridiques & Financiers

M. Favre Eric
 DSIC
 Président

GT Formation

M. Gauthier Thierry
 M. CLERC Yves
 M. BORCARD Hubert
 M. Maréchal Pierre-Alain
 M. Durand Alain
 M. Stutzmann Jean-Marie
 M. Mancastroppa Marc

ACG / Président
 SAPP
 SCG
 ASM
 DES
 Police
 Police / Chef de Projet

GT Centrales d'engagement

M. Durand Alain
 M. Noirjean Denis
 M. Jolliet Patrick
 M. Schaffner Pascal
 M. Davet Eric
 M. Mancastroppa Marc

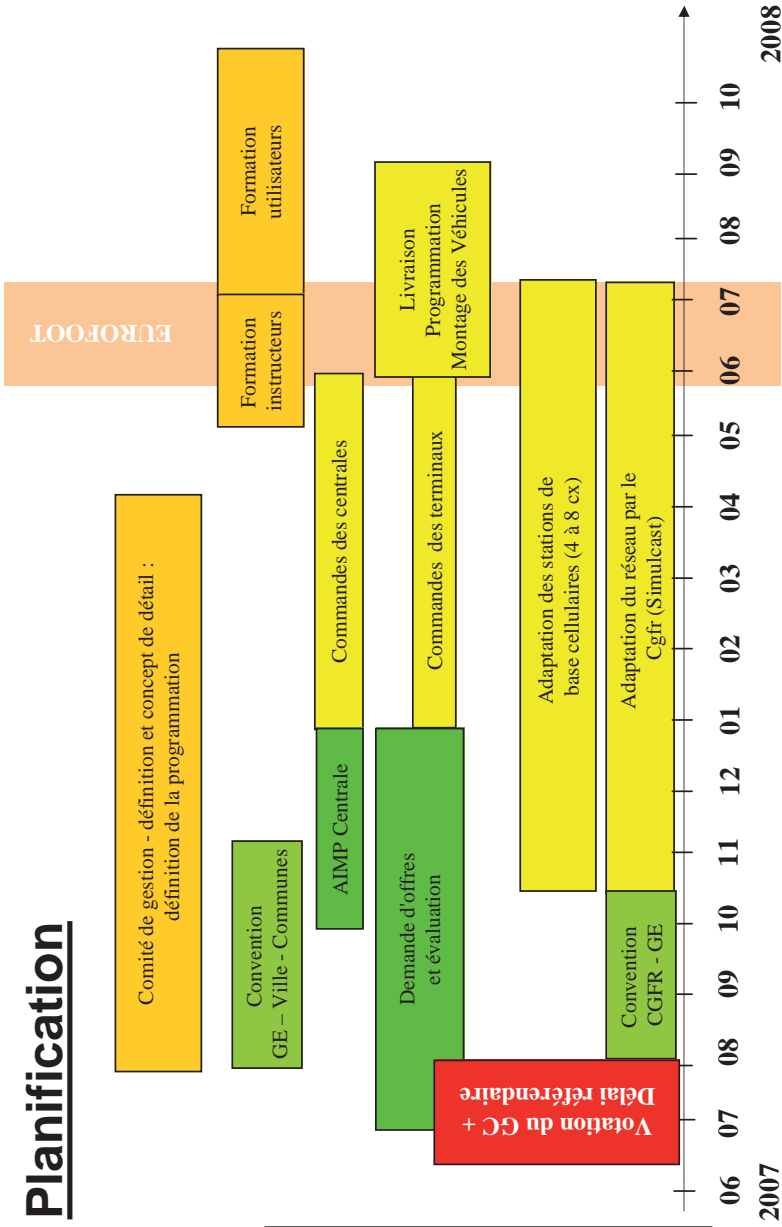
DES / Président
 Police
 Police
 SIS
 DSIC
 Police / Chef de Projet

GT Centre de Maintenance

M. Mancastroppa Marc
 M. Magnin Jacques

Police / Président / Chef de Projet
 SIS

Planification



Derniers développements

- Le Conseil d'Etat valaisan a accepté en séance du 10 octobre 2007 que le projet POLYCOM VS soit traité par le Parlement lors de la séance de décembre 2007.

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous devons ce soir prendre position sur un système de communication baptisé Polycom. Je ne vous le décrirai pas longuement, vu son caractère éminemment technique qui risque de ne pas être toujours passionnant.

Il n'en demeure pas moins que ce système représente un grand bond en avant en termes de sécurité. En effet, il permettra d'équiper d'un même système de communication tous les acteurs impliqués dans des opérations de sauvetage et de sécurité, aussi bien au niveau fédéral et cantonal que municipal. Il garantira également la confidentialité des échanges lors de ces opérations, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Enfin, ce système fournira, nous le verrons, des sortes de roues de secours, de béquilles en cas de panne partielle ou totale.

L'absence de telles solutions de secours est, aux yeux du groupe socialiste, le principal défaut de la situation actuelle, qui est à bien des égards intenable. En effet, le système de communication dont nos services sont munis pour l'instant est unique, il est analogique et ne fonctionne que grâce à une seule vieille et malheureuse antenne. Les incidents causés par la foudre, il y a deux ans, auraient pu être catastrophiques en termes de sécurité.

C'est la raison pour laquelle nous discutons ce soir du projet Polycom. Il représente une avancée importante pour notre municipalité, en termes de communication, puisqu'il s'agit de passer d'un réseau analogique à un réseau numérique. Ce dernier sera équipé de deux antennes, ce qui signifie, pour parler concrètement, que la Ville de Genève sera comparable à Swisscom ou Sunrise.

En outre, comme cela nous a clairement été expliqué en commission, il paraît tout à fait sain, au-delà de ce double système de communication numérique, que nous continuions à entretenir l'antenne analogique actuelle. Cela semble même essentiel, pour la simple et bonne raison qu'il serait possible de pallier le moindre couac intervenu sur le système numérique en basculant vers le bon vieux système analogique, avec lequel nous fonctionnons depuis une dizaine d'années.

Cependant, il est un volet supplémentaire de ce projet, baptisé «investissement complémentaire», qui n'est pas directement lié à l'adoption du système Polycom. Le Parti socialiste ne considère pas forcément qu'il mérite la dépense. En tout cas, nous n'avons pas reçu de réponses convaincantes du magistrat à ce sujet en commission ou lors d'autres discussions consacrées à ce projet. Cet investissement complémentaire porte sur l'achat d'une seconde antenne analogique.

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

Tout le monde reconnaît qu'il ne serait pas tenable de continuer avec un système tel que celui que nous avons aujourd'hui, à savoir un système analogique muni d'une seule antenne et dépourvu de la moindre «roue de secours» en cas de panne. Mais puisque nous nous acheminons vers l'adoption du système Polycom, il nous paraît assez discutable de nous munir d'une antenne de secours pour le réseau analogique. Nous finirons par nous retrouver avec une multitude de roues de secours, et celle dont il s'agit ici coûte quand même 1 demi-million de francs, auquel il convient d'ajouter 65 000 francs au budget de fonctionnement annuel. Nous considérons donc que nous avons droit à des explications sur l'opportunité d'une telle dépense.

Enfin, dans un tout autre registre, j'aimerais aborder un autre point qui a préoccupé le Parti socialiste et auquel nous resterons particulièrement attentifs. Nous remercions le magistrat Maudet de sa transparence, puisqu'il n'a pas manqué de signaler, tant lors de ses explications orales que par écrit, que la mise en œuvre du projet Polycom nécessiterait au sein de son département des ressources importantes, financières et humaines. Or ce même magistrat évoque ici et là des projets d'externalisation de tel ou tel service public, et le Parti socialiste n'aimerait surtout pas – nous y veillerons – que le projet Polycom serve, à un moment ou à un autre, de prétexte pour justifier pareilles mesures.

J'en viens enfin à un dernier point que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure, lorsque je discutais de l'opportunité de la dépense prévue pour l'acquisition d'une seconde antenne analogique de secours – d'une énième roue de secours. En fonction de la pertinence et de la qualité des réponses du magistrat, nous nous réservons la possibilité de déposer un amendement pour soustraire cette dépense de l'investissement global que nous voterons ce soir.

M. Yves de Matteis (Ve). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, les Verts ont été favorables à l'adoption du système Polycom lors des travaux en commission, comme d'ailleurs tous les autres partis sans exception. Nous confirmons ce soir notre position.

Je serai relativement bref, car M. Carasso a déjà évoqué plusieurs éléments du dossier dont je voulais parler. Je me contenterai donc d'en mentionner trois. Premièrement, le réseau Polycom est d'ores et déjà en cours de réalisation, en phase de planification ou à l'étude dans tous les autres cantons suisses, sauf Zoug et Schwyz. Deuxièmement, nous avons été sensibilisés en commission au fait que c'est là une avancée essentielle au niveau de la sécurité du canton et de la ville de Genève. En cas de problème ou de catastrophe naturelle, la rapidité d'intervention de la police, de l'armée et des premiers secours – et donc la fiabilité des radiocommunications qui la permet – est essentielle pour garantir la sécurité de la population.

Le troisième point que je voulais souligner, c'est qu'il s'agit en fait d'un projet fédéral, comme l'a dit M. Carasso, qui a donné lieu à un projet de loi au niveau du Canton. Il a été défini et voté par le Grand Conseil genevois, ce qui signifie que l'Etat adoptera de toute façon le système Polycom – notamment pour la police – quelle que soit la décision de notre municipalité. Si nous n'effectuons pas ce changement, les agents municipaux, les agents de sécurité municipaux, les Services industriels de Genève (SIG) et toute l'organisation de sécurité de la Ville seront privés de système radio. Cela rendrait leur fonctionnement assez difficile, voire quasiment impossible, étant donné que le réseau radio analogique actuel est de toute manière condamné, puisque les pièces de rechange de l'appareillage nécessaire ne sont plus produites et que, à terme, les réserves de pièces seront épuisées. Lorsque ce sera le cas, il faudra de toute manière changer de système.

Par conséquent, en votant la proposition PR-569, nous ne faisons que prendre les devants. Nous l'accepterons donc, mais nous attendons les explications du magistrat Maudet concernant l'éventuelle acquisition d'une seconde antenne analogique.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Tout a été dit, je crois... Le crédit demandé dans la proposition PR-569 est important, mais notre marge de manœuvre est très limitée. Pour les démocrates-chrétiens, il est évident que la sécurité de tous les citoyens est une priorité et qu'elle n'a pas de prix. Cependant, nous resterons très attentifs à tout dépassement de crédit, ainsi qu'à la problématique du personnel supplémentaire ou du coulisage de personnel qui peut s'ensuivre. Mais nous voterons tout à l'heure ce crédit sans problème.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les problèmes liés à la sécurité ont toujours été et à toutes les époques une préoccupation importante. Encore davantage aujourd'hui où ils se sont multipliés du fait de la densité de la population et de sa concentration. De plus, nous sommes beaucoup plus conscients de ce qui peut arriver.

Grâce à la technologie moderne, on nous propose avec Polycom un moyen de communication efficace entre tous les services d'urgence. Malgré son coût élevé, le groupe de l'Union démocratique du centre n'hésitera pas à voter cette proposition. Je vous remercie.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Pour notre part, nous n'avons pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit. La sécurité est importante! J'ai demandé en commission ce qui se passerait si la Ville de Genève refusait le crédit demandé, et il

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

m'a tout simplement été répondu qu'elle serait totalement isolée du reste de la Suisse. J'en prends acte!

Pour ma part, j'ai plusieurs remarques à faire au sujet de la répartition des coûts entre notre municipalité et d'autres instances. La Ville de Genève paie beaucoup: elle paie pour ses installations du Service d'incendie et de secours (SIS), pour les pompiers volontaires de la commune, pour tout ce qui la concerne directement, mais elle paie également pour les autres communes par l'intermédiaire du Fonds d'équipement communal (FEC). Elle est donc taxée davantage, proportionnellement, puisque c'est ce fonds qui équipe les autres communes en pompiers volontaires. Il faut donc bien voir, avec ce genre de propositions, que la Ville paie toujours deux fois! C'est un peu gênant.

Comme nos collègues socialistes et Verts, nous attendons les réponses du magistrat en ce qui concerne la deuxième antenne analogique. Si nous estimons qu'elle n'est pas absolument nécessaire, nous soutiendrons l'amendement que les socialistes déposeront.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que les partenaires sécuritaires doivent pouvoir communiquer non seulement au quotidien, mais aussi lors d'événements majeurs tels que les accidents, voire les catastrophes.

Pour notre part, nous avons aussi été attentifs à l'aspect financier de ce projet. Il est intéressant, puisqu'il y a quand même une participation de la Confédération sur le plan du Canton et que des synergies entre Ville et Canton existeront, notamment pour l'entretien du matériel. Comme nous l'ont déjà dit les techniciens, je rappelle que 70% du territoire du canton sont déjà couverts par le réseau du corps des gardes-frontière. Nous voterons la proposition PR-569.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical, pour sa part, votera le projet Polycom en l'état. Il n'est pas question pour nous d'entrer en matière sur un amendement qui vise à restreindre le filet de sécurité. C'est pourtant simple: une deuxième antenne analogique est nécessaire en cas de panne générale du réseau numérique Polycom. Si celui-ci tombe en panne, l'actuel réseau analogique qui ferait office de réseau de secours – cela figure dans le rapport – ne serait pas suffisant pour supporter les communications du SIS, des agents de sécurité municipaux et d'autres corps en uniforme ou d'urgence du Canton de Genève. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la collectivité publique qu'est la Ville est suffisamment importante pour devoir répondre partiellement aux besoins d'autres communes. Il n'est donc pas question de mégotter en matière de sécurité, et nous voterons ce projet en l'état.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. On me pose quelques questions qui, me semble-t-il, ont déjà été entendues en commission. Mais enfin, je répète volontiers ici les réponses – ou j’y apporte quelques compléments, au cas où elles n’auraient pas été, sinon écoutées, du moins entendues...

Venons-en d’abord à l’aspect financier, dont il est bon de se souvenir lorsque l’on parle du SIS. Ce dernier, avec ses pompiers professionnels, assume une mission qui porte sur l’ensemble du territoire du canton; il est également financé par les autres communes – participation qui augmentera de 650 000 francs en 2008, je le rappelle, pour atteindre un total de 10 750 000 francs. Les communes participent aussi concrètement au financement du SIS par le biais du budget de fonctionnement. Telle est la clé de répartition qui a été décidée. La Ville, quant à elle, investit dans ce service par le vote de crédits pour l’achat des véhicules et de matériels divers – notamment pour la communication. C’est ce qui a été prévu dans le cadre d’accords connus de vous tous, Mesdames et Messieurs – du moins de celles et ceux qui ont une certaine pratique dans ce domaine – et il n’y a rien de nouveau à cela. Je m’étonne qu’une conseillère municipale d’A gauche toute!, qui siège depuis longtemps dans cette enceinte, ne le sache pas.

En ce qui concerne le FEC, il faut rappeler ici qu’il profite beaucoup à la Ville – peut-être pas pour la sécurité, mais dans bien d’autres domaines. Vous êtes toutes et tous très contents qu’il contribue à hauteur de 1,5 million de francs par année au fonctionnement du Grand Théâtre, par exemple. Ce que l’on gagne d’un côté, on le perd peut-être de l’autre, mais je vous assure que, pour le moment – le Conseil administratif a fait le calcul – au bilan, nous sommes nettement gagnants. Il faut tenir compte du fait que nous avons, avec le SIS, la charge principale des secours professionnels du canton.

Un préopinant socialiste a évoqué tout à l’heure le «grand bond en avant» nécessaire que représente l’adoption du réseau Polycom, ce qui ne l’empêche pas de me demander si, finalement, il est bien nécessaire d’acquérir une deuxième antenne analogique parmi les équipements complémentaires. Je reprends ses propres termes, que j’ai notés avec attention et qui figureront au *Mémorial*: il a parlé d’une vieille antenne dans un état catastrophique. Je crois qu’il a raison, ses paroles reflètent la réalité de l’état dans lequel se trouve cet équipement, qui a subi la foudre il y a près de deux ans. Cet incident a mis en péril l’ensemble du réseau pendant dix jours.

Voilà la réponse à votre question, Monsieur Carasso! Pour l’aspect technique, je vous renvoie au troisième paragraphe de la page 5 du rapport PR-569 A, où le commandant adjoint du SIS explique les difficultés de la situation provoquée au moment où la foudre a frappé l’antenne actuelle. Comme vous le disiez tout à l’heure, il faut une roue de secours. Mais si la roue de secours que nous avons déjà n’est qu’un pneu crevé, nous n’irons pas très loin!

Proposition: réseau de radiocommunication de sécurité Polycom

C'est ainsi qu'il faut comprendre la proposition PR-569 du Conseil administratif qui, je le précise, est basée sur une étude effectuée par des techniciens du SIS. Quant à moi, Mesdames et Messieurs, je ne suis pas fondé à vous dire qu'il est mieux d'avoir une, deux ou trois antennes analogiques. Mais ce que je peux affirmer, c'est que le SIS nous a convaincus – car le Conseil administratif s'est lui aussi interrogé à ce sujet – qu'il fallait en avoir deux. En effet, dans un premier temps, c'est-à-dire dans la situation actuelle où nous fonctionnons avec le réseau analogique, il serait très risqué de vouloir assurer la sécurité dans tout le canton avec une seule antenne analogique, qui a subi la foudre il y a deux ans et qui n'est pas en état de fonctionner correctement.

A la faveur du crédit demandé dans la proposition PR-569, la Ville devrait pouvoir rapidement acheter une antenne analogique complémentaire qui deviendrait très vite la principale, et cela pour la période intermédiaire qui nous sépare du moment où le réseau Polycom sera mis sur pied. Comme je l'ai dit tout à l'heure en aparté à M. Carasso, le projet Polycom dépend à la fois de la Confédération, du Canton et des communes. Il fait l'objet d'appels d'offres globaux, ce qui est heureux, car ils permettent de réduire les coûts.

Si le crédit demandé ici est voté ce soir, ce n'est pourtant pas demain que le système Polycom sera installé! Il ne suffit pas d'appuyer sur le bouton! Il faut faire des appels d'offres, des concessions doivent être octroyées... Tout un dispositif est nécessaire, qui nous laisse penser que ledit réseau numérique ne sera malheureusement pas encore utilisable pendant la période de l'Eurofoot 2008 – ce qui est bien dommage, car nous en aurions eu besoin dans ce cas précis.

Cette deuxième antenne analogique, qui devrait devenir la première, nous permettra donc de résoudre d'abord rapidement une situation problématique. A plus long terme – j'espère apporter ici le complément de réponse qui manquait à M. Carasso et qui n'avait pas été donné en commission – le réseau analogique servira de réseau de substitution pour tous les partenaires de sécurité du deuxième cercle. Qu'est-ce que les partenaires de sécurité du deuxième cercle? Par opposition aux professionnels, il s'agit des bénévoles, de corps comme celui des sapeurs pompiers volontaires ou la Société internationale de sauvetage du Léman, des chiens de catastrophe, des samaritains... Je veux parler de celles et de ceux qui donnent énormément de leur temps et qui sont nécessaires, notamment dans des situations graves. Lorsque nous avons vraiment besoin d'eux, nous faisons appel à ces femmes et ces hommes qui s'engagent pour la collectivité au-delà de leur métier et de leur activité professionnelle courante. Or Polycom mettra du temps à être implémenté, et ce n'est pas eux qui en bénéficieront les premiers. Nous avons donc besoin de cette antenne analogique complémentaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère vous avoir convaincus avec ces arguments. Je ne peux guère aller au-delà, car il s'agit d'aspects techniques. Il appar-

tient au Conseil municipal de savoir s'il veut ou non prendre le risque de désavouer l'expertise très précise des techniciens – entre autres du SIS et de la police. Il porte la responsabilité des acquisitions qu'il entend faire, et la question qu'il doit se poser ici est la suivante: vaut-il la peine d'économiser aujourd'hui environ 530 000 francs en prenant le risque que l'équipement analogique actuel, que l'on pourrait comparer à une roue de secours crevée, se détériore encore davantage? Ce réseau-là, en cas de sinistre ou de situation difficile – par exemple au cours de l'Eurofoot – pourrait carrément dysfonctionner, et nous nous retrouverions alors sans aucune solution de substitution.

A mon sens, Mesdames et Messieurs – j'en conclus par là – la sécurité a des coûts importants, mais on ne peut pas la brader comme ça, sur la base d'impressions formées lors de séances de commission où les bonnes questions n'ont peut-être pas toutes été posées. J'aimerais vraiment vous rendre attentifs au fait que la responsabilité que vous prendriez ce soir en ne votant pas ce crédit complémentaire pour la deuxième antenne analogique serait lourde, car c'est uniquement grâce à ce réseau-là que les services de secours de notre canton fonctionnent aujourd'hui et continueront de fonctionner dans un bref avenir.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 350 377 francs pour assurer la participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 350 377 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Eric Rossiaud, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M^{me} Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «OPB: où en est-on?» (M-579 A)¹.

Rapport de M^{me} Monique Cahannes.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné la motion M-579 lors de ses séances des 5 septembre 2006, 31 octobre 2006, 30 janvier 2007, 6 mars 2007 et 15 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- le vote positif du Conseil municipal en faveur de la proposition PR-331 ouvrant un crédit de 2 760 000 francs pour l'étude de mesures d'assainissement du bruit conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, vote intervenu lors de la séance du 5 octobre 2004, à 20 h 30;
- la demande du Conseil municipal au Conseil administratif, lors de ladite séance, d'organiser une séance d'information sur la pollution sonore en ville

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6279.

de Genève ainsi que sur les mesures relevant de l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier effectués ou envisagés sur les 27 tronçons de voies prévus en 2004 et les 12 tronçons prévus en 2005;
- de préciser ce qu'il en est des projets sur les 11 tronçons prévus en 2006 et sur les 13 tronçons prévus en 2007;
- d'organiser, enfin, durant le premier trimestre 2006 la séance d'information attendue en 2005.

Séance du 5 septembre 2006

Audition des motionnaires

M^{me} Valiquer Grecuccio explique que cette motion fait suite à un long travail de la commission. Elle rappelle que la Ville de Genève doit assainir les rues où il y a des nuisances sonores, un exercice coûteux pour lequel il est possible d'obtenir des subventions. Elle évoque ensuite la proposition PR-331 qui était une réponse à une motion de la commission qui demandait un plan d'assainissement. Elle ajoute que tout le monde reconnaît que Genève aura à faire face à des dépenses très importantes d'ici à 2015 et qu'une planification est nécessaire. Elle évoque ensuite la rue des Deux-Ponts dont 41% des 1600 fenêtres doivent être remplacées pour la somme de 1,3 million de francs. Elle rappelle, en outre, la surprise de la commission à la lecture du plan financier d'investissement qui ne laisse pas entrevoir une suite à la proposition PR-331. Elle ajoute que la motion M-579 a été rédigée afin de faire le point sur les études pour lesquelles des sommes ont été votées, ainsi que pour obtenir des informations factuelles. Elle déclare ensuite que la nécessaire coordination avec les autres communes, qui est prévue par la législation fédérale, devrait également être explicitée. Elle répète que les coûts directs et les coûts induits seront extrêmement importants, surtout si des tiers se retournent contre la Ville lorsque la loi sera en application. Elle rappelle encore qu'une séance d'information avait été demandée pour l'ensemble du Conseil municipal, séance qui n'a en l'occurrence jamais été organisée.

Discussion et choix des auditions

Un commissaire déclare que le mandat qu'il a de la Ville de Genève concernant l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) le contraint à se retirer de cette discussion. Il quitte donc la séance peu après.

Un commissaire propose de modifier la troisième invite qui est obsolète ou de renvoyer cette motion au Conseil administratif, ou encore d'auditionner M. Ferra-

Motion: travaux d'assainissement du bruit routier

zino. Il signale, en outre, qu'il est étonnant que le magistrat ne soit pas venu préalablement avec des réponses, au vu de l'empressement dont il avait fait preuve sur ce dossier originellement.

Une commissaire signale alors que ces séances d'information sont effectivement intéressantes, même si le nombre de participants est généralement restreint.

Un commissaire pense qu'il serait plus judicieux d'entendre le magistrat. Il craint en outre que le renvoi de cette motion au Conseil administratif ne soit guère utile.

Une commissaire répète que le but est de connaître l'état de la situation et elle pense que cette audition serait effectivement très judicieuse.

L'audition de M. Ferrazino est acceptée à l'unanimité.

Séance du 31 octobre 2006

Audition de MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, et François Bornicchia, ingénieur en transports au Service de la mobilité

M. Ferrazino déclare que cet objet donne l'occasion de faire le point sur la situation. Il évoque en outre un article paru dans la presse de la veille en remarquant que les normes OPBruit ne semblent pas être une priorité du Conseil d'Etat. Il rappelle également que les plans des degrés de sensibilité (DS) au bruit qui avaient été adoptés par le Canton ont été cassés par le Conseil administratif à la suite d'un recours de certaines associations. Il précise que le Conseil d'Etat avait alors décidé de négocier avec lesdites associations, négociations auxquelles la Ville de Genève était associée. Il ajoute que les associations de défense de l'environnement ont en l'occurrence demandé que la ville soit placée en DS II, une proposition que la Ville a accepté dans la mesure où le Canton s'est engagé à aider cette dernière à faire respecter ces degrés de sensibilité. Il signale que l'Etat devait ainsi diminuer les charges de trafic afin de faire baisser le bruit. Il mentionne qu'un nouveau plan des degrés de sensibilité au bruit a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat, mais que le Touring Club Suisse (TCS) et ses alliés, cette fois-ci, ont également attaqué ce projet.

Il remarque que la situation n'est donc pas très claire, mais que ce n'est pas pour autant que rien n'a été fait par la Ville de Genève. Il explique que les discussions ont été, en l'occurrence, assez vives avec le Canton, mais que les procédures ont été simplifiées depuis la mise en place du nouveau Conseil d'Etat. Il rappelle ensuite que la rue des Deux-Ponts et le boulevard Saint-Georges ont été les deux premières rues à faire l'objet d'une réflexion. Il rappelle également que la Ville

n'est pas compétente en ce qui concerne le réseau primaire et le réseau secondaire, et qu'elle ne peut entrevoir des opérations concrètes que sur les réseaux de quartier. Il ajoute que les axes primaires et secondaires sont toutefois les tronçons posant le plus de problèmes à l'égard du bruit. Il précise cependant qu'il semblerait que certains projets cantonaux entraînent une augmentation de la charge du trafic sur certains tronçons, comme le boulevard Helvétique. Il répète que la situation demeure donc extrêmement compliquée et que le délai fixé par la Confédération pour respecter les normes OPBruit arrive à échéance en 2018. Il termine en remarquant que le délai est long, mais qu'il est nécessaire d'aller de l'avant.

M. Bornicchia rappelle que l'ordonnance sur la protection contre le bruit s'applique aux installations bruyantes ainsi qu'aux routes. Il ajoute que des valeurs limites d'émission ont été fixées. Il précise que ces valeurs limites sont définies par la carte des degrés de sensibilité. Il mentionne que, si ces degrés ne peuvent pas être respectés, la Ville devra assumer la charge inhérente à l'assainissement, raison pour laquelle il semble pertinent d'intervenir très en amont. Il montre ensuite le tableau des DS, du niveau I au niveau IV, en précisant que les valeurs nocturnes sont plus basses que les valeurs diurnes et que des valeurs d'alarme ont également été déterminées. Il signale ensuite que 18% des rues de la ville dépassent ces valeurs d'alarme, ce qui représente 60 kilomètres de tronçon. Il ajoute que ces nuisances concernent tant les grands axes que les réseaux de quartier. Il évoque ensuite la proposition PR-331, adoptée en 2004, et déclare que 14 expertises ont été menées et 36 programmes d'assainissement élaborés. Il ajoute que 13 programmes devront encore être définis en 2007. Il rappelle, par ailleurs, le processus d'approbation des programmes d'assainissement du bruit qui passent par plusieurs services, comme le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, la commission de suivi, la commission du bruit, qui est consultative, l'Office des transports et de la circulation, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral des routes, ces deux derniers organes étant fédéraux. Il mentionne que le processus est donc long et que les projets font de multiples allers-retours.

M. Ferrazino ajoute que cette usine à gaz a été voulue par le Canton et que les démarches sont tortueuses pour aboutir à une concrétisation.

M. Bornicchia montre ensuite la carte de l'état d'avancement des programmes d'assainissement en ville de Genève, et il répète que 47 projets sont en l'occurrence en cours. Il signale cependant que les perspectives d'accroissement de la circulation d'ici à 2020 ne facilitent évidemment pas la réflexion. Il précise également que la carte de la hiérarchie du réseau routier ne permet pas beaucoup de souplesse à la Ville sur les réseaux primaires et secondaires.

M. Prina rappelle que des montants ont été prévus en 2007 pour des revêtements phonoabsorbants ainsi que pour des doubles vitrages, dans la mesure où les mesures prises ne seraient pas suffisantes.

M. Ferrazino ajoute que les aménagements, comme les zones 30 km/h, permettent d'arriver à de meilleurs résultats dans les quartiers.

Discussion

Un commissaire demande s'il y a une différence entre l'hiver et l'été à l'égard de ces normes. Il demande également si ces valeurs ont été mesurées en fonction d'une durée dans le temps. Il demande enfin quelles sont les conséquences, en termes de bruit, des coussins berlinois.

M. Bornicchia répond qu'il n'y a pas de différence saisonnière. Il ajoute que le cadastre du bruit est établi sur une semaine standard. Il déclare, par ailleurs, qu'il n'y a, à sa connaissance, pas d'étude sur les impacts des coussins berlinois, mais qu'aucune plainte n'est encore parvenue à cet égard aux autorités. Il ajoute que les mesures sont faites à l'extérieur des maisons à un étage de hauteur.

Le même commissaire dit ne pas comprendre pourquoi les doubles vitrages sont une solution envisagée, puisque la mesure est faite à l'extérieur.

M. Prina répond que ces doubles vitrages sont la dernière solution qui sera appliquée si aucune autre option n'a pu être prise ou n'est efficace.

Un commissaire demande si la Confédération apporte son aide pour le financement de ces doubles vitrages.

M. Bornicchia acquiesce et mentionne que cette aide s'élève à 24%.

M. Ferrazino ajoute que le paradoxe est que l'aide pour les mesures d'aménagement est inférieure.

Un commissaire demande si la rue de Lausanne respecte à présent les normes OPBruit.

M. Bornicchia répond que le bruit a diminué de 5 décibels et que les valeurs d'alarme ne sont donc plus dépassées depuis que les trams empruntent cette rue. Il remarque que les valeurs limites sont toujours dépassées.

Le même commissaire demande ce qu'il en est de la rue de la Servette.

M. Prina répond que le tram permettra certainement de diminuer le bruit.

Un commissaire remarque qu'il y a, pour le moment, 47 projets, ce qui correspond plus ou moins au nombre d'exercices qui avait été imaginés. Elle se demande si ces 47 projets laissent déjà entrevoir les mesures nécessaires qu'il conviendrait de prendre.

M. Prina acquiesce et remarque que ce sont toutefois toujours les mêmes options qui sont envisagées, soit des revêtements phonoabsorbants, une diminution du trafic et de la vitesse.

La même commissaire évoque ensuite la coordination avec les autres communes et demande ce qu'il en est. Elle demande, par ailleurs, si des études plus fines ont été engagées à l'égard des fenêtres, plutôt que de recourir immédiatement au double vitrage qui est onéreux et a des conséquences importantes sur le patrimoine des bâtiments.

M. Prina répond par la négative et déclare que cette réflexion n'a pas encore eu lieu. Il répète que la démarche porte actuellement sur les mesures pouvant être prises à la source. Il évoque, ensuite, la coordination avec les autres communes et déclare qu'elle n'est pas encore très utile, dans la mesure où les seuls projets concernant la Ville sont ceux du Canton.

Un commissaire demande si les privés devront également modifier leur bâtiment pour respecter les normes OPBruit.

M. Ferrazino répond qu'ils pourraient être contraints par le Canton. Il ajoute que ces privés risqueraient alors de se retourner contre la Ville de Genève.

Le même commissaire mentionne cependant que les nouvelles constructions doivent toutes avoir des doubles vitrages.

M. Ferrazino acquiesce et mentionne qu'il reste les anciens bâtiments.

Un commissaire remarque que la facture risque donc d'être très élevée. Il demande alors quel est l'impact des deux-roues motorisés à l'égard du bruit.

M. Prina répond qu'il y a de 15 à 20% de véhicules bruyants qui passent sur le boulevard du Pont-d'Arve et que les deux-roues sont majoritaires.

Séance du 30 janvier 2007

La présidente rappelle que la séance d'information sur les normes OPBruit aura lieu le 24 février 2007. Elle demande donc si la commission désire voter cet objet avant cette séance. Par 1 oui contre 11 non et 2 abstentions, la commission reporte le vote de la motion M-579 après la séance d'information mentionnée.

Séance du 6 mars 2007

La présidente signale avoir transmis aux commissaires un courrier précisant le coût des fenêtres isolantes, soit 15 millions de francs. Elle mentionne qu'il s'agit à présent de décider de la suite à donner à cette motion. Elle rappelle encore que la séance d'information du 24 février 2007 n'a pas eu lieu, faute d'un nombre suffisant de participants.

Une commissaire regrette cette annulation et pense qu'il faudrait prévoir cette séance au début de la nouvelle législature. Elle évoque ensuite la question des

fenêtres isolantes et elle déclare craindre que cette lettre puisse être comprise comme un fait accompli. Elle aimerait une articulation plus claire qui permette de répondre aux deux invites de la motion.

La présidente rappelle alors que le remplacement des fenêtres n'est pas considéré comme une mesure d'assainissement. Elle ajoute que les mesures pouvant être prises ne sont pas spécifiquement attribuées à la lutte contre le bruit et elle comprend que les chiffres ne puissent pas être précis. Elle rappelle encore que c'est M. Ferrazino qui a commencé l'intégration des mesures d'aménagement dans la problématique OPBruit.

Un commissaire déclare qu'il ne faut pas accepter cette motion en l'état. Elle évoque encore les projets en cours et les projets à venir, et elle déclare ignorer ce qu'il en est des tronçons placés sous le chapitre «fenêtres». Elle pense donc qu'il reste encore quelques précisions à obtenir et elle répète que la commission doit répondre à cette motion.

Un commissaire propose alors d'amender la motion et de faire un point de la situation à l'automne.

La présidente se demande s'il ne faudrait pas une information régulière, chaque année, afin de connaître l'état des travaux. Elle propose d'attendre une prochaine séance pour étudier à nouveau cette motion et les propositions d'amendement y relatives. Cette proposition est acceptée par tous les commissaires présents.

Séance du 15 mai 2007

Amendements et vote

Un commissaire propose de modifier la première invite comme suit: «de fournir en automne 2007, puis au moins une fois par année durant la législature 2007-2011, un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier (projets en cours et futurs, notamment) pour répondre au crédit de 2 760 000 francs voté par les conseillers municipaux en octobre 2004».

Cette première invite modifiée est acceptée à l'unanimité.

La deuxième invite est supprimée, car contenue dans la première.

La troisième invite n'étant plus d'actualité, elle est également légèrement modifiée comme suit: «d'organiser au plus vite une séance d'information sur les normes OPBruit à l'intention des membres du Conseil municipal».

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 S, 2 AdG/SI, 1 Ve, 1 UDC, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 T).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir en automne 2007, puis au moins une fois par année durant la législature 2007-2011, un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier (projets en cours et futurs, notamment) pour répondre au crédit de 2 760 000 francs voté par les conseillers municipaux en octobre 2004;
- d'organiser au plus vite une séance d'information sur les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit à l'intention des membres du Conseil municipal.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). L'OPB est l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Elle stipule des normes légales que nous devons maintenant atteindre, afin de réduire les nuisances sonores. Je rappelle que, dès 2010, la Confédération mettra à l'amende les communes qui n'y seront pas parvenues.

Nous parlons souvent de bruit au Conseil municipal, mais malheureusement trop rarement de bruit routier. La circulation routière fait beaucoup de bruit, situation qui est à l'origine de nombreux problèmes nerveux et de sommeil chez les gens; cela entraîne des perturbations chez certains écoliers qui n'ont pas dormi et ne peuvent plus se concentrer. C'est assez dommage!

Certains aménagements sont utilisés pour remédier à ce problème, par exemple le revêtement phonoabsorbant, les doubles vitrages... C'est sympa de poser des doubles vitrages, mais ce n'est pas une solution pour réduire le bruit. On ne peut pas dire aux gens que, s'ils veulent être au calme, ils doivent vivre avec les fenêtres fermées! Ce serait un peu désagréable! Mais il ne s'agit pas ici de refaire tout le débat sur le bruit et les solutions à trouver pour le réduire.

La motion M-579 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement demande seulement que le Conseil municipal puisse suivre l'avancée des travaux que le Conseil administratif entend mettre en œuvre pour réduire le bruit. Heureusement, nous ne sommes pas vraiment inquiets, car nous savons maintenant que M. Pagani s'oppose aux aménagements liés au tram dans la rue des Deux-Ponts. En effet, ces derniers ne permettent pas une réduction de trafic suffisante pour atteindre les normes de l'OPB à cet endroit. Nous sommes donc ravis et confiants.

En outre, la séance d'information demandée sur ces mêmes normes OPB aura lieu tout prochainement, ce qui nous fait très plaisir. Mais les Verts tiennent quand

Motion: travaux d'assainissement du bruit routier

même à rappeler, comme ils le font très souvent, que la meilleure manière de résoudre un problème, c'est d'en éliminer la cause...

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'aimerais tout d'abord apporter une petite correction au rapport, la rapporteuse ne siégeant plus au Conseil municipal: au début de la page 2, qui relate mon audition, il ne faut bien sûr pas lire «la Ville de Genève doit assainir les nuisances sonores», mais «la Ville de Genève doit assainir les rues où il y a des nuisances sonores». (*Corrigé au Mémorial.*) En effet, ce n'est pas la nuisance elle-même que l'on assainit... Je tenais à régler cet aspect sémantique.

Le groupe socialiste est intervenu plusieurs fois au sujet des normes de l'OPB, comme le démontre la motion M-579 étudiée par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de pas moins de 3 millions de francs, et la Ville de Genève doit assainir son réseau routier en prenant des mesures vraiment drastiques en la matière.

Le délai avant la mise à l'amende des communes qui n'auront pas atteint ces normes est un peu plus lointain que ce que disait tout à l'heure M^{me} Klopmann, puisqu'il a été reporté à 2018. Il n'en demeure pas moins que le travail à faire est énorme et que notre commune doit s'y engager, car il s'agit d'un devoir légal. Le délai de 2018 est d'autant plus à respecter que le programme de mise en œuvre des normes de l'OPB prévoit qu'il est possible de bénéficier de subventions de la Confédération.

Nous avons plaidé pour l'organisation de la séance d'information qui aura lieu en février prochain, car nous estimons qu'elle est vraiment primordiale. Pour avoir participé aux travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui ont nécessité de très nombreuses séances, je sais que l'assainissement des rues où il y a du bruit est un problème très complexe qui coûtera des milliers de francs à notre commune – je devrais même dire des millions, puisque nous avons déjà commencé par voter 3 millions de francs de crédit d'étude. Ce projet est extrêmement important, et il est vital de le mener à bien dans les délais.

Nous avons essayé d'obtenir des informations sur les projets en cours alors qu'ils étaient encore à la charge du magistrat Ferrazino, et aujourd'hui nous avons décidé de faire confiance au nouveau Conseil administratif entré en fonction peu après l'étude de la motion M-579 en commission. Nous demandons donc une information annuelle sur les travaux d'assainissement en matière de normes de l'OPB... J'espère que le Conseil administratif – qui ne m'écoute pas, mais qui me lira peut-être! – saura transmettre au magistrat Pagani que le Conseil municipal compte vraiment sur cette information régulière.

L'OPB engage toute la municipalité genevoise. En effet, nous devons prendre nos responsabilités et investir beaucoup d'argent pour atteindre les normes préconisées. Il en va de la santé publique des habitantes et des habitants de notre ville. Il nous faut donc respecter ces normes de l'OPB et de l'OPAir, qui sont intrinsèquement liées. Telle est la raison pour laquelle nous voterons bien sûr la motion M-579 amendée par la commission, en espérant que le Conseil administratif – j'insiste, dans l'espoir d'être entendue – saura prendre ses responsabilités et nous tenir informés de l'avancement des mesures prises contre le bruit. Nous avons remarqué qu'il y a peu – voire pas du tout – de sommes dévolues à cet objectif dans le plan financier d'investissement, alors que nous savons que des millions de francs seront nécessaires!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, nous nous étonnons que les Verts soient à ce point ravis! Pour notre part, nous sommes tout de même un peu inquiets. Nous aimerions rappeler d'abord que la motion M-579 a été déposée sur l'initiative de l'ensemble du Conseil municipal – dont les libéraux – pour rendre le Conseil administratif attentif au problème du bruit, qui rend difficile la vie de nombre de nos concitoyens dans notre chère ville de Genève. Tout avait donc bien commencé, puisque nous étions d'accord qu'il fallait faire quelque chose pour améliorer leurs conditions de vie.

Mais, ensuite, la proposition PR-331 du Conseil administratif nous a été soumise. Elle a été étudiée en commission et il a fallu voter un crédit de 2,76 millions de francs pour ne mener à bien que des études et aboutir à des conclusions dont nous voyons difficilement comment elles seront suivies d'effet. Les difficultés qui se posent sont diverses. La première, c'est la lenteur de l'étude, puisque les routes sont nationales, cantonales et municipales, et que la compétence de la municipalité est réduite au terrain qu'elle occupe et qu'elle gère.

Un système tel que le nôtre – bien qu'il soit, politiquement parlant, l'un des plus remarquables au monde – rencontre tout de même un certain nombre d'obstacles en matière d'aménagement. La réalisation des projets est ralentie par la consultation des citoyens, les nombreux recours possibles et les pétitions déposées sans cesse, que nous ne pouvons guère éviter. A cette situation, certains trouvent encore utile d'ajouter ce qu'ils appellent la concertation, à savoir une instance supplémentaire qui doit donner son avis pour éviter les recours. Or nous savons que nous ne pourrions jamais mettre tout le monde d'accord sur tel ou tel projet.

Ce qui nous inquiète, dans le rapport M-579 A comme dans toutes les propositions faites au sujet de la pollution sonore, c'est que nous ne distinguons pas

Motion: travaux d'assainissement du bruit routier

une politique ambitieuse claire de l'aménagement, avec des options courageuses, qui ferait de la Ville de Genève un modèle en matière de qualité de vie. Cela nous permettrait pourtant, une fois pour toutes, de prendre des décisions un peu plus nettes et compréhensibles. Je pense que si Paris – notre ville de référence, notre grande sœur et notre modèle – avait organisé une séance de concertation pour savoir s'il fallait ou non tracer les Champs-Élysées, ces derniers n'auraient jamais existé. Je donne cet exemple pour illustrer pourquoi notre système genevois freine l'action.

Cela étant dit et constaté, il faut voir qu'à ces freins institutionnels s'ajoute un immobilisme politique dû à une espèce de guerre de tranchées déclarée depuis de nombreuses années entre ceux qui veulent à tout crin traquer les automobilistes et ceux qui cherchent des mesures d'accompagnement pour résoudre les difficultés inhérentes au bruit: doubles vitrages, notamment. Nous venons d'entendre M^{me} Klopmann dire exactement ce que j'avais imaginé, à savoir que les doubles vitrages ne sont pas une solution et qu'il faut éliminer la voiture...

Mesdames et Messieurs, tant que nous garderons cette mentalité de guerre de religions, de croisade antiautomobile et de chasse aux doubles vitrages, il n'y aura pas de véritable solution pour nos concitoyens. Sachez que les pétitionnaires auxquels a répondu le Conseil administratif en faisant des propositions d'étude attendent déjà depuis trois ans des solutions; or, depuis tout ce temps, on dirait que nous sommes tous d'accord pour ne pas en trouver! Cela prouve que notre municipalité n'a pas véritablement de ligne claire.

Sur les bancs d'en face, on nous vante régulièrement les mérites d'une ville vivante contre une ville morte, d'une ville internationale plutôt qu'un petit village. Et vous vous imaginez que nous pourrions atteindre ces objectifs en supprimant les moyens d'accès, de communication et de transport, dans une ville comme Genève? Mais non! Ce serait vouloir que Genève soit bientôt un petit village de pêcheurs au bord du lac de Lausanne, où l'on se réveillerait le matin en écoutant le chant des oiseaux avant d'aller acheter une perche pêchée le matin même. C'est absolument charmant, touchant, naïf et quelque peu rousseauiste, mais c'est totalement irréaliste!

A notre époque, nous devons accepter des solutions modernes nécessaires à une situation moderne. La ville que nous espérons ne se fera pas sans une vraie réflexion à ce sujet. Pour en revenir au rapport et à ses conclusions, ces dernières sont finalement assez décevantes, car elles se contentent de demander que nous soyons informés... (*Brouhaha.*)

Le président. Un petit instant, Madame la conseillère municipale. Je trouve que cette motion sur le bruit est particulièrement d'actualité ce soir! Mesdames et

Messieurs, vous serait-il possible de faire un peu moins de bruit et d'aller discuter dehors? Il y a un brouhaha infernal, nous avons même de la peine à entendre les intervenants depuis le perchoir!

M^{me} Florence Kraft-Babel. Je vous remercie beaucoup de cette excellente remarque, Monsieur le président. Il est vrai que nous n'avons pas encore trouvé de solution au problème du bruit, c'est pourquoi la motion amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement demande simplement que le Conseil municipal soit informé de ce qui sera décidé par l'Office fédéral et le Canton. Une séance sera probablement organisée dans ce but. A notre avis, cela ne résout pas pour autant le problème et ne répond pas à l'inquiétude exprimée par les motionnaires il y a deux ans.

Nous accepterons bien sûr les conclusions du rapport, car qui peut être contre l'information? Toutefois, nous aimerions rendre attentif le Conseil municipal au fait que ce vote positif ne signifie pas pour autant que nous sommes satisfaits, car rien n'est encore résolu. Une véritable politique de conciliation des intérêts des uns et des autres, la fin de la guerre des transports, une sorte d'œcuménisme dans la manière d'envisager l'aménagement du territoire qui concilierait parkings plus nombreux et zones piétonnes plus vivables – ce que nous préconisons depuis toujours – sont des moyens auxquels nous devons penser pour avoir une ville vivante, moderne, internationale, et vivable.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). L'objectif de la motion M-579 consiste essentiellement à obtenir des informations régulières de la part du Conseil administratif au sujet des mesures entreprises par la Ville en matière de lutte contre le bruit, à la suite du vote d'un crédit d'étude de 2,76 millions de francs en octobre 2004.

La première invite de la motion M-579 demande au Conseil administratif de fournir au Conseil municipal un rapport régulier sur la mise en œuvre des mesures destinées à lutter contre le bruit. La seconde invite lui demande «d'organiser au plus vite une séance d'information sur les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit à l'intention des membres du Conseil municipal», laquelle aura lieu dans quelques semaines.

Il est vrai que le bruit est une problématique importante en matière de protection de la santé publique d'une part, de qualité de vie d'autre part. C'est certainement l'une des nuisances les plus graves que subissent les habitants de notre ville, et il ne fait aucun doute que l'amélioration de la qualité de vie à Genève passe par une diminution sensible à la fois des sources et du volume du bruit. Les radicaux seront donc très attentifs aux progrès réalisés dans ce domaine, et ils recom-

mandent l'adoption de la motion M-579 telle qu'amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Je voulais juste préciser, après avoir entendu les propos de la préopinante libérale, qu'il ne s'agit absolument pas ici d'une guerre de tranchées. Je rappelle d'ailleurs que la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a mené avec passion ses travaux sur cet objet, a le mérite d'avoir tenu compte du coût que l'application des normes de l'OPB entraînerait pour notre collectivité, et de souhaiter une véritable action de prévention en matière de santé publique. Mais en aucun cas elle n'est l'initiatrice des actions préconisées, puisqu'il s'agit d'une obligation parfaitement légale à laquelle notre collectivité doit répondre.

J'insiste sur le fait qu'il est important d'assainir le réseau routier, et que cela doit être fait en priorité. Si nous n'y parvenons pas, restent des mesures ultimes telles que celles évoquées tout à l'heure – doubles vitrages et autres – mais qui ne peuvent être prises en premier lieu.

Reprenons l'exemple de la rue des Deux-Ponts, où 41% des 1600 fenêtres devraient être remplacées pour assainir ces lieux bruyants, si nous ne parvenons pas à y limiter le trafic routier; cela coûterait 1,3 million de francs. Or la plupart des immeubles situés dans cette rue appartiennent à la Ville de Genève, ce qui signifie que cette dernière devrait déboursier 1,3 million de francs pour ces seules fenêtres! Il s'agit donc bien d'agir d'abord sur le réseau routier, et ensuite, si vraiment plus rien d'autre n'est possible, de poser des doubles vitrages. Je pense que le groupe libéral se rangera à cet avis. Sinon, les propriétaires privés de ces immeubles qui devront y installer des doubles vitrages entameront des procédures juridiques à n'en plus finir – et avec raison – contre la Ville, qui n'aura pas pris les mesures nécessaires avant 2018. Notre municipalité se retrouverait alors engagée dans des procès qu'elle ne maîtriserait plus et qui coûteraient extrêmement cher.

Je répète encore une fois qu'il ne s'agit pas d'une guerre de tranchées, Madame Kraft-Babel, mais vraiment d'un problème de fond et d'une responsabilité collective.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je voulais moi aussi revenir sur cette histoire de guerre de tranchées opposant les personnes qui traquent la voiture – je suppose que les Verts sont un peu visés... – et celles qui cherchent des mesures d'accompagnement. Comme tout le monde le sait, mettre des parkings partout au centre-ville est une excellente mesure d'accompagnement pour réduire le bruit et la circulation routière!

Il n'y a pas lieu ici de débattre, comme l'a longuement fait M^{me} Kraft-Babel, pour savoir si la commission a bien ou mal fait son travail et si elle a étudié judicieusement des mesures antibruit. Là n'est pas du tout la question. La motion M-579 amendée par la commission demande uniquement que le Conseil municipal puisse suivre l'avancée des travaux du Conseil administratif en matière de lutte contre le bruit. J'espère que vous serez quand même d'accord avec cela, Madame la conseillère municipale libérale!

En outre, l'étude menée sur les mesures à prendre pour l'assainissement sonore a démontré qu'il fallait d'abord imposer une réduction de la vitesse des automobiles, et ensuite réduire le nombre de ces mêmes automobiles. Si vous voulez être cohérente, Madame Kraft-Babel, vous nous suivriez un peu plus souvent sur ce genre de sujets.

Pour finir, je signale au passage que nous pouvons tout à fait siéger sans le Conseil administratif, puisqu'il ne nous écoute pas beaucoup en ce moment...

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale, le bureau du Conseil municipal avait fait la même constatation que vous!

M. Alexis Barbey (L). J'interviens juste pour faire une remarque que je vous demande, Monsieur le président, de transmettre à la cheffe de groupe des Verts. Il s'agit de lui demander d'opter pour un débit de parole un peu plus modéré, car cette assemblée – en tout cas moi! – n'est pas en mesure de comprendre ses paroles à cause du rythme auquel elle les prononce. Je pense qu'il est extrêmement dommageable à la défense des idées écologistes que nous ne puissions pas comprendre ce qu'elles veulent dire.

M. Gilles Garazi (Ve). Je vais essayer de parler très lentement, afin que tout le monde, y compris sur les bancs libéraux, puisse me comprendre... Nous ne devrions pas être ici en train de débattre pour ou contre la voiture. Il ne s'agit pas de cela! Il existe une ordonnance fédérale, l'OPB, qui fixe des valeurs sonores limites et des valeurs d'alarme. Quand ces valeurs d'alarme sont dépassées, il faut assainir! C'est une obligation pour le propriétaire de l'installation – en l'occurrence, des tronçons de route que possède la Ville de Genève. S'il finit par être démontré que l'assainissement s'avère impossible, alors nous demanderons des mesures comme la pose de doubles vitrages ou autres. Mais tant que cela n'aura pas été démontré, la loi nous impose d'assainir. C'est tout! Il ne s'agit pas de mener un débat idéologique, mais juste d'appliquer la loi.

Motion: travaux d'assainissement du bruit routier

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'interviens pour que nous mettions nos idées au clair avec l'adversaire. Ne me dites pas que M^{me} Klopmann ne s'est pas lancée dans un débat idéologique! Elle a dit, mot pour mot, que pour satisfaire à l'OPB qui nous est imposée – nous l'avons tous compris, tout de même, elle ne va pas nous faire la leçon là-dessus – il fallait éliminer la cause du problème, à savoir la voiture. Je crois avoir bien entendu, Madame Klopmann! C'est pourquoi je me suis permis d'avertir que, pour les libéraux, ce n'est pas une mesure réalisable et qu'il va falloir penser de manière réaliste et moderne pour que Genève soit une ville vivante et vivable.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir en automne 2007, puis au moins une fois par année durant la législature 2007-2011, un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier (projets en cours et futurs, notamment) pour répondre au crédit de 2 760 000 francs voté par les conseillers municipaux en octobre 2004;
- d'organiser au plus vite une séance d'information sur les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit à l'intention des membres du Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 22 janvier 2007, intitulée: «Mise online de l'administration!» (M-622 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 5 et 19 mars 2007, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant que:

- la Ville de Genève se veut pionnière dans l'instauration du «guichet universel» par internet;
- l'utilisation des nouvelles technologies permet de faire des économies dans le traitement des informations et de faciliter la vie des citoyens dans leur rapport avec l'administration;
- le canton de Bâle-Ville propose l'achat de certains documents administratifs via le système de micropaiement «click and buy», lequel évite de donner un numéro de carte de crédit et voit simplement le montant du paiement ajouté à la facture téléphonique du téléphone fixe;
- cette possibilité d'acheter certains documents administratifs permet d'éviter aux citoyen-ne-s de se rendre dans les locaux de l'administration et de faire cela à distance;
- les divers sites web de la Ville de Genève pourraient ainsi être plus efficaces;
- Genève est le siège de l'Union internationale des télécommunications et qu'elle doit ainsi montrer l'exemple en matière de nouvelles technologies,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place l'utilisation d'un système de micropaiement (par exemple du type «click and buy») sur les divers sites internet de la Ville de Genève qui pourraient l'utiliser, cela afin de permettre l'achat (ou la commande quand ils seraient gratuits) de certains documents administratifs par internet.

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 4651.

Séance du 5 mars 2007

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Simon Brandt présente le texte de la motion. Il explique que le but de cette motion est de développer le site internet de la Ville de Genève, déjà exemplaire, en particulier pour le département des affaires culturelles. Il s'agirait d'offrir au public la possibilité de commander en ligne un certain nombre de documents tels des actes d'état civil, des billets d'entrée de spectacles ou d'expositions, ainsi que des cartes et abonnements divers. Le canton de Bâle propose un tel service à ses administrés. Il y est possible d'acheter en ligne, entre autres, le memento officiel, les cartes de réduction pour les piscines, des billets d'entrée pour des spectacles par un système de micropaiement «click and buy» qui évite de donner un numéro de carte de crédit, et dont le montant est directement ajouté à la facture du téléphone fixe.

Un commissaire remarque que l'intérêt d'un tel système est évident mais, vu les difficultés financières actuelles de la Ville de Genève, il aimerait avoir une idée du coût que cela représente.

Le motionnaire n'est pas un expert et ne dispose pas de moyens d'évaluation pour connaître le coût de ce système. Il signale que le personnel pourrait être déchargé de certaines tâches, ce qui permettrait à la Ville de Genève de réaliser quelques économies. Un tel système pourrait être mis en place en quelques jours, par la Direction des systèmes d'information (DSI) et contribuerait à renforcer l'image de Genève, ville hôte de Telecom World et siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Une membre de la commission admet que ce projet s'inscrit dans l'air du temps, mais elle s'interroge sur l'éventuelle disparition de postes de travail peu qualifiés, comme les guichetiers, due à un tel système. Elle demande ce que deviendraient les petits points de vente comme celui de l'Alhambra.

M. Simon Brandt signale que le personnel d'accueil conservera son utilité; les billets de cinéma peuvent être achetés sur internet et les guichetiers n'ont pas disparu.

Un commissaire remarque qu'il faudrait faire une étude d'opportunité. Un autre observe que ce projet aboutit à créer un doublon et se demande à qui profiterait réellement ce service. Il relève que certaines études montrent que le nombre d'utilisateurs d'internet est moins élevé que certains le prétendent. Il n'est cependant pas opposé au principe de complémentarité, ce qui signifie aussi un coût supplémentaire qu'il faut évaluer. Mais il relève deux motifs de réserve à ce projet: d'abord, la suppression des contacts sociaux et, ensuite, par une dépense d'énergie accrue, un non-respect de l'Agenda 21.

Le motionnaire estime que le succès du site internet de la Ville de Genève prouve son utilité. Il signale que le développement de ce système par un canton tel que Bâle-Ville est une référence. Il rappelle que le rôle de la commission est de décider s'il faut faire cette étude et d'en permettre l'évaluation. Il souligne que les diverses plaquettes et informations sur papier publiées par le Conseil administratif coûtent plusieurs millions de francs, alors que leur diffusion par voie électronique permet de réaliser d'importantes économies.

Un commissaire pense que ce système serait très utile aux personnes n'ayant pas la possibilité ou le temps d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir certains documents ou des billets de spectacles. Il s'interroge toutefois sur la sécurité du paiement électronique.

Le motionnaire le rassure en lui affirmant que le système développé en Suisse est à l'abri du piratage.

Un commissaire encourage ses collègues de l'Alternative à faire preuve d'un peu plus d'audace et d'aller plus loin dans l'étude de cette proposition, alors qu'un autre relève qu'il est parfois plus pratique de consulter des documents sur papier plutôt que sur écran.

Diverses propositions d'auditions sont présentées par les membres de la commission et le motionnaire:

- la Direction des systèmes d'information (DSI);
- la société Iknow pour le paiement par internet et la mise online de l'administration;
- le responsable du site internet du département de la culture;
- Swisscom.

Au vote, il est décidé d'entendre d'abord la DSI sur cet objet et de voter après pour les autres auditions si la DSI ne suffit pas.

Séance du 19 mars 2007

Audition de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information, et de M. Robert Rapin, directeur de l'Administration centrale

M. Eric Favre remarque qu'aucune prestation payante de la Ville de Genève n'est actuellement proposée sur le site. Il informe que certains documents d'état civil payants seront disponibles par internet dès 2008, dans le cadre du 11^e plan informatique quadriennal. Ces documents sont déjà payants; le mode de paiement en ligne ressemblera à celui proposé dans la motion. De plus, une billetterie en ligne identique à celle de l'Orchestre de la Suisse romande sera mise en service

dès cet été, avec laquelle il sera possible de commander des billets pour les spectacles et concerts du Victoria Hall, du Casino-Théâtre et d'autres salles.

Un commissaire pense que cette motion ne peut être acceptée que pour autant qu'elle n'engendre pas de coûts supplémentaires. Il se renseigne sur la possibilité d'atteindre ces objectifs avec les moyens à disposition.

M. Eric Favre estime qu'il faut savoir s'il y a une volonté de rendre payants des documents actuellement gratuits. La DSI poursuivra son projet de mise à disposition en ligne de documents.

Un membre de la commission aimerait savoir si la DSI a envisagé le développement de services de librairie en ligne permettant, au moyen du système «click and buy», de commander et payer des livres et autres publications de la Ville de Genève, comme cela se fait à Bâle.

M. Eric Favre signale qu'il connaît le système «click and buy». En effet, il rencontre régulièrement les directeurs des services informatiques des administrations suisses dans le groupe latin de la Conférence suisse d'informatique qu'il préside cette année. Il estime que la mise à disposition en ligne de documents payants pourrait devenir une opération rentable pour l'administration. Par contre, développer un service de vente de livres en ligne serait une lourde charge et poserait des problèmes, notamment de gestion de stocks. Mais les deux projets développés actuellement par la DSI n'engendrent pas de surcoût; des opérateurs externes prennent en charge certaines prestations, comme l'interface de paiement. Le coût global doit comprendre le coût des transactions. Dans le cas de la billetterie, ce coût est assumé par le client et, pour les documents d'état civil, la couverture de ces coûts reste à définir. Il fait remarquer que la DSI ne pourra pas assumer des coûts de développement trop élevés pour la réalisation du projet de la motion; au-delà d'une certaine limite, le Conseil administratif devra mettre des moyens supplémentaires.

Une commissaire observe que, concernant les transactions purement électroniques comme les documents et les billets, la DSI a devancé les propositions de la motion. Elle estime que la vente de livres, hormis les problèmes de gestion et de stock, dépasse le cadre de la motion.

M. Eric Favre souligne que les nouvelles prestations en ligne mises en place par la DSI entrent dans une action plus générale visant à rapprocher le site internet de la Ville de Genève et l'administration des usagers.

Un autre membre de la commission estime qu'il pourrait être intéressant d'offrir, aux personnes sédentaires ou à mobilité réduite, la possibilité de passer des commandes en ligne des catalogues de musées ou d'expositions qui seraient acheminés vers les services concernés qui se chargeraient de l'expédition.

M. Eric Favre explique que, dans ces cas, il serait plus simple de s'adresser directement au musée en question par courriel.

Un commissaire demande dans quels délais ces nouvelles prestations de la DSI seront opérationnelles.

M. Eric Favre répond que le magistrat concerné, M. Pierre Muller, décidera des modalités de communication concernant ce projet, qui devrait être opérationnel dès cet automne.

A l'issue de cette audition, la majorité de la commission est satisfaite des informations apportées par la DSI et ne souhaite pas d'auditions supplémentaires. Elle accepte de procéder au vote de cette motion.

Vote

Après une très brève discussion dans laquelle tout le monde semble d'accord, la présidente passe au vote de la motion M-622.

A l'unanimité des 9 membres présents (1 T, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et sans amendement, cette motion est acceptée.

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission de l'informatique et de la communication et rapporteuse (AGT). Je prends la parole en tant que présidente, rapporteuse et porte-parole du groupe A gauche toute! La motion M-622, au sujet de laquelle nous étions quelque peu sceptiques au départ, a été développée au cours des travaux de commission. Nous avons procédé aux auditions nécessaires, qui nous ont permis de comprendre le système de la mise online de l'administration et les possibilités qu'elle offrait. Grâce à elle, tout le monde pourra s'adresser beaucoup plus rapidement et plus efficacement à l'administration afin d'obtenir, entre autres, des documents et des renseignements. Nous avons reçu toutes les explications et les réponses voulues, c'est pourquoi la commission de l'informatique et de la communication a voté la motion M-622 à l'unanimité.

Premier débat

M^{me} Martine Sumi (S). La mise online de toute entité consiste, entre autres – c'est ce point particulier que vise la motion M-622 – à permettre l'acquisition, gratuitement ou pas, d'un bien ou d'un service, toute l'opération pouvant être gérée d'un seul click – ou «click and buy», s'il y a paiement. Ce développement lié aux nouvelles technologies semble une évidence pour la Ville de Genève, mais sa réalisation devra certainement être menée par une tierce entreprise intermé-

diaire, car il coûterait beaucoup trop cher d'avoir un système spécifique pour les prestations de notre commune – je pense à la billetterie, aux envois de livres et de documents officiels. Un simple message électronique peut parfois s'avérer suffisant pour cela, il ne s'agit pas pour la Ville de réinventer le «click and buy»! La motion M-622 nous semble raisonnable et bien cadrée, c'est pourquoi, au nom du groupe socialiste, j'invite le Conseil municipal à l'accepter.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts accepteront la motion M-622, car ils pensent que le système de mise à disposition de documents administratifs et d'achat de billets ou autres abonnements par l'internet permettra de faciliter la vie de nos concitoyennes et concitoyens, qui n'ont pas toujours le temps ou la possibilité de se déplacer.

Cette motion va également dans le sens de la stratégie de cyberadministration mise en place par la Confédération depuis le 24 janvier 2007. Mesdames et Messieurs, la Suisse squatte l'arrière des classements des pays européens en la matière! Le Conseil fédéral veut remédier à cette situation, c'est pourquoi il a défini une stratégie en trois points, dont le dernier consiste à tout mettre en œuvre pour que les principales démarches administratives des particuliers s'effectuent par voie électronique. Autant dire que la motion défendue ici va exactement dans ce sens!

Aux esprits chagrins qui la critiqueraient en disant qu'elle ne respecte pas l'Agenda 21 pour cause de dépenses énergétiques supplémentaires, je rappelle que le citoyen qui se rend à un guichet administratif en voiture consomme nettement plus d'énergie que celui qui utilise son ordinateur, sans compter que les procédures online permettent d'économiser pas mal de papier.

Quant aux personnes inquiètes en ce qui concerne la sécurité et la confidentialité des données, elles peuvent être rassurées: tant les systèmes de transfert que de paiement ont été largement développés et perfectionnés ces dernières années. A relever que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a pris les devants, puisqu'elle devrait proposer, dans le courant de cette année, la mise à disposition online de certains documents d'état civil payants dans le cadre du 11^e plan informatique quadriennal; le mode de paiement envisagé est d'ailleurs très proche de celui préconisé par la motion M-622. Les Verts la voteront donc, afin d'encourager le développement du site internet de la Ville dans le sens d'une véritable cyberadministration digne de la cité hôte de Telecom et du siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qu'est Genève.

M. Simon Brandt (R). En tant qu'auteur de cette motion, je me réjouis de voir qu'elle sera votée à l'unanimité ce soir. Je me rappelle les discours de l'épo-

que de son dépôt: certains disaient qu'elle ne respectait pas l'Agenda 21, que les technologies proposées étaient dangereuses... Il faut vivre avec son temps, Mesdames et Messieurs! Nous sommes au XXI^e siècle! La mise online de l'administration municipale est encore un pas de plus qui permettra à la Ville de Genève de ne pas être en retard à l'ère numérique, d'avoir sa place sur l'internet. De même, le Conseil administratif, je l'espère – car tel était l'un des objectifs de la motion M-622 – pourra faire des économies en matière de communication ou de frais de publications.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sans reprendre ce qui a été dit par les préopinants: il faut vivre avec son temps, et c'est le moment de le prouver! Voilà un projet qui est intéressant, car non seulement il permettrait à des personnes dans l'impossibilité de se déplacer – parce qu'elles sont victimes d'une mobilité réduite ou toute autre cause – de pouvoir facilement se procurer les documents dont elles ont besoin. Et par la même occasion, cela contribuera à diminuer la circulation routière. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre votera la motion M-622.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de quoi s'agit-il en fait, dans ce projet? On a parlé de mise online de l'administration et de plein de choses ésotériques et théoriques... Simplement, lorsque vous arriverez devant le parking de Saint-Antoine et que vous voudrez stationner assez longtemps, le jour du débat budgétaire, pour siéger jusqu'à plus de minuit, vous aurez la possibilité de payer votre parking en envoyant un SMS au lieu de passer à la caisse.

Je sou mets une autre piste au Conseil municipal: nous pourrions mettre un certain nombre de services payants sur l'internet au lieu d'avoir des guichets: je pense naturellement aux places de théâtre pour aller voir la *Revue genevoise*, actuellement en vente à l'Alhambra, mais également aux cartes journalières CFF aujourd'hui distribuées à l'Arcade municipale, sur le pont de la Machine. Je rappelle qu'il y a eu quelques malversations dans leur gestion et les rendre disponibles par l'internet permettra un contrôle beaucoup plus aisé. En d'autres termes, il s'agit simplement de rendre la vie plus facile à nos concitoyens et c'est pourquoi le groupe libéral se ralliera à l'ensemble du Conseil municipal pour voter la motion M-622.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je ne résiste pas à intervenir quand je découvre une perle

dans un rapport. Je cite la page 3, où il est dit qu'un commissaire «s'interroge toutefois sur la sécurité du paiement électronique», et que «le motionnaire le rassure en lui affirmant que le système développé en Suisse est à l'abri du piratage». Voilà une affirmation bien audacieuse et bien téméraire, Monsieur Brandt!

M. Simon Brandt (R). Avant de faire de telles affirmations, il faudrait être un peu au courant des nouvelles technologies! Le système de paiement proposé dans la motion M-622 est exploité par Swisscom. Des étudiants de différentes universités ont essayé de le pirater et n'y sont pas parvenus. Son avantage, c'est que la facture doit être contresignée à la fin du mois. En cas de contestation, le paiement est annulé. La sécurité est donc double, voire triple! Faire des affirmations de ce genre quand on ne sait pas de quoi on parle, Monsieur Hämmerli, c'est tout simplement ridicule!

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (2 abstentions d'A gauche toute!).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place l'utilisation d'un système de micropaiement (par exemple du type «click and buy») sur les divers sites internet de la Ville de Genève qui pourraient l'utiliser, cela afin de permettre l'achat (ou la commande quand ils seraient gratuits) de certains documents administratifs par internet.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 20 février 2007 de M^{mes} Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin, renvoyée en commission le 20 février 2007, intitulée: «Sauvons le Festival de la Bâtie» (M-667 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La motion «Sauvons le Festival de la Bâtie» a été traitée par la commission des arts et de la culture durant l'année 2007, successivement sous la présidence de M. Pierre Maudet puis de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que nous remercions pour son excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'importance qu'a pour le milieu culturel genevois la tenue d'un festival d'envergure;
- l'attachement du public à cette manifestation;
- l'impossibilité pour le deuxième directeur consécutif de pouvoir mener son projet à terme sans qu'aucune raison satisfaisante ne soit avancée;
- les engagements déjà pris envers différent-e-s intervenant-e-s et qui ne pourront être tenus;
- la nomination, en lieu et place de Maurici Farré, d'une personne issue de l'interne, mais n'ayant jamais présenté de projets culturels et sans qu'aucune mise au concours ne soit proposée;
- les évidents dysfonctionnements dont souffre la structure associative actuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- défendre la subvention accordée au Festival de la Bâtie afin que celui-ci puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles sitôt des réformes structurelles entreprises;
- poursuivre les projets déjà avancés afin que les artistes ne soient pas lésés par une situation dont ils et elles ne sont en aucun cas responsables;
- mettre en place une consultation durant laquelle les acteurs et actrices de la scène culturelle genevoise seront invités à donner leur avis sur l'avenir du Festival de la Bâtie et ses éventuelles nouvelles orientations;

¹ «Mémoire 164^e année»: Développée, 4858.

- faciliter la création d'une fondation de droit privé chargée de diriger le festival de manière satisfaisante et professionnelle.

Séance du 19 avril 2007

Audition de MM. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, et André Waldis, conseiller culturel aux manifestations

M. Mugny explique:

- qu'il a remis la subvention après avoir appris que des engagements pour le festival 2007 étaient déjà signés avec près de 200 artistes;
- que, parallèlement, il a créé un groupe de pilotage de ses services pour éviter les couacs lors de l'édition 2007, qui est donc bien maintenue;
- qu'il souhaite garder un festival d'automne à Genève et mettre au concours la conduite de l'ensemble de ce festival.

Il s'étonne de ce que, à la troisième invite, les motionnaires imaginent possible de consulter, pour chaque festival (il y en a 100 à Genève), l'ensemble du monde culturel. Il rappelle que sa mission est de mener une politique culturelle pour autant que les conseillers municipaux veuillent bien en voter les subventions, et que le grand débat de base aura davantage sa place durant les assises culturelles organisées par le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC).

Enfin, il ne comprend pas le choix des motionnaires de vouloir faire passer le statut de l'association du festival, qui, en tant que tel, fonctionne bien, à celui d'une fondation de droit privé. Pourquoi changer ce qui, malgré les récentes turbulences, n'a jamais été à aucun moment ni à aucun niveau remis en cause et marche bien?

M. Rohrbasser complète en disant que le festival 2007 se prépare bien et que l'équipe actuelle dirigée par Alya Stürenburg et Marc Piccand prévoit 24 lieux de spectacles, soit huit spectacles de danse, 12 de théâtre, sept performances, 20 concerts, quatre joutes oratoires et quatre ou cinq événements festifs. Parmi ceux-là, il y a 19 créations locales pour un budget prévisible de 2 115 730 francs.

Un commissaire pose la question du redimensionnement du festival qui, selon lui, ne cesse de foisonner et de s'étendre d'année en année. N'y avait-il pas, de la part du magistrat, comme motif sous-jacent, la suppression de la subvention et le souhait de mettre le holà?

M. Mugny répond que non. Il a suspendu la subvention car le désordre à la direction du festival lui faisait craindre que ce dernier tombe en quenouille et que

l'argent du contribuable soit mal dépensé. D'ailleurs, M. Beer avait les mêmes craintes. Si des conseillers municipaux veulent réduire la dimension du festival et couper une partie de la subvention, ils devront s'en expliquer.

Un commissaire demande s'il y a un document qui fixe les objectifs du festival.

M. Mugny répond qu'il y a une convention qui précise les caractéristiques du festival, convention disponible sur intraCM.

M. Rohrbasser complète en disant que, ces dernières années, le festival a été conforme à la convention, celle-ci mettant surtout l'accent sur la diversité, la création locale et l'accueil de spectacles internationaux.

Une commissaire demande de qui se compose le groupe de pilotage.

M. Mugny répond qu'il est composé de M. Rohrbasser et M^{me} Keller Lopez. Deux réunions sur quatre prévues ont déjà eu lieu. Ce groupe doit s'assurer que les conditions normales et légales sont respectées, mais il n'influence en aucun cas le programme.

Au sujet du concours, une commissaire demande s'il y aura des personnes prioritaires, par exemple l'équipe actuellement en place ou encore M. Macasdar, qui arrive en fin de contrat au Théâtre Saint-Gervais.

M. Mugny répond que non.

La même commissaire se dit étonnée que le magistrat ne veuille pas consulter les acteurs culturels, et craint que l'on puisse faire n'importe quoi sans avoir entendu les principaux intéressés. Elle ajoute, par exemple, qu'une consultation au sujet de la Fête de la musique pourrait être intéressante, fête dont on entend dire que les musiciens l'appellent «fête des tubulaires».

M. Mugny dit qu'une subvention est attribuée pour une prestation au public et non pour la satisfaction aux artistes. A ce titre, on pourrait constater qu'ils sont toujours mécontents.

Un commissaire demande si, dans le cadre des manifestations théâtrales de la Bâtie 2007, la collaboration avec le Théâtre Saint-Gervais est toujours prévue.

M. Rohrbasser répond affirmativement.

Un commissaire demande si le groupe de pilotage ne pourrait pas s'élargir à quelques acteurs de la scène culturelle, et donner des indications pour le concours sur la Bâtie. Deuxièmement, il demande si le futur festival est dès le départ défini comme un festival sans lieu fixe, éclaté, ou si une autre conception peut être envisagée.

Répondant à la première question, M. Mugny signale que le cahier des charges va être large, mais qu'il y aura tout de même des conditions posées pour que la création locale ne soit pas oubliée.

Le même commissaire demande si l'on pourrait imaginer un projet qui fasse revenir le festival à une autre dimension spatiale.

M. Mugny répond qu'ils vont attentivement regarder tous les projets et que, si l'un d'entre eux est extraordinaire et fixé sur un seul lieu à Genève, ils ne vont pas dire non. Il rappelle que l'idée première était d'avoir un festival de rentrée sans salle qui soit la sienne.

M. Rohrbasser complète en disant que le groupe de pilotage est un groupe de contrôle et qu'il n'est pas chargé de monter un programme, ni de définir l'avenir du festival. Il doit juste veiller à ce que l'édition 2007 se fasse correctement. C'est un groupe qui cessera son travail après le festival.

Un commissaire souhaite que le département de la culture ne multiplie pas la création de groupes de pilotage de ce type, étant assez bien loti avec des gens de qualité, dont on attend qu'ils fassent simplement bien leur travail. C'est des assises qu'il attend des réflexions plus larges sur la culture à Genève.

Une commissaire fait remarquer que le nom même du festival fait référence à un seul lieu alors qu'il est éclaté. Elle se demande si celui-ci est encore pertinent.

M. Mugny remarque que cela se fonde sur des raisons historiques, à savoir que le bois de la Bâtie est le lieu où le festival a été fondé.

Un commissaire rappelle que M. Mugny a annoncé, en séance plénière, que le festival 2008 n'aurait pas lieu. Il demande si, à présent, étant donné qu'un concours va être mis en place, il n'est toujours pas prévu à l'agenda.

M. Mugny répond qu'il y a deux hypothèses possibles: soit ils lancent le concours d'ici à la fin juin ou au début de septembre et tranchent parmi les projets en décembre et le festival 2008 pourra avoir lieu; soit, par hypothèse, au mois de mars prochain il n'y a toujours pas de projet satisfaisant et, dans ce cas, on peut imaginer que la prochaine édition n'aurait lieu qu'en 2009.

Une commissaire s'inquiète du fait que, à Genève, il y a beaucoup de culture et donc un certain saupoudrage. Elle se demande comment pérenniser des festivals d'importance comme celui de la Bâtie, qui s'est considérablement développé. Elle demande quel était le budget initial du festival.

M. Waldis répond qu'il n'a pas participé au lancement du festival, en 1977, mais que le premier budget devait tourner autour de 10 000 à 20 000 francs.

Séance du 20 septembre 2007

Nouvelle audition (nouvelle législature, nouveaux commissaires) de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de M^{me} Martine Koelliker et de M. Boris Drahusak, codirecteurs du département, de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, et M. Gianni Dose, adjoint scientifique

M. Mugny reprend chaque invite dans l'ordre. Concernant la première, il relève que la Ville a remis sa subvention pour cette année au Festival de la Bâtie et que le Conseil administratif a toujours défendu cette subvention. Il remarque que c'est plutôt le Conseil municipal, dans une minorité, qui a parfois souhaité la supprimer.

Il note ensuite que la deuxième invite a été réalisée.

Concernant la troisième invite, il explique que celle-ci est absurde car, si le département de la culture devait consulter, à chaque décision, toute la scène culturelle, rien ne se ferait. Enfin, par rapport à la dernière invite, il ne voit pas en quoi une fondation de droit privé serait meilleure qu'une autre structure.

La présidente explique que les motionnaires avaient dit qu'ils déposeraient un amendement concernant cette dernière invite, car ils se sont trompés dans les termes: ils souhaitaient proposer «une fondation de droit public» et non pas une «fondation de droit privé».

M. Mugny dit que cela ne fait pas plus sens. Il explique que le seul intérêt d'une fondation de droit public se trouverait dans la possibilité d'y faire entrer, au fur et à mesure, d'autres entités (par exemple, la Fondation d'art dramatique plus d'autres théâtres).

M. Rohrbasser ajoute que la fondation de droit public a un inconvénient: elle a un coût de fonctionnement, alors qu'une association n'en a pas.

Une commissaire demande si c'est le département de la culture qui reçoit les candidatures pour le poste de directeur du festival.

M. Mugny répond affirmativement. Il précise que le département s'en charge conjointement avec le Département de l'instruction publique, puisque l'un et l'autre subventionnent le festival. Il explique qu'un jury a été formé afin d'étudier les candidatures, de procéder, dans un second temps, à des auditions, puis de fournir aux magistrats une liste avec trois ou quatre noms dans un ordre de préférence. Ce sont les magistrats qui tranchent, après avoir également auditionné les candidats finalistes, tous ou non. M. Mugny ajoute que les dossiers peuvent être envoyés jusqu'au 26 septembre 2007 et qu'il y aura ensuite un délai d'environ quatre semaines pour les auditions.

Une commissaire demande si, dans le cadre du concours, il est fait mention d'un cahier des charges précis et si donner une réponse à la fin d'octobre est assez tôt pour la prochaine édition.

M. Mugny répond affirmativement.

Un commissaire demande si la mise au concours sera annuelle ou si une convention de quatre ans sera signée.

M. Mugny répond qu'il ne s'agit pas de passer d'une éternité à une annualité, et qu'une convention de trois ou quatre ans sera signée. Celle-ci sera renouvelable.

Un commissaire demande comment les artistes reçoivent cette remise en question de l'organisation du Festival de la Bâtie.

M. Mugny répond que le milieu artistique, en général, est traversé par toutes sortes de jalousies et d'effrois. Il explique que c'est sans doute dû au fait que ces personnes sont soumises aux aléas des engagements, de la réussite d'un spectacle, etc. Il dit que certains trouvent génial de remettre en jeu le Festival de la Bâtie, car l'équipe actuelle fait quelque chose qui ne leur plaît pas, et que d'autres ont peur que le festival ne soit plus aussi pointu.

M. Rohrbasser confirme ces dires. Il ajoute que ceux qui s'en plaignent sont ceux qui sont en place.

Un commissaire explique qu'il a découvert la Bâtie à son retour des Etats-Unis et du Canada. Il se souvient qu'il y avait, en son temps, un contact, un échange avec les comédiens et avec le public, chose qu'il n'a jamais retrouvé depuis. Il trouve que trop de choses ont été essayées et que le festival a perdu ce qui faisait son âme: les spectacles et les spectateurs. Il souhaiterait que l'on revienne à l'origine du Festival de la Bâtie, lorsque la base d'un spectacle était l'échange.

M. Mugny entend le point de vue du commissaire mais maintient que, aujourd'hui, l'enjeu est pour lui d'avoir un festival qui ouvre la saison et soit le plus pointu possible.

Séance du 18 octobre 2007

Discussion et vote

Une commissaire des Verts dit que, pour elle, seule la première invite est acceptable et elle propose donc de supprimer les autres. En effet, la première invite demandant de défendre la subvention est une bonne chose, en ce sens qu'elle permet à la commission de réaffirmer sa volonté de voir ce festival per-

durer. Elle ajoute que la deuxième invite a été réalisée et que la troisième est une usine à gaz.

La présidente rappelle à la commission que les motionnaires avaient annoncé qu'ils s'étaient trompés dans les termes: ils voulaient parler de fondation «publique» et non «privée».

Un commissaire démocrate-chrétien soutient la proposition de sa collègue des Verts car les invites, excepté la première, sont obsolètes aujourd'hui au vu des nouvelles options prises par le magistrat, options qui conviennent à son groupe.

Une commissaire d'A gauche toute! se range à l'opinion générale. Néanmoins, elle s'étonne du nouveau système choisi par le département de la culture pour sélectionner la compagnie qui dirigera le Festival de la Bâtie, procédure qui a été engagée de manière unilatérale par lui. De plus, elle trouve que la manière dont les responsables de la Bâtie 2007 ont été traités a été pour le moins désinvolte. Elle explique qu'ils ont été déçus de la manière dont les choses se sont passées. Elle estime que le département doit un minimum de respect et de concertation aux gens qui font un travail remarquable depuis des années.

La présidente a été surprise de voir dans la presse que la Bâtie changeait de formule, avant que la commission des arts et de la culture en soit informée. Elle rappelle par ailleurs aux commissaires que, s'ils ne peuvent pas s'autosaisir d'un sujet, ils pourraient profiter de cette motion pour l'amender et faire part de leur mécontentement.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque qu'il y a le fond, soit la motion, et la forme, qui appartient aux méthodes du magistrat. La commission des arts et de la culture commence à être habituée, sans le cautionner, à ce type de méthode de la part du magistrat. Il constate que ce n'est pas la première fois que ce dernier lance le pavé dans la mare, regarde les ondes que cela fait et réagit en conséquence. Il pense que la commission peut, à juste titre, le dire, mais il ne voit pas comment mettre un amendement pour demander au magistrat de respecter les formes.

Un commissaire socialiste pense que la façon de faire du département de la culture est inadmissible. Il déplore également, dans ce dossier, le manque de concertation avec les acteurs culturels. Il ajoute que, effectivement, les trois dernières invites de la motion sont caduques, mais que voter la première invite ne change rien. Il rappelle que l'idée est d'avoir, à l'avenir, une convention sur quatre ans, et note que cela permettrait d'avoir un projet culturel sur le long terme. Il regrette aussi la façon dont a été traitée l'affaire, qui démontre un déficit grave de communication du département avec les acteurs culturels.

Une commissaire radicale rejoint tout ce qui a été dit. Elle pense que cette motion n'a plus de raison d'être et elle serait encline à la refuser.

Une commissaire des Verts maintient sa proposition de garder la première invite. Elle rejoint en partie les critiques faites à la manière dont a été traité le comité actuel qui a dû préparer une saison et n'a pu se présenter au concours. Elle pense que l'on peut également avoir une motion qui vient de la commission des arts et de la culture et qui rassemble les critiques qu'elle a formulées, car cela concerne non pas le Festival de la Bâtie en particulier, mais une manière de travailler plus générale. Elle imagine que la commission pourrait demander d'avoir un meilleur suivi et plus de contrôle. Elle pense, dans ce cas-là, qu'il appartient aux commissaires de faire une nouvelle motion, car elle ne juge pas l'idée de mêler les deux choses très bonne.

La présidente entend sa collègue des Verts mais suggère néanmoins que la nouvelle motion puisse figurer dans le rapport de M^{me} Kraft-Babel.

Une commissaire libérale explique que, pour elle, la première invite pose problème dans le sens où le projet du nouveau festival est en cours d'évaluation et qu'elle ne voudrait pas le bloquer au cas où le terme de «Festival de la Bâtie» ne resterait pas. Elle ajoute que la seule invite qu'elle voterait serait la deuxième, car elle concerne très justement le respect qui doit être accordé aux artistes et c'est là, à son sens, la chose la plus importante. Elle dit que cette deuxième invite vaut pour toute politique responsable de la culture.

A la réflexion, le commissaire démocrate-chrétien déclare que, en écoutant les uns et les autres, il se rend compte que la commission cherche de quoi sauver cette motion qui correspondait à un contexte bien précis, soit celui de sauvegarder l'équipe en place. Les éléments ayant évolué, il refusera la motion. Il ajoute que l'on ne peut défendre une subvention en tant que telle, car cela ne suffit pas sans projet culturel.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que le festival est celui des musiciens, des artistes, des acteurs, et dit que ce sont eux et non le département de la culture qui doivent montrer le chemin. Il estime qu'un projet culturel suppose le lâcher-prise d'un certain dirigisme de la culture, car cette dernière doit rester libre et guider les gens, nourrir leur âme de sa propre substance. Il relève aussi que, si la culture a besoin d'argent pour vivre, il pense fortement qu'il faut arrêter ce dirigisme et laisser les acteurs culturels libres. Il croit à l'organisation, mais pas à l'interférence du politique dans le travail des artistes.

Un commissaire socialiste est également d'avis que la motion est caduque et que ses considérants n'ont plus rien à voir avec l'avenir du festival. Il pense que la commission doit élargir la motion.

A ce stade, la commissaire des Verts suggère que, si la commission des arts et de la culture devait dire non à cette motion, elle pourrait néanmoins en faire une autre permettant simplement de réaffirmer son soutien à un festival d'automne, sous la dénomination de Festival de la Bâtie ou sous une autre dénomination.

Après quelques échanges sur la forme, la présidente demande si la commission veut voter la motion. Elle le veut.

La présidente met au vote le refus de la motion M-667.

Mis aux voix, le refus de la motion est accepté par 13 oui (3 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 2 L) et 2 abstentions (AGT).

Nouvelle motion

Une commissaire des Verts propose alors de repartir sur une nouvelle motion en conservant les deux premiers considérants de la M-667 et en formulant l'invite ainsi: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à défendre la subvention d'un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.»

Une commissaire d'A gauche toute! demande qu'on lui explicite la procédure. Elle se demande si, en soutenant la subvention, on soutient vraiment le festival. Elle propose de remplacer «défendre la subvention d'un festival d'automne» par «pérenniser un festival d'automne».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que, si la commission veut sauver quelque chose maintenant, alors que la motion a été refusée, ce ne peut être que le Festival de la Bâtie et pas une autre appellation. Il ne voit pas l'intérêt de la nouvelle motion.

Un commissaire socialiste lui répond que l'intérêt est d'être sûr qu'un festival d'automne va se faire et de le pérenniser.

La présidente met au vote la nouvelle motion comprenant les deux premiers considérants de la motion M-667 et le texte suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pérenniser un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.»

Mise aux voix, la nouvelle motion de la commission des arts et de la culture est acceptée par 11 oui (1 Ve, 3 S, 2 UDC, 2 AGT, 1 R, 2 DC) et 4 abstentions (2 Ve, 2 L).

PROJET DE MOTION M-757

Considérant:

- l'importance qu'a pour le milieu culturel genevois la tenue d'un festival d'envergure;
- l'attachement du public à cette manifestation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pérenniser un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.

M^{me} Vera Figurek, présidente de la commission des arts et de la culture (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens ici uniquement en tant que présidente de la commission des arts et de la culture. Ma collègue motionnaire Catherine Gaillard vous donnera la position de notre groupe.

Le dossier du Festival de la Bâtie a été traité une première fois par notre commission durant la législature précédente. La motion M-667 a été renvoyée en février 2007 à la commission des arts et de la culture, alors présidée par M. Pierre Maudet. La motion M-667 revêtait à l'époque un caractère urgent, car la presse avait écrit qu'il était question de remettre en cause la légitimité du directeur du Festival de la Bâtie et de ne pas le laisser mener à bien son projet, ainsi que de remplacer l'équipe existante par une autre – tout cela sans motifs objectifs et étayés. Les engagements pris envers certains artistes semblaient alors fortement compromis.

Face à toutes ces inconnues, nos collègues, M^{mes} Gaillard, Thiévent, Pfund et M. Dalphin avaient donc pris l'initiative d'intervenir pour que le Festival de la Bâtie ait lieu en automne 2007 dans de bonnes conditions. Je déplore ce soir que la commission des arts et de la culture n'ait pas terminé son travail sous l'ancienne législature, pour les causes que nous connaissons bien. A mon arrivée à sa présidence, au mois de juin 2007, au début de la nouvelle législature, j'ai dû reprendre le dossier. Cela impliquait que l'étude de la motion M-667 ne pouvait être entreprise avant la fin du mois d'août. Vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs, qu'il était déjà trop tard pour intervenir sur les décisions prises!

Néanmoins, il convient de saluer le fait que de nombreuses auditions avaient déjà été réalisées. Ainsi, le magistrat Mugny et ses services avaient été auditionnés sous la présidence de M. Maudet, et ils l'ont été une nouvelle fois sous ma présidence au mois de septembre 2007. En effet, de nouveaux commissaires siégeaient à la commission et des informations complémentaires nous avaient été fournies entre-temps.

Le Festival de la Bâtie a été maintenu en automne 2007 et l'édition 2008 aura lieu, mais sous une autre forme. En effet, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il fait actuellement l'objet d'un concours. Sur ce point, j'aimerais faire une petite parenthèse: la commission des arts et de la culture a été informée de cette évolution en même temps que la population genevoise par la presse, comme d'habitude...

Dès lors, la motion M-667 étant devenue obsolète, la commission – à l'exception d'A gauche toute!, qui a choisi de s'abstenir en raison de ses hésitations – l'a refusée. Cependant, une majorité de ses membres s'accordaient à dire qu'il était important de pérenniser le Festival de la Bâtie. C'est pourquoi, même si nous étions un peu sceptiques quant à la forme adoptée, il a été décidé de créer une nouvelle motion, la M-757, qui stipule: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pérenniser un festival d'automne sous la dénomination de «Festival de la Bâtie» ou sous une autre dénomination.» Les Verts et les libéraux se sont abstenus, mais le reste de la commission des arts et de la culture vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter cette nouvelle motion ou – au cas où une autre modalité était adoptée à la suite de la discussion de ce soir – à prendre en compte la recommandation qu'elle exprime.

A titre personnel et après discussion avec mon groupe, je pense cependant qu'il n'est pas forcément utile de nous alourdir d'une telle procédure. Au nom d'A gauche toute!, j'annonce déjà que nous avons l'intention de refuser ce soir la nouvelle motion M-757, qui vide de tout son contenu la motion initiale devenue obsolète, car nous ne sommes pas convaincus de sa pertinence. Nous proposons donc le refus des deux motions.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse (L). Chers collègues, dans un premier temps, je prends la parole en tant que rapporteuse. Je donnerai tout à l'heure, après d'autres interventions, la position du groupe libéral.

Je voudrais tout d'abord souligner l'excellent travail de la nouvelle présidente de la commission des arts et de la culture, M^{me} Figurek. Elle a repris le dossier du Festival de la Bâtie et l'a vraiment traité avec la conscience et le sérieux qui convenaient. La motion M-667 avait été déposée à la suite d'une sorte de collapsus ressenti par la direction du Festival de la Bâtie, lorsqu'elle a appris que les magistrats lui retireraient leur soutien en raison de difficultés de gestion internes et d'un manque de programmation. Maintenant que l'équilibre a été rétabli, la subvention à nouveau attribuée au Festival de la Bâtie, un accord et des mesures établis, et un groupe de pilotage mis sur pied par le département des affaires culturelles, il est évident que la motion M-667 est devenue caduque.

Je vous renvoie donc, Mesdames et Messieurs, à l'article 125 du règlement du Conseil municipal, et je vous invite à considérer que la motion M-667 a été remplacée par une nouvelle motion imaginée par la commission des arts et de la culture, la motion M-757. Je vous encourage à la voter. Je rappelle que, lorsque nous débattons sur la base d'un rapport de commission, nous pouvons conclure en votant oui ou non, ou encore en transformant un objet en projet d'arrêté, de motion ou de résolution – or tel est bien le cas qui se présente ici. J'espère que

vous accepterez cette procédure. C'était pour cette simple raison que j'ai pris la parole en début de débat.

Premier débat

M^{me} Annina Pfund (S). Le groupe socialiste refusera les conclusions de la commission des arts et de la culture telles que présentées dans le rapport M-667 A, ainsi que la nouvelle motion M-757 concoctée par ladite commission. Je ne vous cache pas que nous sommes un peu déçus du travail réalisé par cette dernière, car la motion M-757, bien que rédigée en urgence, aurait pu être nettement meilleure.

A nos yeux, la quatrième invite de la motion M-667 n'est pas du tout caduque! Je rappelle qu'il s'agit de «faciliter la création d'une fondation de droit privé chargée de diriger le festival de manière satisfaisante et professionnelle». Pour nous, une telle fondation pourrait aussi être de droit public, nous sommes très ouverts sur ce plan. Le Festival de la Bâtie reçoit une subvention assez conséquente de la Ville et du Canton, entre autres, et cet argent doit être bien géré, de manière professionnelle. Je ne veux pas dire par là que tel n'est pas le cas actuellement, mais je pense que la Ville a le droit de dire son mot plus directement en ce qui concerne la gestion de sommes de cette importance.

J'ai entendu dire qu'apparemment l'association qui organise le Festival de la Bâtie est elle aussi assez ouverte au fait que cette fondation soit de droit privé ou public. Je pense que c'est une occasion que le Conseil municipal doit saisir. Le groupe socialiste serait plus favorable à une fondation de droit privé, laquelle permet au Conseil municipal d'en gérer seul les statuts, sans devoir les faire approuver par le Grand Conseil.

J'en viens maintenant à la nouvelle motion M-757. Quand une commission refuse une motion, cela ne pose aucun problème, car c'est à elle de décider. Mais de là à faire ensuite une autre motion qui n'a aucun sens... Dans la motion M-757, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pérenniser un festival d'automne... Qu'est-ce que cela signifie? Tout et rien! Il faut savoir en outre que l'association organisatrice de la manifestation concernée est en train de faire protéger le nom de «Festival de la Bâtie». Cela veut dire que, si jamais un jour ce n'était plus elle qui en était chargée, ce festival n'existerait plus tel quel.

Je suis signataire de la motion M-667 et je vous avoue franchement, Mesdames et Messieurs, que la nouvelle motion M-757 ne me dit rien de bon. C'est pourquoi, lors de leur caucus, les socialistes ont décidé de la refuser avec les conclusions du rapport M-667 A.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). J'aimerais d'abord revenir sur la nécessité que nous avons éprouvée de rédiger la motion M-667 et en rappeler le contexte. L'association qui gérait le Festival de la Bâtie avait connu quelques difficultés dont nous nous étions inquiétés, ayant l'habitude, sur les bancs de l'Alternative, de défendre bec et ongles chaque année la subvention destinée au Festival de la Bâtie, qui était le plus souvent soumise à de fortes critiques et pressions dans les rangs d'en face. Il nous avait donc semblé nécessaire, pour pérenniser ce festival ô combien important pour les artistes et les acteurs culturels de Genève, de valider cette option et surtout d'encourager un projet culturel de cette envergure.

Si nous avons agi de la sorte, ce n'était pas, comme l'a prétendu un démocrate-chrétien en commission – cela figure au rapport – avec l'intention cachée de soutenir l'équipe en place. Il ne s'agissait ni de la soutenir, ni de l'affaiblir, mais simplement de rappeler que le Festival de la Bâtie est un moteur important pour la scène culturelle genevoise. Il permet à de nombreux artistes locaux de s'exprimer, d'être entendus, de développer des projets importants et d'avoir un public venu de plus loin que les frontières de notre canton, voire de notre région.

Nous sommes un peu déçus par le résultat de nos efforts. La motion M-667 n'a servi à rien, ou en tout cas elle n'a pas suffi à agiter suffisamment le département de la culture – ainsi qu'une certaine conscience locale – pour entamer le vrai débat et jeter les bases d'une discussion sérieuse.

Monsieur Mugny, lors de votre audition à la commission des arts et de la culture, vous nous avez dit que la troisième invite de la motion M-667 ne vous satisfaisait pas, dans la mesure où il n'était pas possible d'écouter les artistes locaux pourtant concernés au premier chef par ce festival. Selon vous, s'il fallait agir ainsi pour toutes les manifestations culturelles, on ne s'en sortirait pas. Je vous signale que notre motion ne demandait pas de le faire à chaque événement, mais précisément pour le Festival de la Bâtie. Nous estimons que cette demande reste d'actualité.

Le forum du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), qui aura lieu prochainement autour de l'organisation du festival, donnera peut-être l'occasion aux artistes et aux acteurs culturels d'être entendus par le département de la culture. Ils auront peut-être beaucoup de choses à dire, s'ils en ont le courage. En tout cas, nous le leur souhaitons et nous serons là pour les soutenir dans leur démarche.

Il est certain que le Festival de la Bâtie, cet événement scénique éminemment respectable, avait besoin d'une réorganisation. Ses responsables devaient se poser certaines questions. Cependant, l'intervention du Conseil municipal a été un coup d'épée dans l'eau et l'ancienne équipe organisatrice a été reconduite dans ses fonctions – tant mieux ou tant pis, nous le verrons bien, il ne nous appartient pas

de le dire maintenant. Mais nous nous interrogeons: travaillera-t-elle sous forme d'association? De fondation? Que va devenir le Festival de la Bâtie?

Au moment du dépôt de la motion M-667, nous optons plutôt pour une fondation, car il nous semblait avoir entrevu certains dysfonctionnements au sein de l'association organisatrice en place à l'époque – et elle l'est toujours, comme je viens de le dire. Mais peut-être ses responsables ont-ils changé, peut-être se sont-ils interrogés, ce coup de semonce les ayant fait évoluer... Nous le leur souhaitons! En tout cas, aujourd'hui, l'idée d'une fondation ne plaît plus tellement au groupe A gauche toute! Nous craignons en effet la volonté du magistrat, exprimée de plus en plus souvent dans les journaux ou ailleurs, qui aimerait former une sorte de super fondation gérant tous les arts de la scène, y compris le Festival de la Bâtie et – pourquoi pas? – le Théâtre de Saint-Gervais. Tout cela serait réuni au sein d'une Fondation d'art dramatique (FAD) élargie, ce qui ne nous semble pas une très bonne idée.

Qu'attendons-nous de la culture, en fin de compte? Une certaine liberté, naturellement. Or c'est bien ce que favorise la vocation associative du Festival de la Bâtie, grâce à un état d'esprit nettement plus ouvert que la lourdeur administrative d'une fondation qui aurait par ailleurs – il faut le rappeler – un certain coût: en effet, les sommes dévolues dans ce cadre aux jetons de présence proviendraient d'un budget dédié à la création artistique. Par les temps qui courent, une telle solution ne peut que nous inquiéter.

J'aimerais aussi souligner, Monsieur le magistrat Mugny, que j'ai lu dans le rapport M-667 A des propos de votre bouche au sujet desquels j'aimerais vous entendre encore. Vous les avez peut-être répétés ailleurs, mais je ne peux pas m'empêcher de les trouver légèrement choquants. Vous affirmez qu'une subvention est attribuée pour une prestation au public, et non pas pour la satisfaction des artistes... C'est accorder bien peu de place à ces derniers, tout de même! Car c'est bien la satisfaction des artistes qui permet de monter des spectacles de qualité. Si les artistes genevois pouvaient, au moins de temps en temps, avoir l'impression d'être écoutés et entendus, et même d'être aimés pour ce qu'ils sont, cela permettrait sans doute d'assainir certaines situations.

Monsieur Mugny, vous avez déclaré que tout le monde vous aimait, sauf deux ou trois énervés d'un théâtre connu de la place, qui seraient les seuls à vous porter des attaques... Mais un journaliste vous a répondu que vous ne saviez peut-être pas compter! Je pense que vous savez compter, mais il est possible qu'il y ait d'autres mécontentements et que les entendre vous aiderait à gérer certaines situations pénibles dans la vie culturelle genevoise.

Je parle bel et bien ici d'une véritable politique culturelle, et non pas seulement de projets réalisés au coup par coup on ne sait trop comment, simplement parce que leurs initiateurs plaisent alors que d'autres ne plaisent pas... Voilà, tout

à coup telle ou telle idée passe par là, et on la prend! Mais quand verrons-nous se dessiner une réelle politique culturelle à long terme, une vision d'avenir, de vrais projets? La Ville de Genève a cette mission, encore bien plus que le Canton! Il faut rassurer les acteurs culturels, les écouter et les entendre, leur donner les moyens de s'exprimer sans risquer de subir une revanche ni verser exagérément dans l'émotionnel.

L'association organisatrice du Festival de la Bâtie nous semble peut-être plus à même de le faire – du moins, nous l'y encourageons – qu'une fondation qui serait beaucoup plus lourde à gérer. Quant à la question de savoir si cette fondation devait être de droit public ou privé, nous avons commis une erreur en optant pour la seconde solution.

Bref, nous attendons avec impatience de savoir ce que deviendront cette association et le Festival de la Bâtie lui-même. Une fois encore, Monsieur Mugny, nous vous encourageons à estimer les artistes genevois dont vous avez la charge pour ce qu'ils sont – c'est-à-dire pas toujours des mécontents de nature, contrairement à ce que vous prétendez fréquemment.

M. Jacques Baud (UDC). Le Festival de la Bâtie... Mon Dieu, il y a beaucoup à dire, énormément à dire là-dessus! Nous avons voté au budget 2008 une somme pour lui permettre de respirer, et je rappelle que l'Union démocratique du centre a soutenu avec vigueur cette dépense. Mais ce festival doit perdurer au-delà de ce genre de mesures ponctuelles, c'est clair!

Au tout début des années 1980, alors que je revenais d'Amérique où j'avais passé plus de dix ans, j'ai rencontré un ami qui m'a emmené au Festival de la Bâtie. Quel émerveillement j'ai vécu là, dans les bois dominant Genève! Genève s'était enfin réveillée! La culture était là! A l'époque, c'était un festival populaire où les jeunes artistes pouvaient s'exprimer et créer. Au-delà des spectacles, c'était même une fête populaire.

Il faut repenser le Festival de la Bâtie et lui redonner sa dimension populaire. Non pas en faire un événement touristique, comme il l'est devenu depuis lors, mais lui redonner sa destination première: la culture pour tous – et non pas pour les bons petits-bourgeois qui ont les moyens de se payer des spectacles. La culture pour tous! Pour nos enfants, pour nos ouvriers, pour ceux qui n'ont pas les moyens et aussi pour ceux qui les ont! J'en ai marre, à Genève, de voir la culture s'adresser aux gens qui ont du pognon, tandis que les autres n'ont qu'à regarder par les trous de serrure! (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, la présidente de la commission des arts et de la

culture et d'autres préopinants ont longuement expliqué le travail effectué autour de la motion M-667, je ne reviendrai donc pas sur les raisons pour lesquelles elle est devenue obsolète. Il va de soi que les Verts la refuseront tout à l'heure.

Quant à la motion M-757, elle nous semble superflue. A quoi sert une nouvelle motion? A demander au Conseil administratif de faire quelque chose qu'il n'a pas fait ou qui nous manque. Or nous avons bien entendu en commission le Conseil administratif, par la voix du magistrat Patrice Mugny, affirmer qu'il n'entendait nullement remettre en cause la subvention allouée au Festival de la Bâtie, et même qu'il le soutenait et tenait beaucoup à cette manifestation culturelle automnale. C'est pourquoi les Verts refuseront également la motion M-757.

Quant aux remarques de mes préopinants sur la transformation de l'association organisatrice en fondation, il est vrai – les Verts en portent également la responsabilité – que nous aurions pu poser un peu plus de questions lors du travail en commission, afin d'obtenir des précisions sur les raisons qui présidaient à ce changement. Bien sûr, on les devine aisément rien qu'en évoquant le sujet entre nous... Mais nous aurions pu demander des explications claires au magistrat, qui aurait figuré dans le rapport de commission.

Je n'allongerai donc pas plus, les Verts refuseront donc la motion M-667 d'origine aussi bien que la nouvelle motion M-757.

M^{me} Christine Camporini (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que je suis un peu perdue dans les méandres des procédures du Conseil municipal... Pour notre part, nous n'accepterons pas la motion M-667 mais, comme nous l'avons dit en commission, nous voterons la motion M-757. Il est vrai qu'elle est devenue un peu obsolète, étant donné les décisions prises entre-temps, mais nous avons vraiment envie de donner une impulsion en faveur de l'émergence de talents et de la circulation de l'énergie créatrice.

M^{me} Gaillard parlait tout à l'heure de liberté des artistes. Elle a raison, la création a besoin de liberté – mais elle a aussi besoin d'exigences! C'est dans ce sens que nous aimerions aller, c'est-à-dire que nous souhaitons que ce qui se passera au Festival de la Bâtie dans les années à venir fasse l'objet de certaines exigences. Nous sommes aussi d'accord avec l'argument de la satisfaction des artistes, qui ne peuvent pas créer s'ils ne sont pas en forme, mais il ne faut pas non plus oublier la satisfaction des spectateurs – de même que leur émerveillement, leur joie, leur plaisir d'assister à des spectacles de qualité.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas polémique sur cet objet.

De l'eau a passé sous les ponts depuis le dépôt de la motion M-667, la situation a évolué, des solutions ont été trouvées pour le Festival de la Bâtie. Nous l'avons d'ailleurs constaté au fil de l'examen de cette motion, et la sagesse eût voulu que ses auteurs la retirent. Mais ils ont décidé de la maintenir, et il a donc fallu que la commission des arts et de la culture la sauve. C'est ainsi qu'elle a rédigé une nouvelle motion, la motion M-757, pour donner un signe au Festival de la Bâtie sous la forme d'un festival d'automne que nous souhaitons pérenniser. C'est un signe d'amour de notre commission envers les artistes, envers ceux qui font le Festival de la Bâtie, quels qu'ils soient.

Et maintenant, on nous demande de revenir là-dessus et de refuser la motion M-757! Je pense que nous devons être cohérents. Nous avons sauvé la motion M-667 en commission, et nous serions bien aise que l'on ne vienne pas maintenant nous dire de jeter la motion M-757 avec l'eau du bain! Nous la voterons donc. Le magistrat Mugny a certes dû trouver des solutions – ce qui n'a sans doute pas été facile, vu toutes les histoires qu'il y avait au sein de l'association organisatrice. Mais sachons tourner la page et aller vers l'avenir! Si certains, dans cette enceinte, ont de nouvelles propositions à faire, qu'ils déposent d'autres motions! Mais, de grâce, classons ce dossier!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, il est vrai que de l'eau a passé sous les ponts, et je peux tout à fait comprendre que M. Lathion – vous lui transmettez, Monsieur le président – s'étonne de ce renversement de situation. Je pense aux moments difficiles que nous avons passés, à la commission des arts et de la culture, lorsque nous avons constaté que la motion M-667 était caduque. Certains ont alors voulu faire de l'acharnement thérapeutique pour essayer de la sauver tout de même en rédigeant la motion M-757, et ils agissent avec cohérence en voulant voter cette dernière ce soir. Nous constatons pourtant avec une certaine satisfaction que, toute réflexion faite et le temps ayant coulé, d'autres sont revenus à la raison.

M^{me} Pfund l'a très bien dit: demander un festival d'automne, cela veut tout et ne rien dire. Il faudrait expliquer aux contribuables comment on justifie une dépense supplémentaire ou rétablie de 2 millions de francs au budget de la culture, simplement parce que ce festival aurait lieu en automne! Aurions-nous une Fête de la musique parce que c'est le solstice d'été? Des animations estivales parce que c'est les vacances et qu'il faut intéresser les touristes? Un Festival arbres et lumières parce que l'hiver arrive? Et que fera-t-on au printemps?

Il existe déjà une centaine de festivals à Genève, et nous nous interrogeons aujourd'hui sur la nécessité de s'acharner sur un projet dont la valeur ajoutée n'est pas spécifiquement définie – sauf par le fait que sa réalisation a lieu en automne. Comme M. Baud, nous reconnaissons qu'il y a une certaine nostalgie à

se souvenir du temps où, l'automne arrivant, nous allions au bois de la Bâtie voir les feuilles tomber et, pendant que les feuilles tombaient, de nouveaux artistes et des talents émergents se produisaient... C'est vrai, cette manifestation avait un charme évident, mais elle coûtait alors la modique somme de 30 000 francs! Entre-temps, elle s'est agrandie et c'est maintenant plusieurs millions de francs qu'elle nous coûte.

Comme l'a demandé M^{me} Gaillard, il faut mener un débat de fond pour savoir s'il faut maintenir cette manifestation, au lieu de nous demander si nous devons la modifier. Je saisis l'occasion pour relever une confusion d'ordre sémantique qui se produit chaque fois que nous parlons de ce genre d'événements culturels. En effet, ceux-ci sont défendus par les uns comme des festivals de création indépendante – et que serait la création, si elle n'était pas libre et indépendante? – et par d'autres comme des festivals dits «alternatifs». Pour nous, la culture n'est pas alternative ou non alternative, elle est bonne ou elle est mauvaise, on la subventionne ou on ne la subventionne pas. Une culture qui ne serait pas indépendante ne donnerait pas aux artistes la liberté de s'exprimer selon leur talent et leurs idées, de développer cet espace de rêve pour lequel ils doivent être libres.

La seule question que nous devons maintenant nous poser à propos du Festival de la Bâtie est la suivante: voulons-nous continuer à le subventionner ou pas? Ceux qui en parlent comme d'un festival dit «alternatif» font preuve d'une incohérence qui saute aux yeux – du moins, à nos yeux. S'affirmer alternatif face à un système, c'est en principe le contester, et non pas vouloir qu'il nous subventionne... Nous sommes un peu mal à l'aise avec cette terminologie. Si vraiment certains veulent une culture dite «alternative», qu'ils aient le courage de la défendre jusqu'au bout et par leurs propres moyens!

Au contraire, nous estimons qu'il doit absolument y avoir à Genève une place pour la création dite indépendante, pour les talents émergents et pour la culture populaire, comme le dit très justement M. Jacques Baud en parlant de la culture pour tous. Et si les rangs d'en face pouvaient, à l'avenir, lorsqu'il est question de culture émergente, populaire et contemporaine, éviter le mot «alternatif», nos débats seraient plus sereins et beaucoup plus pertinents, ils donneraient plus de réponses aux citoyens quant à l'utilisation des deniers que nous leur demandons de dépenser pour des causes culturelles.

Je répète que, comme plusieurs autres partis, nous refuserons évidemment la motion M-667, puisqu'elle est caduque, mais également la seconde, la motion M-757. Nous attendons du Conseil administratif un projet qui tienne compte d'une réflexion de fond sur le rôle que nous voulons donner à la culture contemporaine, émergente, voire populaire. Nous devons savoir s'il est vraiment nécessaire d'ajouter encore un festival à la centaine de ceux qui existent déjà actuellement.

Peut-être faudra-t-il faire des choix entre les nombreux projets culturels élaborés à Genève... C'est certainement le moment, aujourd'hui, de nous poser ces questions. Chers collègues, nous aimerions que vous puissiez les poser avec nous en refusant les deux motions M-667 et M-757, afin de permettre qu'un débat libre ouvre une nouvelle page autour de l'hypothèse ou non d'un festival de plus – qu'il ait lieu en automne ou pas.

M^{me} Annina Pfund (S). Monsieur le président, auriez-vous la gentillesse de transmettre à M^{me} Kraft-Babel que le Parti socialiste est toujours – ou presque – extrêmement raisonnable, et que, depuis une bonne vingtaine de minutes qu'a commencé ce débat, elle est la seule à avoir parlé de culture alternative dans cette enceinte! Tout le monde parle du Festival de la Bâtie, pas de culture alternative!

Si je prends la parole pour la deuxième fois, c'est parce qu'il me semble que la convention de subventionnement entre la Ville, l'Etat et le Festival de la Bâtie arrivera à son terme à la fin de cette année. Nous aurions donc souhaité recevoir quelques informations concernant sa reconduction. Continuerons-nous à traiter avec la même association organisatrice ou pas? Comment cela sera-t-il décidé dans le futur?

M. Patrice Mugny, maire. J'interviens pour donner un certain nombre de réponses. La motion M-667, mis à part l'invite demandant de consulter les acteurs culturels, est de toute façon déjà réalisée. La motion M-757 aussi, puisque le Festival de la Bâtie perdure.

Nous avons déjà discuté ici du déroulement de cette affaire. C'est le rôle de l'exécutif de contrôler la manière dont l'argent est dépensé, à la suite de l'autorisation de dépenser votée – en général au mois de décembre lors du débat budgétaire – par le Conseil municipal. Nous n'avons donc fait qu'accomplir la tâche qui nous était confiée en ce qui concerne ce festival. Le Conseil municipal a décidé de son côté – ce qui est tout à fait son droit – d'engager un travail de réflexion, qui a abouti après les décisions du Conseil administratif quant à l'avenir de la manifestation en question. Eh bien, parfois, les temps démocratiques ne s'accordent pas!

Et maintenant, juste un détail à l'attention de M^{me} Kraft-Babel: ce n'est pas plusieurs millions, mais 900 000 francs que la Ville donne chaque année au Festival de la Bâtie.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Et l'Etat?

M. Patrice Mugny, maire. L'Etat donne 450 000 francs et, même en additionnant les deux subventions, on n'arrive pas à 2 millions de francs mais à 1,35 million. Je le dis pour que les chiffres soient clairs dans l'esprit des téléspectateurs qui nous regardent. (*Remarque de Mme Kraft-Babel.*) Madame Kraft-Babel, c'est moi qui m'exprime en ce moment! Si vous souhaitez reprendre la parole, je vous laisse le signaler au président.

Madame Gaillard – vous lui transmettez, Monsieur le président – je suis un peu fatigué de votre habitude de tordre tout ce que je dis. Je n'ai jamais pré-tendu que les artistes étaient toujours mécontents. Ou alors, sortez-moi les arti-cles où cela figure! Si mes propos sont mal interprétés ou mal reproduits, je n'y peux rien! Et je n'ai jamais dit non plus que j'étais toujours aimé, mais que tout le monde ne me détestait pas! La culture soulève des débats en permanence et vous imaginez bien que, avec des milliers de demandes par année et seulement quelques centaines de subventions possibles – 20% des demandes sont satisfaites dans le monde du théâtre, hormis les fonds déjà affectés – la Ville fait un certain nombre d'heureux et pas mal de mécontents, dont certains sont très fair-play et d'autres moins. Mais cela, c'est tout à fait secondaire et anecdotique.

En revanche, nous donnons de l'argent en priorité pour obtenir certaines presta-tions, et non pas pour satisfaire les artistes. Je l'ai déjà expliqué au moins dix fois, mais je vais refaire l'exercice. L'argent de la collectivité publique est avant tout destiné à une prestation, tel est son rôle. Nous essayons d'abord d'assurer cette prestation avec des gens compétents, et ensuite nous sommes satisfaits s'ils y prennent du plaisir. Mais l'objectif n'est pas de payer des artistes qui font de l'art pour eux-mêmes! Nous payons des prestations pour que le public aille à la rencontre du théâtre, de la danse, de la musique. Heureusement, nous payons de bons musiciens et de bons artistes pour atteindre ce but.

Bien sûr que j'ai envie qu'ils soient heureux! J'ai envie que tout le monde soit heureux, Madame Gaillard! Mais il faut respecter l'ordre des priorités que je viens d'énoncer. Ce n'est pas du mépris envers les artistes, et je peux vous garan-tir que, si j'ai souhaité conserver ce département, c'est parce que j'aime beau-coup les rapports avec le monde culturel. Ce n'est pas par masochisme effréné! Vous me voyez quand même assez rarement en train de pleurer sur mon sort, et ce n'est pas pour souffrir ou faire souffrir les autres que j'ai voulu rester à la tête de la culture à Genève.

De manière générale, je trouve que le monde culturel genevois est magnifi-que. Nous avons la chance d'avoir énormément de talents et de réalisations, de spectacles et d'œuvres proposés. De ce point de vue, tout fonctionne bien.

Quant à vos propos concernant votre attente d'une politique culturelle, Madame Gaillard, ils sont étonnants venant de votre groupe. Pendant douze ans, vous avez disposé de deux sièges au sein d'un Conseil administratif qui a mené

une politique culturelle que le Conseil municipal à majorité alternative a soutenue. C'est ma politique culturelle et c'est votre politique culturelle – c'est notre politique culturelle, celle de la majorité. Il est étrange d'entendre des gens appartenant à cette même majorité depuis douze ans venir me demander quelle politique culturelle nous avons en Ville de Genève! Eh bien, nous avons celle que nous définissons chaque année dans le budget!

On peut évidemment discuter des détails: avons-nous bien fait de choisir telle ou telle personne pour gérer le Grütli, de soutenir la *Revue genevoise* et le Festival de la Bâtie, et ainsi de suite? Cela soulève des débats permanents, bien sûr. Mais la politique culturelle s'exprime par une série de projets pas toujours réalisés en toute transparence. Par exemple, prenez le projet BAC: eh bien, il reflète une politique culturelle concernant l'art contemporain. Madame Figurek, vous avez l'air de hausser les épaules... Je rappelle que votre parti voulait la réalisation de ce projet, et même rapidement. Mais quand nous n'avancions pas vite, vous nous demandez ce que nous faisons et, quand nous poussons un peu pour que ça marche, vous déposez des motions pour tout stopper en prétendant que nous appliquons des méthodes excessives.

Pour ma part, je vous assure qu'une vraie politique culturelle avance à petits pas bringuebalants – il y a des confrontations, des débats, des oui et des non – mais qu'elle avance! Considérez toute l'offre culturelle genevoise sur une année: il y a du théâtre, de la musique, des expositions, du cinéma, des festivals... Basez-vous là-dessus pour vous demander si la Ville a une bonne politique culturelle! Si tel est le cas, ce n'est pas parce que je suis le magistrat, car cette politique a été initiée bien avant moi. Je ne prétends pas me l'approprier, mais la poursuivre et la développer. Je pense que nous avons une belle offre culturelle à Genève, celle que vous votez chaque année au budget et que l'Etat vote lui aussi de manière complémentaire. Voilà! Il me semble que nous avons toutes les raisons d'être heureux! Les bagarres politiques, c'est normal...

En ce qui concerne le Festival de la Bâtie, pour ma part, j'aurais préféré qu'il soit organisé par une association plutôt que par une fondation. Je crois l'avoir signalé dès le début. C'est quelques-uns d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui voulaient la mise en place d'une fondation, pas moi! Et voilà que j'entends maintenant les mêmes me dire qu'il ne faudrait pas que ce soit une fondation qui gère ce festival. Nous avons pourtant soutenu cette option dans nos discussions avec ses organisateurs et avec l'Etat, afin de stabiliser le mode de fonctionnement de la manifestation en question.

Vous savez, une fondation ne compte que quelques représentants de la Ville et de l'Etat, et ils ne sont jamais majoritaires. La plupart d'entre vous siègent dans des conseils d'administration et vous savez que, même là où nous avons plus de représentants qu'ailleurs – je pense à deux cas précis, dont la FAD – le poids de la Ville est dérisoire!

L'objectif n'est pas non plus de faire dépendre le Festival de la Bâtie de la FAD. En tout cas, il n'en est pas question pour le moment. Nous verrons, à terme, s'il faut créer une fondation générale pour la gestion administrative des arts de la scène, mais nous en discuterons dans cette enceinte. En tout cas, l'idée de créer une fondation pour gérer le Festival de la Bâtie a été agréée par tout le monde. Voilà qui permettra de le pérenniser! Cela devrait vous prouver que la Ville veut réellement le maintenir pour des années encore – jusqu'à essoufflement.

Nous pourrions baser cette collaboration sur une convention de trois ans renouvelable une ou deux fois, comme nous le faisons déjà avec le Teatro Malandro et de nombreuses autres troupes à qui nous donnons la possibilité de créer pendant un certain nombre d'années, avant d'établir un bilan de leurs activités. S'il est bon, on continue! Ce système nous évite de connaître des crises quand il s'agit de dire à des groupements subventionnés depuis vingt ans qu'il y a un problème. Il faut au contraire discuter tous les trois, quatre ou cinq ans avec les bénéficiaires des subventions culturelles de la Ville, mais pas forcément pour remettre en cause l'attribution de ces dernières.

Je peux vous garantir, Mesdames et Messieurs, que nous avons beaucoup moins de problèmes avec la vingtaine d'instances conventionnées qu'avec celles qui ne le sont pas – je ne parle pas des petites compagnies et des petits orchestres, mais des groupements les plus importants. Cela leur permet d'avoir un certain retour sur leur travail. Une analyse vaut ce qu'elle vaut et la culture est rarement objective, comme les mathématiques, mais cela permet au moins de vérifier si les objectifs définis dans la convention de subventionnement ont été atteints. Si tel est le cas, on continue. Ces conventions sont d'ailleurs publiques et nullement secrètes, puisque nous les diffusons sur l'internet.

Pour en revenir au Festival de la Bâtie, j'ai le sentiment qu'il y a eu une crise, mais le résultat – c'est toujours de cela qu'il faut tenir compte au final – est que cette manifestation est maintenant pérennisée. Il avait été demandé que les artistes ne soient pas lésés par cette crise et, à ma connaissance, aucun ne l'a été. Alors, pourquoi créer des conflits et des polémiques pour quelque chose qui a bien fonctionné? Je comprends qu'on en provoque quand il y a des divergences, mais soyons au moins contents des réussites!

Même *Le Courrier* et la *Tribune de Genève*, quand nous avons remis en question la subvention du Festival de la Bâtie et l'association qui l'organisait, ont prétendu que c'était parce que nous avions des gens à placer. Il s'agissait d'articles de libre opinion... Nous avons finalement laissé les mêmes personnes à la tête du festival, et voilà que l'on écrit d'autres articles de libre opinion pour dire qu'il est scandaleux d'exiger d'elles la constitution d'une fondation! Mais cette décision a été prise avec elles, après discussion! Il me semble que nous avons bien montré, en agissant ainsi, que nous étions ouverts à tout et que nous n'avions pas l'inten-

tion de nuire aux organisateurs de cette manifestation. Et voilà qu'on nous accuse ensuite d'avoir mal fait!

Je ne dis pas tout cela pour me plaindre, mais j'ai l'impression que c'est un peu absurde. Nous faisons une chose, vous dites que ce n'est pas bien; nous faisons le contraire, et vous répétez que ce n'est toujours pas bien! En tout cas, je suis content que toute cette affaire se soit bien terminée.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez voter la première ou la deuxième motion, de toute façon elles sont déjà réalisées. Comme le disait M^{me} Gaillard, il y aura prochainement un forum du RAAC où j'irai avec mon collègue Charles Beer écouter les acteurs culturels, et j'espère que nous entendrons de leur part des propositions et des suggestions susceptibles de rendre la culture à Genève encore plus intéressante qu'elle ne l'est déjà aujourd'hui. Ce sera un beau partenariat... qui existe en fait déjà!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'interviens juste pour donner une précision à M. Mugny. Le budget prévisionnel du Festival de la Bâtie en 2007 se montait à 2 115 000 francs, c'est M. Rohrbasser qui m'a transmis cette information. Bien entendu, Monsieur le magistrat, vous avez raison de dire que la Ville ne met pas la totalité de cette somme, mais que le subventionnement dudit festival est partagé entre plusieurs instances.

M. Patrice Mugny, maire. Madame Kraft-Babel, vous confondez le budget du Festival de la Bâtie et la subvention qui lui est accordée! Le Théâtre de Vidy, pour citer un exemple qui n'est pas genevois, reçoit 7 millions de francs de subvention pour un budget qui se monte à 21 millions de francs. Ce dernier tient compte des recettes, des sponsors, et ainsi de suite. Je répète que la Ville accorde chaque année 900 000 francs au Festival de la Bâtie, or vous avez prétendu tout à l'heure, Madame la conseillère municipale, qu'elle lui donnait «des millions». Ce sont des centaines de milliers de francs, pas des millions! Si le budget du festival est plus élevé, eh bien, tant mieux! Autrement, cela signifierait qu'il ne fait aucune recette.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais juste résumer la position libérale que M^{me} Kraft-Babel a très bien exposée. Monsieur Mugny, après vous avoir entendu, on a l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... Mais vu depuis les bancs libéraux, ce n'est pas exactement la même chose! Le Festival de la Bâtie ne nous convainc pas, nous le jugeons élitiste du point de vue artistique, ce n'est pas un succès populaire à la mesure des investissements consentis.

Et vous, vous vous félicitez de l'avoir pérennisé! Pour notre part, nous ne nous en félicitons pas et nous refuserons les deux motions M-667 et M-757.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion M-667 est refusée à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion M-757 est refusée à la majorité.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 3770 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 3770 |
| 3. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne: «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l'alcool!» (M-711) | 3770 |
| 4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 024 900 francs, soit: <ul style="list-style-type: none"> – un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité; – un crédit de 219 900 francs destiné à la restauration des décors d'origine dans le hall d'entrée et la cage d'escalier situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-542 A) | 3785 |
| 5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 813 000 francs destiné à la rénovation des façades des immeubles situés rue Louis-Favre N ^{os} 23 à 29 (les Schtroumpfs 1 ^{re} étape), parcelles N ^{os} 3859, 6660, 7055, feuilles N ^{os} 73 et 74 de la commune de Genève-Cité (PR-562 A) | 3795 |
| 6. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 août 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 350 377 francs pour assurer la participation de la Ville de Genève au réseau de radio-communication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires (PR-569 A) | 3800 |
| 7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M ^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M ^{me} Frédérique Perler- | |

Isaaz, M. Eric Rossiaud, M ^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «OPB: où en est-on?» (M-579 A)	3829
8. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 22 janvier 2007, intitulée: «Mise online de l'administration!» (M-622 A) .	3844
9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 20 février 2007 de M ^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin, renvoyée en commission le 20 février 2007, intitulée: «Sauvons le Festival de la Bâtie» (M-667 A)	3852
– Motion de la commission des arts et de la culture: «Sauvons le Festival de la Bâtie» (M-757)	3860
10. Propositions des conseillers municipaux	3875
11. Interpellations	3875
12. Questions écrites	3875

La mémorialiste:
Marguerite Conus